



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance des lundi 7 et mardi 8 février 2011***

<http://www.paris.fr>

*La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.*

#### **Ouverture de la séance.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chers collègues, reprenez vos places, s'il vous plaît.

La cloche signifiait l'ouverture du Conseil général.

#### **Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous siégeons donc en formation de Conseil général. Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux de la séance des ludi 15 et mardi 16 novembre 2010 et de la séance des lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010 ont été publiés au Bulletin départemental officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Vous n'en avez point.

Ils sont donc adoptés.

#### **2011, SG 3 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur la politique municipale en direction des personnes âgées.**

##### **2011, DASES 29 G - Modernisation de l'aide à domicile à Paris.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous pouvons maintenant aborder le premier point de notre ordre du jour, et donc le débat organisé sur la politique de la collectivité parisienne pour les personnes âgées et handicapées, ainsi que sur la modernisation de l'aide à domicile.

Mes chers collègues, Paris est une ville où se côtoient et se rencontrent tous les âges de la vie. C'est notre chance, c'est une part importante de l'identité, de la vitalité et de l'esprit de notre Capitale, mais c'est aussi une exigence.

Faire vivre ensemble toutes les générations impose d'accorder une très grande attention à chacune dans sa singularité.

Aussi, ce matin, j'ai souhaité que nous parlions plus précisément de nos aînés. Au cœur de cet enjeu, et parce qu'il faut avant tout accompagner les plus fragiles, se trouve, bien sûr, la question de la dépendance, sur laquelle notre Assemblée lancera une mission d'information et d'évaluation.

Nous tirerons des travaux de cette mission des conclusions concrètes et opérationnelles, car en aucun cas, notre effort en la matière ne peut se relâcher, notamment pour l'offre d'accueil.

Ainsi, d'ici 2014, la Ville aura ouvert 2.200 places supplémentaires en établissements d'hébergement et 300 en centres d'accueil de jour.

Mais j'insisterai ce matin sur une autre priorité : l'aide au maintien à domicile.

96 % des Parisiens de plus de 80 ans vivent encore chez eux. Nous voulons les y aider et c'est pourquoi nous étendrons aux soirs et aux week-ends le service d'aide à domicile du C.A.S.-V.P.

Dans le même esprit, je fais au Conseil la proposition suivante : relever le plafond de ressources à partir duquel les seniors sont exonérés de participation financière pour la prise en charge du plan d'aide de l'A.P.A. Cette exonération concernait les Parisiens disposant de moins de 700 euros et, désormais, je vous propose qu'elle s'étende jusqu'à 1.000 euros de revenus mensuels.

Mais mon propos serait incomplet s'il se réduisait à la perte d'autonomie et je veux donc évoquer l'apport des plus anciens à l'énergie et au mouvement de notre Ville.

A Paris, je ne sais pas si vous le savez, 51 % des plus de 65 ans sont bénévoles, notamment dans le secteur associatif. Depuis bientôt 10 ans, nous nous employons à encourager toutes leurs initiatives comme les projets intergénérationnels qui permettent des échanges précieux de savoirs, d'idées et de services. Je pense, par exemple, au succès rencontré par l'initiative de trois associations valorisant la cohabitation entre un senior et un étudiant.

Nous allons continuer à développer cette idée qui ne coûte rien, qui est facile à mettre en œuvre et qui contribue à changer vraiment la façon de vivre en ville.

De même, 70 jeunes du service civique effectuent des missions dans les clubs "Emeraude" et les centres d'hébergement ou des visites au domicile des personnes âgées.

Je vous suggère de vous intéresser beaucoup à ce sujet ; cela va bientôt tous nous concerner. Je choisis les moyens de motivation que je peux. Ecoutez bien ! Si on y arrive, mais je suis optimiste pour vous tous.

Cela permet donc à ces Parisiens de 18 à 25 ans - cela ne nous concerne plus tout à fait - de nouer des relations privilégiées avec des seniors qu'ils aident dans leur vie quotidienne, mais, au-delà, nous portons une attention particulière à l'adaptation de la ville à tous ses habitants, par exemple en veillant à l'accessibilité des lieux publics ou encore en diversifiant les modes de transport, et je pense notamment, parce que j'en ai eu beaucoup de témoignages, au développement des traverses, ces petits bus de quartier que nous avons multipliés dans notre ville et que nos aînés sont les plus nombreux à fréquenter. Cela n'existait pas, cela existe de plus en plus et nous allons encore l'étendre...

Si j'ai bien compris, l'opposition souhaite que l'on en fasse encore plus, c'est-à-dire approuve notre politique en faveur des bus de traverse ; je vous remercie.

Sans doute va-t-il en être de même pour le sujet que j'aborde maintenant, puisque nous avons créé le nouveau service P.A.M. (Paris Accompagnement Mobilité), qui permet aux personnes qui ont du mal à se déplacer de bénéficier d'une aide personnalisée et en 2011, le P.A.M. évolue.

Le service est désormais disponible les vendredis et samedis jusqu'à 2 heures du matin et les usagers pourront se faire accompagner de plusieurs personnes.

Mais, mes chers collègues, pour nos aînés, le problème le plus difficile et le plus lourd est souvent celui de leur situation matérielle.

Le contexte national est évidemment très difficile. Le montant des retraites peut être très faible, voire dérisoire. Et quitter la vie active, c'est trop souvent subir une chute brutale de son niveau de vie. La récente réforme des retraites vient encore accentuer cette précarisation.

La Commission départementale de surendettement reçoit d'ailleurs de plus en plus de demandes émanant des personnes âgées.

Face à cette réalité, notre Municipalité a pris deux dispositions.

D'abord, parce que nous savons que le logement est devenu de loin le premier poste de dépenses des ménages, nous avons décidé d'étendre l'allocation "Paris Logement" aux seniors et aux personnes handicapées.

Le principe en a été adopté par le Conseil de Paris à la séance de décembre et je rappelle que cette aide, d'un montant de 80 euros par mois pour une personne seule, soutient ceux qui consacrent plus de 30 % de leurs ressources à leur loyer et à leurs charges.

D'autre part, nous créons une nouvelle allocation, "Paris Solidarité", qui vient s'ajouter au minimum vieillesse.

L'objectif est qu'aucun Parisien ne vive avec moins de 840 euros par mois.

Ce chiffre sera porté en 2012 à 875 euros.

Ainsi, "Paris Solidarité" concernera potentiellement près de 25.000 usagers, dont 7.000 ne bénéficient pas de l'aide actuelle. Et la Ville consacra à ce nouveau dispositif, spécifiquement, 24 millions d'euros par an.

Mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui de l'une des dimensions majeures de la solidarité entre les Parisiens.

Nous n'oublions pas, bien sûr, que dans la mémoire collective, l'épisode tragique de la canicule de l'été 2003 demeurera le symbole d'une société qui ne sait pas accompagner ses anciens.

Pour que cela ne se reproduise plus, nous renouvelons chaque année notre plan canicule, en lien avec des citoyens responsables.

Ainsi, la Ville mobilisera cette année encore le réseau des 320 commerçants solidaires qui serviront de vigies de proximité auprès des personnes âgées de leur quartier.

Dans ce dispositif, les pharmaciens occupent eux aussi une place essentielle : je veux, aux uns et aux autres, exprimer ma gratitude et ma confiance.

Oui, la solidarité entre les Parisiens est sans doute l'une des réponses les plus efficaces à l'isolement des personnes âgées, en particulier dans les moments les plus durs.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons cette communication tournée vers les 420.000 Parisiens de plus de 60 ans - nous sommes un certain nombre parmi les 420.000. Et je veux remercier chaleureusement Mme Liliane CAPELLE de sa jeunesse, de l'énergie qu'elle met à les écouter et à les servir : nous devons beaucoup à son engagement efficace et à sa finesse.

À nos aînés, je veux exprimer au nom de tout Paris ma gratitude et ma confiance dans la part qu'ils prennent au mouvement de notre ville.

Conformément aux décisions de la conférence d'organisation, je donne d'abord la parole au président Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Je ne le savais pas, mais cela ne me gêne pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est bien, conformément à la conférence d'organisation, le président CAFFET qui ouvre le bal.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Alors, ouvrons le bal, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette communication vient à point nommé.

À point nommé, car l'année 2010 aura été marquée par une mobilisation exceptionnelle des Français contre la réforme des retraites du Gouvernement FILLON, et que 2011 verra un débat sur la perte d'autonomie des personnes âgées, suivi peut-être par des décisions du même Gouvernement FILLON.

La réforme des retraites n'est sans doute pas le sujet central de notre débat d'aujourd'hui, mais je ne peux m'empêcher de remarquer que quelques mois après son adoption, elle est déjà en échec sur un aspect majeur, celui de l'emploi des seniors.

Le Gouvernement nous avait longuement expliqué que le maintien en activité des seniors pour lequel il œuvrait était une condition indispensable au succès de cette réforme.

Hélas, les chiffres publiés par Pôle Emploi le 26 janvier dernier sont sans appel.

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a progressé de 16,3 %.

Pire, sur la même période, la durée d'inscription au service public de l'emploi de ces mêmes personnes a augmenté de 47 %.

Autant dire que cette réforme est mal partie.

C'est pourquoi, avec mon groupe, je ne peux que me féliciter de l'initiative prise en décembre 2010 par la Ville de Paris, et consistant à organiser un forum pour l'emploi des seniors en réunissant 120 entreprises qui proposaient 2.000 emplois pour 6.500 visiteurs.

Encore un exemple du volontarisme de cette Municipalité, qui ne cesse par son action de combler les vides ouverts par la politique gouvernementale ; il faudra continuer.

Mais venons-en à l'essentiel : la politique globale de la Ville en direction des personnes âgées.

Je dis globale parce que vous avez eu raison, Monsieur le Président, de souligner dans cette communication la diversité des dispositifs mis en œuvre par la Ville en faveur de nos aînés.

Cela passe par des prestations, cela passe par des équipements ; je pense notamment aux E.H.P.A.D., avec l'ouverture de 2.200 places supplémentaires d'ici 2014 ; je pense également à la Maison de l'autonomie et de l'intégration pour les malades d'Alzheimer.

Cela passe également par l'aide à la santé, au maintien à domicile, à la mobilité des personnes âgées avec le dispositif "Paris accompagnement à la mobilité", ou encore par la facilitation des seniors à l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Cela passe enfin par l'encouragement à la rencontre, à la solidarité intergénérationnelle, et à l'engagement citoyen des personnes âgées.

Sur ce dernier aspect, d'ailleurs, et pour l'approfondir, pourquoi ne pas réfléchir, Monsieur le Président, à la formalisation et à la dynamisation de toutes les initiatives existantes par la mise en œuvre à Paris d'une sorte de service civique sur le modèle de celui existant pour les jeunes, et dont certains de nos aînés, qui souhaitent fortement avoir une activité sociale, seraient les acteurs.

La diversité et l'ampleur des politiques de la ville en direction des personnes âgées ne sauraient pour autant occulter le cœur des décisions qui nous sont proposées aujourd'hui.

Je veux parler bien entendu des trois délibérations qui sont associées à cette communication. Ces délibérations se fondent sur un constat sans complaisance de la situation de certaines personnes âgées dans notre Capitale.

Car Paris présente des spécificités. 95 % des plus de 75 ans y vivent à domicile, soit 5 points de plus qu'au niveau national, et plus de la moitié vivent seules.

En outre, Paris souffre de profondes inégalités en raison de la forte disparité des revenus. 3,7 % des Parisiens âgés ne disposent que du minimum vieillesse, contre 2,5 % des Franciliens. 13 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, contre moins de 10 % sur le territoire national.

Enfin, ils ne sont que 40 % à être propriétaires de leur logement, contre 62 % en Ile-de-France.

Cette situation appelle de la part de notre majorité une action ciblée et cohérente. C'est pourquoi, avec mon groupe, nous approuvons sans réserve les trois volets de la réforme qui nous est proposée.

Premier volet : celui de la transformation de l'ancienne allocation Ville de Paris, qui souffrait pour le moins d'un manque de lisibilité, en une prestation nouvelle "Paris Solidarité" qui aura pour conséquence qu'aucun Parisien âgé ou handicapé ne vivra avec moins de 840 euros par mois en 2011, 875 l'an prochain, au lieu de 775 actuellement. Ce dispositif concerne 24.000 Parisiens.

Deuxième volet : celui de l'extension de l'allocation "Paris Logement" aux personnes âgées et handicapées, alors qu'elle était réservée jusqu'à présent aux actifs. Cette mesure permettra à près de 8.000 Parisiens de faire face au renchérissement du logement dans le revenu lors du passage à la retraite.

Troisième volet enfin : celui de la création d'une aide de la Ville de Paris qui aboutira à ce qu'aucun Parisien bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie, dont les ressources sont inférieures à 1.000 euros par mois, n'ait à sa charge le ticket modérateur prévu par cette prestation. Cette mesure est aux antipodes de ce que préconise la droite parlementaire dans le cadre de la réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Car que propose la droite dans le rapport de Valérie ROSSO-DEBORD, députée U.M.P., sinon l'individualisation de la prise en charge du risque et le recul des droits actuels ?

J'en veux pour preuve les propositions de renvoi à l'assurance individuelle privée des Français à partir de 50 ans, source évidente d'explosion des inégalités. J'en veux pour preuve l'exclusion de l'A.P.A. des personnes âgées classées en GIR4, c'est-à-dire en début de perte d'autonomie, alors que toutes les études démontrent que leur prise en charge a freiné l'aggravation de leur dépendance. J'en veux pour preuve la proposition consistant au choix laissé à la personne âgée d'opter pour une allocation réduite de moitié sans recours sur sa succession et à une allocation à taux plein mais pouvant être récupérée sur son patrimoine dès lors que celui-ci atteint 100.000 euros.

Chers collègues, je me contente de rappeler qu'à Paris, un patrimoine de 100.000 euros, c'est la propriété d'environ 12 mètres carrés !

Pour ma part, je considère que ces préconisations de la droite relèvent d'un état d'esprit pour le moins inquiétant, selon lequel, à part une petite minorité de Français qui apporte beaucoup au pays et qui, à ce titre, doit bénéficier du bouclier voire de l'amnistie fiscale, tous les autres, c'est-à-dire l'immense majorité de nos concitoyens, coûtent trop cher !

Les retraités coûtent trop cher, on l'a vu l'an passé. Les personnes âgées en perte d'autonomie coûtent trop cher, on le voit aujourd'hui. Et on voit même revenir au galop l'idée de la droite que les salariés coûtent trop cher et, quelque part, constituent un fardeau pour notre pays.

C'est sans doute un débat que nous aurons dans les mois qui viennent. Pour l'heure, les projets de délibération d'aujourd'hui montrent que l'innovation dans la solidarité est toujours de mise à Paris.

Voilà pourquoi nous les adopterons avec détermination et enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

M. Jacques BOUTAULT a la parole.

**M. Jacques BOUTAULT.** - Merci, Monsieur le Président.

Le niveau de civilisation d'une société se mesure, dit-on, au sort qu'elle réserve à ses aînés, mais aussi à la façon dont elle les perçoit. La vieillesse n'est, en effet, pas une maladie et n'est pas nécessairement synonyme de dépendance ou de perte d'autonomie.

Notre objectif est donc de créer un environnement urbain qui permette aux seniors de rester actifs et de participer à la vie sociale.

La Ville et le Département de Paris mettent en œuvre une politique à l'égard des seniors empreinte de respect et de considération, même si elle pourrait faire preuve de plus de créativité pour faire des personnes âgées les véritables actrices de leur destin, en élaborant plus étroitement avec elles sa politique, à l'instar que ce que font les "Villes-amies des aînés".

A Lyon, par exemple, en 2010, dans le cadre de ce programme mis en place par l'OMS, plus de 400 personnes âgées ont été auditées et 36 groupes de parole mis en places qui ont abouti à une série de propositions dans les domaines de l'habitat, du transport, de la participation citoyenne et de la santé.

Paris n'a cependant pas à rougir de sa politique puisqu'en 10 ans, le montant quelle consacre à ses aînés a été multiplié par deux pour atteindre 333 millions d'euros par an, alors que, dans le même temps, l'Etat ne cesse de se désengager. En particulier, je rappelle que l'Etat ne s'acquitte pas de ce qu'il doit au Département au titre de l'allocation personnalisée autonomie pour laquelle il est redevable de la somme de 219 millions d'euros à l'égard de notre collectivité.

A l'heure où la Ville doit élaborer son nouveau schéma gérontologique pour les cinq ans à venir, outre une méthode participative, deux axes principaux nous semblent devoir être pris en compte dont certains sont déjà mis en œuvre, ce dont le groupe EELVA se réjouit.

Le premier axe consiste à rendre la ville plus accueillante et agréable à vivre pour les personnes âgées, notamment en facilitant leurs déplacements.

Le deuxième consiste à améliorer leur vie quotidienne, en commençant par celle des plus démunies, en particulier en favorisant autant que possible le maintien à domicile.

Pour rendre la vie plus accueillante, un point important à prendre en compte est de mieux intégrer dans les aménagements urbains les problématiques liées aux personnes âgées : trottoirs surbaissés, suffisamment larges et exempts de stationnement de deux-roues motorisés et de terrasses qui débordent sur leur emplacement. Il est aussi nécessaire d'installer des bancs publics qui, outre les espaces de gratuité qu'ils offrent, permettent aux personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer de faire une pause sur leur chemin, en revenant de faire leur course, par exemple.

Dans la même perspective, il est important de travailler à maintenir des commerces alimentaires de proximité qui permettent de plus facilement se réapprovisionner mais aussi, et peut-être surtout, de conserver un lien social local. Dans le cadre du Plan canicule, les petits commerçants ont d'ailleurs été mobilisés avec succès l'été dernier et cet été lors d'une opération menée avec la Chambre de commerce.

Mais nous devons aussi travailler à préserver dans tous les quartiers des services publics de proximité, comme la Poste, des centres des impôts ou de Sécurité sociale. Or, le Gouvernement, tout à sa logique comptable, est amené à fermer ces services publics de proximité, comme récemment les antennes de police dans certaines mairies d'arrondissement, au mépris des besoins des populations les plus fragiles.

Rendre la ville plus facile à vivre pour les personnes âgées, c'est aussi travailler à améliorer leur mobilité : en aménageant mieux les transports en commun de surface et en étant vigilant à créer des arrêts de bus à proximité des C.A.S. ou des E.H.P.A.D. Le métro, lui, avec ses inévitables escaliers, est décidément peu accessible.

"Paris Accompagnement Mobilité" (P.A.M.) est encore trop perçu comme dédié aux seules personnes valides et devrait s'orienter vers un service plus ouvert aux seniors. L'accroissement des horaires de ce service de transport et la possibilité de se faire accompagner d'une ou plusieurs personnes devraient toutefois contribuer à cette plus grande ouverture.

Mais il n'est pas non plus interdit de faire preuve d'imagination. Un service de Cyclopousse est mis en place dans certaines villes. Il pourrait fort bien être adapté à notre Capitale.

Enfin, toujours en ce qui concerne la mobilité, la mise sous conditions de ressources plus strictes des cartes de transports "Améthyste" et "Emeraude" est parfaitement légitime, tant il est vrai qu'on peut être âgé et riche.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Une seconde !

Je souhaite que l'on écoute tous les orateurs !

**M. Jacques BOUTAULT.** - Merci, Monsieur le Président.

Cette évolution des tarifs et de la mise sous condition de ressources des cartes de transport doit s'accompagner de la mutation vers la télébillétique type carte Navigo, car le nombre de cartes égarées est important et l'absence de possibilité de remplacement pose problème ; problème qu'avec la télébillétique nous serions enfin en mesure de pouvoir résoudre.

Le S.T.I.F. a été saisi et nous souhaitons qu'il puisse rapidement répondre positivement à cette demande.

Deuxième axe d'amélioration : faciliter la vie quotidienne des personnes âgées en commençant par les plus démunies. Pour lutter contre la précarité des seniors, la nouvelle allocation "Paris Solidarité" qui remplace l'A.V.P. va apporter une garantie de ressources mensuelles permettant qu'aucun senior ou personne âgée ne vive avec moins de 840 euros par mois et de 875 euros à partir du 1er avril 2012.

La cherté de la vie à Paris, la hausse du chômage dont sont victimes 33.600 Parisiens de plus de 50 ans, le prix des loyers, etc., justifient pleinement cette mesure. Elle va dans le sens de ce que proposent les écologistes, à savoir l'instauration d'un revenu minimal universel parisien qui devrait donc être étendu aux actifs sans emploi, quel que soit leur âge.

Encourager le maintien à domicile est un autre axe de progrès important. Il est essentiel. Notre ville y contribue déjà puisque 96 % des plus de 80 ans vivent chez eux à Paris contre 84 % pour le reste de la France.

Il est en effet un âge où il devient difficile de changer radicalement de lieu de vie et d'environnement géographique, affectif et social.

La solution la plus humaine et la plus socialement acceptable est de tout faire pour maintenir chez elles les personnes qui ne sont pas malades mais simplement physiquement affaiblies.

A cet égard, le dispositif "Paris Logement" est une bonne nouvelle pour les Parisiens retraités qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur logement.

La Ville pourrait être aussi à l'initiative d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, thématique sur le risque de perte d'autonomie qui permettrait d'aider les personnes âgées, notamment les moins fortunées, à mettre en œuvre des aménagements de leur logement leur offrant la possibilité de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Une telle opération pourrait sous certaines conditions inclure la rénovation des ascenseurs.

La modernisation du service d'aide à domicile du C.A.S.-V.P. avec l'accroissement des plages horaires d'intervention le soir et en fin de semaine, ainsi que la recherche d'une meilleure efficacité avec le regroupement des antennes en plates-formes mutualisées et harmonisées avec les nouveaux six territoires des "Points Paris Emeraude", devraient aussi contribuer à favoriser le maintien dans leur logement des Parisiens en situation de dépendance, de même que le développement des équipes gériatriques mobiles et la téléconsultation audiovisuelle, à condition qu'elle ne se substitue pas au nécessaire lien humain physique.

Enfin, il est nécessaire de mieux accompagner les aidants en créant par exemple des formes d'hébergement temporaire pour les personnes dépendantes afin que les aidants puissent prendre des vacances.

Des cellules de soutien psychologique ou des groupes de parole seraient en outre très utiles, tant il est vrai qu'être au quotidien aux côtés de la personne âgée dépendante est une charge lourde.

D'une façon générale, les dispositifs à destination des personnes âgées dépendantes sont très mal connus par ces publics et peu utilisés. Les seniors portent souvent un avis négatif sur les accueils de jour qu'ils ne jugent pas adaptés à leurs besoins et pensent être destinés aux personnes en situation de handicap ou malades d'Alzheimer.

Enfin, éviter l'hospitalisation en E.H.P.A.D. est donc une bonne chose, mais il est parfois nécessaire de s'y résigner.

A en croire le rapport de la médiatrice, la Ville et le Département ont de gros progrès à faire dans ce domaine. Les places y sont trop chères et en nombre insuffisant, particulièrement dans les unités destinées à l'accueil des malades d'Alzheimer.

D'une façon générale, ces établissements manquent de personnel, surtout la nuit. A Paris, comme partout en France, les unités de soins palliatifs ne sont en capacité de répondre qu'au tiers des besoins. Les moyens destinés à l'aide au soutien psychologique sont niés.

Pour remédier à cette situation, la Ville s'est engagée à ouvrir 2.200 places supplémentaires en E.H.P.A.D. d'ici 2014, en consacrant 66 millions d'euros.

Trois nouveaux établissements devraient ouvrir durant cette mandature et l'établissement de Villers-Cotterêts sera reconstruit et agrandi. Cet effort est en effet indispensable.

Enfin, Monsieur le Président, vous nous proposez deux mesures qui vont dans le bon sens. Alors même que le projet gouvernemental de réforme de la dépendance fait craindre une mise en cause de "l'Allocation Personnalisée Autonomie", la Ville renforce la solidarité envers les personnes âgées les plus modestes en décidant deux mesures extralégales...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il faut conclure.

**M. Jacques BOUTAULT.** - Je ne vais donc tout dire du bien que je pense de ces deux mesures, notamment qui permettent de relever le seuil de la participation de l'A.P.A. à 1.000 euros au lieu de 695.

Egalement, au moment où le Gouvernement mène une politique de déremboursement de médicaments, vous nous proposez d'ouvrir pour 39 euros par mois le "Complément Santé Paris" destiné aux Parisiens démunis, qui ne peuvent disposer d'une mutuelle santé.

Cette évolution est tout à fait positive mais négocier un contrat de groupe pour une prestation moins facultative, si l'on peut dire, pourrait constituer à améliorer encore le panier de soins proposé, c'est une piste que nous suggérons.

Pour terminer, Monsieur le Président, vous nous proposez la création d'une mission d'information et d'évaluation afin de dresser le bilan de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, mission qui devrait aussi se prononcer sur la réforme de financement de la dépendance voulu par l'État. Le groupe E.E.L.V.A. est bien entendu tout à fait favorable à cette démarche.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS.** - Monsieur le Président, chers collègues.

"Personnes âgées" est une formule réductrice. Ce vocable, comme celui de "jeunes", recouvre des situations sociales très disparates que votre communication souligne fortement.

Mais comme il est politiquement incorrect de parler de classes sociales, nous parlerons de riches et de pauvres, nos amis PINÇON-CHARLOT ayant redonné par leur talent, de l'actualité à ces termes.

A Paris, 12,6 % (contre 9,6 % au plan national) des 60-74 ans vivent en deçà du seuil de pauvreté, mais les riches de cette tranche d'âge y sont plus nombreux et sans doute plus riches, situation absolument intolérable dans la capitale de l'un des pays qui produit le plus de richesses au monde.

Derrière ce chiffre se cachent bien des personnes souffrant de solitude, de désespoir, de désœuvrement et d'isolement.

Les élus locaux de proximité que nous sommes sont pleinement dans leur rôle lorsqu'ils réfléchissent pour décider des mesures à renforcer ou à prendre pour aider ces Parisiennes et ces Parisiens à sortir de cette spirale de la résignation.

Le phénomène de précarisation et de paupérisation des seniors s'accroît à l'échelle nationale. Du fait de la concentration de population et du coût de la vie dans notre Ville, il est plus accentué encore à Paris que dans le reste du pays où il a augmenté de 40 % ces dernières années.

Cette pauvreté se manifeste par une dégradation brutale du niveau de vie entre les quinquagénaires et les sexagénaires. L'I.N.S.E.E. relève une perte de 4.000 euros de revenus annuels entre les Français de 59 ans et ceux de 75 ans. D'ailleurs, une personne sur six vivant sous le seuil de pauvreté en France est un ou une retraitée.

Ce n'est évidemment pas sans conséquence sur leur santé. Le mouvement social de 2010 concernant les retraites aura au moins eu le mérite de réaffirmer ce fait : l'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier est aujourd'hui de 9 ans de moins que pour un cadre supérieur.

Les inégalités sociales criantes se renforcent avec l'âge. Comme le dit l'adage, il vaut mieux être riche, jeune et en bonne santé que pauvre, vieux et malade.

Il y a donc lieu, lorsque nous examinons notre politique en direction de cette partie de la population, de bien veiller à tenir la totalité du front. La communication le fait lorsqu'elle évoque deux groupes, les 60-74 ans et les plus de 75 ans.

Toutefois et j'y reviendrai, une catégorie monte en puissance, celle des personnes âgées dépendantes ou très dépendantes. Cela est illustré dans le rapport par le chiffre de 30.000 bénéficiaires de l'A.P.A. en croissance annuelle de 8 à 10 % ces dernières années. J'y reviendrai.

Nous avons la chance de vivre dans une Ville qui dispose d'une richesse exceptionnelle en termes de loisirs, de culture et de sport. L'action de notre Municipalité est d'aller vers une démocratisation de l'accès à ces structures, notamment pour les personnes âgées.

Je salue à ce titre l'initiative de mon excellent ami Jean VUILLERMOZ qui, avec la carte "Senior +", a permis la gratuité d'activités physiques variées pour les plus de 60 ans (la gymnastique douce et d'entretien, le tennis, l'aquagym, le stretching, le taekwondo, la marche nordique et la prévention des chutes).

Le soutien aux personnes âgées est un investissement financier important pour le Département mais c'est un choix de civilisation que notre groupe fait avec vous, Monsieur le Président.

Vous étiez comme moi, Monsieur le Président, dans la rue cet automne pour manifester contre la réforme des retraites que l'U.M.P. vient d'imposer par la force. Vous savez donc comme moi qu'elle pénalisera les bas salaires et les femmes dont 30 % sont concernées par des carrières morcelées contre 5 % de leurs collègues masculins.

En clair, ce que nous offre l'U.M.P. c'est un inégalitarisme organisé pour nos aînés, les cadres contre les ouvriers, les hommes contre les femmes, les carrières courtes contre les carrières longues.

A la voir tant chercher à diviser, cette droite, on devine que cela sent la fin de règne. D'ailleurs, le Gouvernement n'a-t-il pas annoncé vouloir s'attaquer après la retraite à la dépendance. C'est à croire, ô rage, ô désespoir, que la vieillesse est ennemie de notre Gouvernement.

En ouvrant demain le débat sur la réforme de la dépendance, le président de la République va s'appliquer à mettre en œuvre, cela ne fait aucun doute, les mêmes recettes libérales que celles utilisées pour la contre-réforme des retraites.

Nicolas SARKOZY a ainsi annoncé vouloir aider les familles victimes de la dépendance, mais ayant vidé les caisses pour les riches, il oriente sa réflexion vers le recours aux assurances privées. Quand on sait que M. Guillaume SARKOZY est à la tête de "Malakoff Médéric", on comprend bien quelle famille le président a l'intention d'aider en priorité.

Et ce choix, que nous constatons ici même dans cette assemblée quand l'Etat, comme vous l'avez rappelé dans votre communication, ne paye pas sa part des dépenses dues au titre de l'aide aux personnes âgées. Au lieu des 33 % de compensation des dépenses, engagement du Gouvernement, depuis 2002 seulement 13,64 % des dépenses sont compensés. Cette différence est à l'origine d'une dette minimale de l'Etat à la Ville de Paris de 219 millions d'euros depuis 2002 au titre de l'A.P.A. Les contribuables parisiens payent donc deux fois.

Face à cela, vous nous annoncez, Monsieur le Président, la création et l'extension de dispositifs départementaux à destination des personnes âgées. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est évidemment favorable à l'ensemble de ces propositions.

Je n'en prendrai qu'une - cela a déjà été relevé par d'autres - le relèvement du plafond permettant d'être exonéré du financement de tout le plan d'aide jusqu'à 1.000 euros de revenus mensuels, qui sera voté lors de cette séance. Vous osez aller au-delà de nos obligations légales. Nous vous approuvons.

Il faut le faire, car nous sommes devant des cas de précarité absolue. Comment accepter, en effet, ce que constate l'observatoire des loyers, qui estime à 900 euros en moyenne la location d'un 50 mètres carrés dans le parc privé parisien, alors que dans le même temps le minimum vieillesse fixé par l'Etat est à peine de 700 euros par mois ?

Là aussi, la combinaison des dispositifs "Paris Solidarité", garantie de 800 euros par mois, et "Paris Logement" en cas de loyer supérieur à 30 % des ressources, supplée partiellement aux carences de la politique de l'Etat. Mais les prix de l'immobilier continuent de grimper à folle allure et le pouvoir d'achat des minima sociaux à stagner.

Aussi, les élus Communiste et du Parti de Gauche demandent que ces questions fassent l'objet d'un suivi régulier, dans le cadre de la Commission ad hoc de notre Conseil, pour proposer éventuellement des ajustements.

Tout le monde le sait, toutes les statistiques prouvent que les conditions de santé d'une personne sont étroitement liées à l'offre de lieux de soins qui lui sont accessibles et à ses propres ressources. De ce point de vue, la question de la dépendance et de sa massification dans les sociétés modernes la met au rang de fait sociétal majeur.

Votre communication l'aborde via la construction de trois E.H.P.A.D. par le C.A.S.-V.P., et relevant que Paris s'engage pour l'ouverture de 2.200 places en E.H.P.A.D. La question du maintien à domicile des personnes âgées, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, y est aussi évoquée.

A ce sujet, il ne faudrait pas là non plus oublier que c'est en France que l'on trouve les malades âgés les plus lourds et les plus dépendants à domicile. Ce qui est possible dans les familles aisées de l'Ouest parisien est insurmontable dans les familles défavorisées des quartiers de l'Est parisien.

Toutefois, il y a pour nous, élus communistes et du parti de gauche, une grande absente, même pas citée dans votre communication : l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris qui dispose encore de 4.000 lits de long séjour, que d'ailleurs le Département finance largement dans le cadre d'une convention tripartite.

Nous tenons à ces lits comme à la prune de nos yeux. La Ville de Paris doit continuer à être attentive aux évolutions éventuelles faites sans concertation de la part de la Direction générale de l'A.P.-H.P. Espérons que, dans le cadre de la M.I.E. qui doit se mettre en place, cette dimension soit très présente. En tout cas, notre groupe y participera avec cette préoccupation.

Grâce à la protection sociale et au progrès de la médecine, nous vivons de plus en plus longtemps. C'est une excellente nouvelle. Cela étant, il est nécessaire d'en tenir compte et de se préoccuper de l'ensemble de la filière sanitaire et médicosociale de prise en charge des personnes âgées. Cela va de la médecine de ville, des soins à domicile aux maisons de retraite, E.H.P.A.D. et séjours hospitaliers en passant par les centres de santé et les services à la personne.

La prise en charge s'est construite difficilement et souvent sans véritable cohérence. Ainsi, on a laissé longtemps le soin des personnes âgées aux associations caritatives, souvent religieuses. Par la suite, des associations régies par le bénévolat se sont implantées dans le secteur. Le salariat s'est développé dans de mauvaises conditions. Souvent déconsidérés, les métiers liés à la prise en charge des personnes âgées sont mal rémunérés, impliquent des horaires difficiles, ne bénéficient pas ou peu de formations.

Plus encore aujourd'hui, le manque de financement est criant, tant pour le nombre de places d'aide à domicile, de soins infirmiers que pour le nombre de places en établissements médicalisés. Les personnes âgées et leurs familles en payent la plus grande part, engendrant de nouvelles injustices entre ceux dont la famille peut assumer le financement des établissements et ceux dont les ressources sont insuffisantes.

De l'autre côté, celui du portefeuille, certains groupes du secteur privé commercial ont compris que le manque de places disponibles en E.H.P.A.D., conjugué à la faible rémunération des personnels, ferait de l'hébergement des personnes âgées dépendantes un secteur particulièrement lucratif.

Cet appétit financier dégrade le climat social interne aux E.H.P.A.D., ce qui est insupportable pour les salariés et engendre de considérables nuisances à la qualité d'accueil des résidents et à la bientraitance institutionnelle que nous exigeons pour les personnes âgées, de surcroît pour celles en situation de dépendance.

Sur ce sujet, des progrès sont à attendre. Nous en sommes encore au stade de développement de la sensibilisation dans le domaine de la maltraitance institutionnelle. Une bonne prise en charge des résidents ne va pas sans la formation et un encadrement décent de personnels.

En 2006, dans le plan Solidarité Grand âge, les pouvoirs publics ont retenu l'objectif d'une augmentation du ratio à un professionnel pour un résident. Aujourd'hui, en moyenne nationale, on compte à peine 0,6 agent, tout personnel confondu par résident. Le taux d'encadrement en personnes soignantes est encore plus faible, entre 0,25 et 0,30 par résident.

Pourtant, l'accompagnement des personnes hébergées nécessite en premier lieu de se manifester au travers des tâches concrètes de la vie quotidienne. C'est de cela que les personnes âgées dépendantes ont besoin en priorité.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que l'investissement de ce secteur par des groupes, à visée uniquement lucrative, nous alerte et que nous considérons qu'il doit nous conduire à la plus grande vigilance sur les pratiques des gestionnaires d' E.H.P.A.D.

Pour ces raisons, nous pensons que le Département doit conditionner les conventions d'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, à des exigences salariales fortes et à porter une vigilance toute particulière au climat social et au soutien psychologique apporté par les gestionnaires d' E.H.P.A.D., tant à destination des résidents que des équipes de personnels soignants.

Je terminerai cette intervention en m'adressant aux plus jeunes d'entre nous dans cette Assemblée, pour qu'ils prennent part à ce débat central pour nos sociétés modernes, car le vieux est l'avenir du jeune !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

La parole est à M. Vincent ROGER.

**M. Vincent ROGER.** - Monsieur le Président, chers collègues, répondre à la révolution du vieillissement constitue le défi majeur de la puissance publique en matière sociale pour les trente prochaines années.

Cette mutation profonde de nos sociétés, due à l'allongement de la durée de vie, doit inviter les responsables publics à faire face à des enjeux multiples.

Enjeux de solidarité autour de l'exigence que nous nous faisons du pacte républicain, garant du vouloir vivre ensemble entre les générations.

Enjeux de gouvernance également, car il est désormais nécessaire d'instaurer un véritable principe de subsidiarité entre l'Etat, la Région, le Département et la commune, afin de rendre plus efficace les politiques publiques, de rationaliser les dépenses et d'éviter en permanence d'être dans le reproche réciproque.

Enjeux financiers enfin, parce que le financement de cette révolution du vieillissement doit nous conduire à explorer toutes les pistes, permettant de répondre à la solidarité que toute nation évoluée doit aux seniors, tout en n'omettant pas une autre solidarité nationale, celle qui consiste à ne pas faire hériter les générations de demain des déficits publics d'aujourd'hui.

Mes chers collègues, la révolution de l'âge doit nous inviter à avoir un autre regard sur la vieillesse. Mais, Monsieur le Président, la révolution du vieillissement ne doit-elle pas aussi nous mener à avoir une autre vision de l'action publique en la matière ? Celle qui consiste à dépasser les clivages, celle qui oblige chaque responsable à sortir de son pré carré pour être un serviteur de cette cause nationale.

Monsieur le Président, la révolution du vieillissement est un bouleversement. Oui, un bouleversement aux conséquences innombrables qui imposeront, j'en suis convaincu, à l'ensemble des pouvoirs publics, des exigences devant allier complémentarité, créativité et humanisme.

Votre communication, Monsieur le Président, va-t-elle dans ce sens ?

A sa lecture, je crains que non. Et croyez bien qu'avec mon groupe, nous le regrettons, tant nous aurions apprécié de votre part un discours plus en lien avec la réalité et l'importance du sujet.

Malheureusement, votre communication se réfugie dans l'autosatisfaction et s'évertue à créer des polémiques.

Autosatisfaction, quand vous parlez du développement du bénévolat, notamment au travers des C.A.S. d'arrondissement alors que votre majorité n'a eu de cesse de vouloir déresponsabiliser les bénévoles. Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT y reviendra d'ailleurs dans un instant.

Autosatisfaction encore lorsque vous abordez l'emploi des seniors, alors que votre Plan départemental d'insertion avait oublié d'inscrire dans ses publics prioritaires les seniors, soit un tiers des allocataires du R.S.A.

Autosatisfaction également, en faisant, si j'ose dire, du vieux avec du neuf.

Vous nous proposez ce matin trois dispositifs. Certes, nous les voterons, mais répondent-ils aux exigences de la révolution du vieillissement ?

Ainsi, vous proposez de remplacer l'Allocation Ville de Paris par "Paris Solidarité" en relevant le plafond de revenus des bénéficiaires de 775 euros à 840 euros. L'ouverture du dispositif complément santé aux allocataires "Paris Solidarité", comme l'extension de "Paris Logement", sont des décisions qui ne peuvent susciter des désaccords de notre part. Ils représentent un total de 37 millions d'euros, soit l'équivalent des investissements pour les voies sur berge. Cette comparaison illustre d'ailleurs vos priorités.

Ces mesurées vous donnent sans doute bonne conscience vis-à-vis des plus défavorisés, mais elles ne correspondent en rien aux besoins de Paris, notamment pour permettre aux classes moyennes de rester dans la Capitale au moment de leur retraite.

Les rentrées fiscales importantes, les augmentations des impôts et les droits de mutation fleurissants auraient dû vous conduire à plus de solidarité, en particulier pour les classes moyennes seniors non propriétaires. Ces dernières subissent de plein fouet à Paris la conjugaison de trois phénomènes : la baisse du revenu intrinsèque à l'entrée en retraite, le coût de la vie supérieur à la moyenne nationale et le taux d'effort en matière locative là aussi supérieur au reste de la France.

Comme pour le logement social, il y a une réalité des classes moyennes que vous vous refusez à prendre en compte.

Mes chers collègues, quant à la polémique, Monsieur le Président, elle est au cœur de votre communication, en particulier sur le désengagement de l'État et à commencer sur le financement de l'A.P.A.

Si les chiffres que vous communiquez sur le recouvrement de l'A.P.A. à Paris par l'État sont exacts, votre interprétation en est pour le moins trompeuse.

D'abord, Monsieur le Président, pour qu'il y ait engagement, il faudrait que la loi y oblige, ce qui n'est pas le cas. Rien ne l'indique dans le texte de loi porté par Mmes GUIGOU et GUINCHARD-KUNSTLER. Dois-je vous rappeler que lors de la création de l'A.P.A., aucune réflexion sérieuse quant à son financement n'avait été menée.

Ensuite, votre communication passe sous silence ce qu'est aujourd'hui le financement de l'A.P.A., c'est-à-dire un système de péréquation et de solidarité nationale entre départements pauvres et départements plus aisés.

Paris est un département dans lequel la proportion des personnes de 75 ans et plus n'est pas très importante et, comme je l'évoquais, vos choix politiques n'y sont pas pour rien dans ce résultat.

Avec 7,4 % de 75 ans et plus, notre Département est dans les 25 % de départements ayant le taux le plus faible, mais, surtout, c'est le département qui a le potentiel fiscal le plus élevé.

Votre communication critiquant l'État remet donc implicitement en cause ce mécanisme de péréquation entre départements opéré par les critères de répartition ayant vocation à aider les départements pauvres à forte densité de personnes âgées dépendantes.

Je vous laisse, Monsieur le Président, le loisir d'en discuter avec vos collègues, parfois de gauche, présidents des Conseils généraux bénéficiaires de cette péréquation.

A cela s'ajoute que lorsque l'État est aux avant-postes, vous minimisez son rôle. Je pense en particulier au plan Alzheimer, dont, au niveau local, vous en revendiquez les résultats. J'ai à l'esprit notamment la création des M.A.I.A.

Mais au-delà de l'autosatisfaction et des polémiques avec l'État, votre communication effleure le sujet crucial dans le débat qui s'ouvre sur la dépendance : le reste à payer ou le reste à charge pour les familles. Est-ce volontaire ? Comment pouvez-vous, dans une communication sur la politique de la Ville relative aux personnes âgées ne pas l'approfondir ? Ce sujet est pourtant central pour toutes les familles parisiennes en général et pour les classes moyennes en particulier. Pour elles, c'est autant un enjeu qu'un défi financier colossal. Il peut varier à Paris en moyenne entre 2.200 euros mensuels et plus de 5.500 euros.

On aurait aimé, sur ce sujet, Monsieur le Président, vous entendre plus. Vous ne pouvez ignorer ces familles, vous ne pouvez vous réfugier derrière votre sempiternelle antienne : c'est la faute de l'État. Face à une situation qui lui est propre, la Ville doit prendre ses responsabilités.

Le débat voulu par Nicolas SARKOZY et organisé par le Gouvernement de François FILLON s'engage ; Paris doit y tenir son rang.

Pour notre part, nous voulons confronter toutes les idées novatrices et pouvoir faire la synthèse entre une solidarité nationale indispensable, une solidarité municipale nécessaire et une prévoyance individuelle envisageable.

Cependant, il serait injuste de ma part, Monsieur le Président, de dire que votre communication n'évoque pas deux enjeux décisifs pour venir en aide aux seniors : l'accompagnement pour le maintien à domicile et la lutte contre la solitude.

L'accompagnement des personnes âgées pour rester à domicile doit être la première des missions de la Ville, tant il montre notre attachement à la liberté de choix, tant cela est plus rassurant, plus épanouissant pour les personnes concernées et tant, pourquoi ne pas le dire, cela est moins coûteux pour la collectivité.

C'est pourquoi notre Capitale devrait être plus en pointe concernant le développement de la gérontechnologie. Si on peut se féliciter des expérimentations comme TéléGéria et E.M.G.E., notre Ville doit aller encore plus loin dans ce domaine.

Quant à la lutte contre la solitude, elle doit être une préoccupation de chaque élu comme de chaque citoyen.

"La solitude est une gangrène sociale qui provoque des pathologies lourdes", expliquait récemment le Professeur Alain FRANCO. Indiscutablement, au lendemain du drame de la canicule, il y a eu dans notre pays et dans notre ville une prise de conscience ; sous votre autorité, des initiatives ont été encouragées à Paris, mais nous devons, là aussi, être plus ambitieux, nous le devons parce que la solitude demeure le premier des maux urbains.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, Paris a toujours eu un temps d'avance, si j'ose faire mien ce slogan. Oui, Paris a toujours eu un temps d'avance pour accompagner avec humanisme et générosité ses aînés.

A la lecture de votre communication sur l'action en faveur des personnes âgées, d'un temps d'avance, Paris passe à un temps d'arrêt ; il est donc temps d'agir et de réagir.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Les dissertations sur le temps sont un peu difficiles, mais enfin, seuls les faits comptent.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, "aujourd'hui, jamais les chances de vieillir de façon autonome, chaleureuse et productive n'ont été aussi grandes dans ce pays. Cependant, jamais les difficultés des personnes vulnérables, atteintes de maladies invalidantes et dévastatrices n'ont été aussi dramatiques dans notre cité". Ce constat préoccupant, dressé par le Professeur Françoise FORETTE, apparaît les plus pertinents, eu égard à la situation parisienne.

410.000 personnes âgées de plus de 60 ans habitent la Capitale et 12,6 % des Parisiens âgés de 60 à 74 ans vivent en deçà du seuil de pauvreté. Alors oui, le combat contre la précarisation des seniors n'a jamais semblé aussi essentiel, exigeant et dramatiquement de circonstance.

La situation de Paris est d'autant plus préoccupante lorsqu'on la compare avec les performances nationales. Le taux de chômage des plus de 50 ans a ainsi augmenté de près de 9 % à Paris depuis un an, tandis que les jeunes seniors pauvres sont surreprésentés avec un taux de 12,6 % contre 9,4 % au niveau national.

Ces tristes spécificités d'une capitale de paradoxe, plus jeune que ne l'est le reste de la France, mais se distinguant pourtant au sein de la région avec le taux de personnes âgées le plus élevé, appellent une politique ambitieuse, apportant une réponse à la hauteur de l'impératif de solidarité qui incombe à la collectivité. Car c'est bien d'une obligation départementale dont il s'agit, puisqu'il revient aujourd'hui à cette collectivité territoriale la responsabilité d'intégrer les personnes âgées dans la vie de la cité.

Il s'agit là d'un défi d'autant plus important que l'intégration est reconnue comme un facteur de prévention de la dépendance.

A ce titre, mon groupe accueille favorablement la proposition de création d'une M.I.E. relative à la perte d'autonomie des personnes âgées, qui sera examinée lors du prochain Conseil de Paris. Cette démarche s'inscrit dans le chemin tracé par les priorités gouvernementales alors même que la réforme de la dépendance et l'institution d'un cinquième risque sont imminentes.

Pourquoi donc fustiger l'action de l'État en distillant des reproches acerbes et infondés à chaque page de votre communication, Monsieur le Président ?

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'à la mi-2008, le montant de l'effort public consacré à la compensation des pertes d'autonomie des personnes âgées était estimé à près de 21 milliards d'euros par la Mission commune d'information du Sénat sur la prise en charge de la dépendance et la création du cinquième risque.

Cette dépense publique consacrée à la dépendance atteint aujourd'hui près de 22 milliards d'euros et équivaut à plus de 1,1 % du produit intérieur brut.

Comment donc arguer encore d'un désengagement hypothétique de l'État ?

S'il est vrai que d'année en année, la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, selon un mécanisme de compensation nationale, couvre une part plus faible des départements, cela ne dénote en rien un désengagement de l'État mais bien davantage une montée en charge continue du dispositif, dont l'enveloppe ne cesse de grossir avec des taux de progression annuels proches de 10 % entre 2002 et 2007.

Les mesures extralégales que propose la Ville, visant à relever le plafond d'exonération du financement de tout plan d'aides et à minorer la participation réclamée aux bénéficiaires disposant de revenus compris entre 1.000 et 1.200 euros mensuels, pour un coup de 3,3 millions d'euros, risquent en cela de grever les finances de la collectivité locale.

L'initiative est louable et légitime mais elle représente néanmoins une dépense facultative supplémentaire considérable.

Une gestion budgétaire responsable impliquerait pourtant d'imputer cette coûteuse réforme sur un redéploiement de crédits à enveloppe constante.

Et que proposez-vous pour les personnes disposant de revenus moyens qui constituent la grande majorité des résidents des E.H.P.A.D. et se situent dans le bas d'une courbe, dite "courbe en U", ne bénéficiant réellement d'aucune aide, ni sociale, ni fiscale ?

Le prix des E.H.P.A.D. demeure en effet un sujet des plus préoccupants pour ses résidents, tandis qu'il se décompose en trois tarifs journaliers afférents à l'hébergement, aux soins et à la dépendance et que seules ces deux dernières composantes sont respectivement prises en charge par l'assurance-maladie et par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Le reste à charge concernant l'hébergement atteint en moyenne 2.900 euros mensuels en milieu urbain, et peut parfois frôler les 5.000 euros.

Certains résidents sont par conséquent contraints de quitter ces établissements, ne disposant plus des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur participation.

Le poids financier de la dépendance pèse trop lourdement sur les femmes, n'ayant le plus souvent qu'une petite pension de réversion.

Il pèse aussi sur ces grands oubliés que sont les personnes disposant de ressources supérieures au seuil d'éligibilité des aides type A.P.A., mais qui n'ont cependant pas les moyens de financer les soins et l'hébergement liés à la dépendance.

Votre choix est respectable, Monsieur le Président, de concentrer l'action du Département en faveur des personnes âgées sur le public le plus en souffrance et disposant des moindres ressources.

Cependant, il me semble qu'une prise en charge globale et efficace de la dépendance se doit de considérer tous les publics concernés en élargissant de la sorte le prisme des politiques menées à destination des personnes âgées.

Mais ce n'est pas là notre unique source d'inquiétude.

L'expérimentation de formes d'hébergement alternatives autour de thématiques de mixité sociale et de liens intergénérationnels constitue effectivement autant de pistes qu'il est nécessaire d'exploiter.

Cela ne masque cependant pas le manque de structures d'accueil classiques essentielles au soutien des aidants familiaux.

Cela ne pallie pas davantage le manque cruel d'intervenants à domicile dont le nécessaire accroissement quantitatif risque de se faire au détriment du qualitatif.

Ladite qualité est d'autant plus difficile à évaluer qu'elle prend en considération la dimension humaine des intervenants dans ce domaine.

Si la symbolique d'une ligne budgétaire dédiée exclusivement à la solidarité intergénérationnelle est forte, sa traduction dans les faits n'est qu'une goutte d'eau dans les profondeurs abyssales de la problématique de la dépendance, réduite à 300 binômes seniors-jeunes, des missions intergénérationnelles effectuées par quelque 70 jeunes du service civique, ou encore une quarantaine de partenariats noués entre les personnes âgées des clubs du C.A.S.-V.P. et les enfants des centres de loisirs, des écoles ou des crèches.

Il s'agit d'expériences qui renforcent le rôle clé des personnes âgées dans la cité, mais qui répondent encore insuffisamment aux défis de la dépendance ou de l'isolement des seniors. À cet égard, il est indispensable de renforcer le maillage territorial et l'ancrage local des dispositifs de mise en œuvre des politiques en faveur des personnes âgées.

La modernisation du service d'aide à domicile du C.A.S.-V.P., qui consiste non seulement en une extension des plages horaires d'intervention, mais également en un regroupement des antennes en arrondissement sous forme de plate-forme mutualisée, contribue au développement de ces bonnes pratiques, faisant de la proximité le maître mot.

En revanche, l'efficacité du dispositif des "Points Paris Émeraude" doit être renforcée par le biais du développement d'antennes de proximité.

Le projet de réforme les concernant est en cela de bon augure puisqu'il sous-tend la possibilité d'assurer des permanences en mairies d'arrondissement.

Si les politiques mises en place en faveur des personnes âgées nous paraissent par trop lacunaires et très restrictives de par le public qu'elles concernent, si l'onéreux projet de modernisation de l'A.P.A. tend à alourdir davantage les dépenses sociales du Département, en revanche, la modernisation du service d'aide à domicile du C.A.S.-V.P., la réforme des "Points Paris Émeraude", ou encore la mise en place de la télégestion et du chèque emploi service représentent autant de réformes utiles et souhaitables.

C'est la raison pour laquelle, malgré certaines réticences et nos diverses observations, mon groupe votera en faveur des projets de délibération soumis au vote du Conseil et concernant les politiques menées à l'égard des personnes âgées, en espérant, Monsieur le Président, que nous aurons été entendus.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS.** - Monsieur le Président, chers collègues, en quelques décennies, notre modèle générationnel et notre modèle de société s'est vu bouleversé, d'une société où nous cohabitons à deux, parfois trois générations, à une société où nous devons aujourd'hui vivre et savoir faire vivre ensemble quatre générations et bientôt cinq.

Cette nouvelle organisation générationnelle impose évidemment un changement de société, mais aussi des nouvelles règles et des nouvelles interventions publiques afin d'adapter la société à ces nouveaux enjeux.

On dit communément, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, que l'on reconnaît une société civilisée au sort qu'elle réserve à ses aînés.

À cet égard, Paris doit évidemment se montrer exemplaire et affirmer être une capitale solidaire, fière de ses aînés et généreuse puisqu'elle en a les moyens.

Or, vous le savez, Monsieur le Président, la situation des seniors parisiens s'est dégradée depuis une petite décennie en raison d'un contexte local qui est la hausse régulière et de plus en plus "inarrêtable" des loyers et des charges liés à l'habitat, mais aussi en raison d'un contexte national où le président proclamé du pouvoir d'achat est devenu depuis quelques années le président du pouvoir d'achat qui augmente pour tout le monde : augmentation du coût de l'électricité, du gaz, des complémentaires santé, des matières premières alimentaires, des soins médicaux, des transports - de la S.N.C.F. en particulier. Toutes ces augmentations de coûts, toute cette pression sur le pouvoir d'achat qui pèsent évidemment plus durement sur les seniors parce qu'ils ne voient pas dans le même temps leur pension de retraite être revalorisée à la hauteur de cette hausse et de cette pression sur leur pouvoir d'achat.

Ainsi, les différentes mesures que vous nous proposez aujourd'hui, Monsieur le Président, sont une bonne nouvelle qui sortira plusieurs milliers de Parisiens de la précarité et de l'incertitude.

Votre proposition, Monsieur le Président, permettez-moi, une fois n'est pas coutume, de le relever, est socialement juste et budgétairement responsable et raisonnable.

C'est pourquoi je voterai ces projets de délibération sans réserves.

Cependant, avoir une politique pour le troisième âge et les seniors à Paris, ce n'est pas seulement une politique d'intervention sociale, ce sont aujourd'hui les seuls projets de délibération que vous nous soumettez.

Avoir une politique en destination du troisième âge et des seniors à Paris, c'est également adapter notre cadre de vie et je voudrais ici dresser quelques pistes qu'il me semblerait nécessaire de faire appartenir à un grand plan...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Essayez de le faire quand même brièvement

**M. Jean-François MARTINS.** - Je le fais brièvement !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Parce que vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Oui, mais il a été largement...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, on arrête toujours le chronomètre pendant les bavardages... comme là, par exemple. Vous voyez, il est arrêté, ne vous inquiétez pas !

Allez, concluez !

**M. Jean-François MARTINS.** - En quelques secondes, quelques pistes qui mériteraient un Plan Senior au-delà de l'intervention sociale, pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques de la Ville :

- adapter notre cadre de vie et avoir enfin un vrai plan pour les trottoirs et les espaces publics qui permette à nos seniors d'en disposer dans tous les secteurs de la ville ;

- favoriser l'accès aux soins et l'installation de médecins en secteur I, permettant d'avoir pour les seniors un accès aux soins aux tarifs remboursés par la Sécurité sociale ;

- savoir prendre en considération l'une des attentes des seniors, sur laquelle il ne faut pas faire d'angélisme, qui est le besoin de sécurité, le sentiment de sécurité, et nous devons répondre, à la Préfecture, à cette attente ;

- enfin, lutter contre l'isolement. Si la solution que vous avez évoquée de la cohabitation d'un étudiant avec un senior est une piste, elle n'est pas la seule. Il faut envisager des colocations entre seniors pour faire face à de nouveaux enjeux, tels que les divorces tardifs et le veuvage qui font des seniors isolés très jeunes. La colocation entre eux leur permettrait d'avoir une activité, une stimulation sociale et donc de tomber plus tardivement dans la vieillesse.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Je donne maintenant la parole à Gauthier CARON-THIBAUT, mais je précise aux trois orateurs suivants du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qu'ils ne disposent que de 16 minutes pour les trois.

Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le drame de la vieillesse, ce n'est pas que l'on se fait vieux c'est que l'on reste jeune. Finalement, Oscar Wilde n'a sans doute pas tort.

Chaque élu ici présent sait bien l'engagement que peuvent revêtir les seniors dans nos arrondissements afin de contribuer à la cohésion de notre Capitale. Bien loin uniquement des associations de sauvegarde des vieilles pierres ou des organisations de pétitions, nombre d'associations de soutien scolaire, de parrainage professionnel ou encore de lutte contre l'isolement sont le fruit de jeunes retraités qui estiment, à juste titre, avoir encore un rôle à jouer dans la cité.

Depuis qu'une délégation au lien intergénérationnel a été créée à Paris, ce nouveau domaine se théorise. Il s'éloigne de plus en plus de la volonté de faire se rencontrer les très vieux et les très jeunes, et il prend un autre aspect que les activités ouvertes à tous et surtout aux seniors.

Liliane CAPELLE, votre adjointe en charge de ce secteur, le rappelle dès qu'elle le peut : l'intergénérationnel, c'est créer de nouvelles formes de solidarité qui ne se limitent pas qu'au versement ou à des ponctions financières mais c'est surtout créer des occasions de rencontre et d'échange des seniors vers les moins seniors et vice versa.

Mais pour cela, il faut permettre à nos seniors de rester vivre dans la Capitale, comme nous avons su le faire pour les familles et de plus en plus pour les classes moyennes. Car si, bien sûr, certains de nos seniors aspirent à ces activités, d'autres aspirent tout simplement à vivre en pouvant faire les gestes de la vie quotidienne sans avoir à dépendre ou à devoir s'éloigner de sa famille ou de ses amis.

Et maintenir cette présence des seniors dans notre Capitale passe en premier lieu par une politique du logement et de l'habitat adaptée à cet enjeu.

Le premier besoin des seniors réside en celui de se maintenir à leur domicile tant qu'ils le peuvent. Devoir déménager suite à un congé, à un loyer qui devient trop cher ou des étages qui deviennent trop pénibles, est vécu de manière excessivement frustrante. Or, cette situation devient de plus en plus fréquente. En effet, il suffit de se référer au dernier recensement pour se rendre compte qu'il y a, dans la situation locative des seniors, un problème social à régler.

Certes, ils sont plus souvent propriétaires que les actifs, mais les cas d'indécence du logement touchent beaucoup plus souvent les seniors et un tiers d'entre eux vivent dans des immeubles inaccessibles.

De même, une nouvelle réalité sociologique apparaît : ce sont les retraités pauvres suivant, en toute logique, celle des travailleurs pauvres. Essentiellement entre 60 et 74 ans, ces jeunes retraités se voient, d'une part, confrontés à des problèmes de paiement de leur loyer et, d'autre part, à une impossibilité de chercher un autre logement, vu les conditions de plus en plus drastiques d'accès au marché privé locatif.

Tel est le bien-fondé de la création de l'extension de l'allocation "Paris Logement" qui permettra aux seniors qui vivent avec moins de 1.100 euros ou 1.600 euros en couple de recevoir 80 à 110 euros afin de les solvabiliser dans leur logement. 7.700 seniors seraient amenés à pouvoir en bénéficier.

Espérons aussi, Monsieur le Président, que le Gouvernement saura entendre votre demande de mise en place d'une expérimentation d'encadrement des loyers à la relocation, car le pendant nécessaire de la solvabilisation des locataires est bien sûr le renforcement des possibilités d'accès au logement.

C'est d'ailleurs plus du double, 16.000 seniors, qui sont demandeurs d'un logement social, toutes catégories de plafond confondues. Ce différentiel entre senior éligible à "Paris Logement" est le nombre de demandeurs de logements sociaux de plus de 60 ans laisse fortement entendre qu'il y a aussi d'autres problématiques dans le dossier des seniors et de leur habitat que le loyer.

Bien entendu, j'entends par là les situations de congé délivré à ces jeunes retraités pas encore protégés par la loi, les rendant plus difficiles après 70 ans, ou encore les situations des seniors vivant en étage avec des situations physiques ne leur permettant plus de se mouvoir aussi facilement qu'avant.

Le prochain bilan que nous allons tirer de bientôt un an de mise en place d'une Commission d'attribution des places en résidence appartement et résidence services du Centre d'action sociale de la Ville de Paris sera riche en enseignement sur ce domaine : en particulier, l'augmentation du nombre de seniors hébergés chez ou par leurs enfants ou titulaires d'une chambre à l'hôtel, n'ayant pu trouver un propriétaire acceptant de leur louer un logement.

Face à cela, la Ville de Paris ne reste pas inactive. Bien évidemment, notre engagement à produire 40.000 logements sociaux d'ici 2014 doit aussi bénéficier aux seniors. De même, les bailleurs sociaux doivent tout faire pour rendre accessible aux situations de mobilité réduite leur parc et dépasser largement le taux actuel de 20 %. Citons aussi le parc privé qui peut bénéficier du Programme d'intérêt général "Personne à Mobilité Réduite", du diagnostic habitat du Pacte de Paris, de l'aide à l'amélioration de l'habitat, tout comme l'expérimentation du "Réseau Logement Seniors" dans le 3e arrondissement dans le parc social. A terme, il faudrait que deviennent envisageable, en plus de cette mise en accessibilité, une coordination de services sociaux spécialisés et une offre de petit entretien, via les régies de quartier, pris en charge en partie par la Ville, pour tous ces petits travaux qui enquiquinent la vie quand on ne peut plus les faire.

Sans accessibilité, sans services et sans entretien, le logement devient vite une prison. Ce dispositif aurait ainsi pour objectif d'adapter et de pallier le plus tôt possible à la dépendance et à la solitude des seniors dans leur logement, tout en rendant agréable le maintien à domicile.

Mais il nous faut aussi ouvrir des lieux de vie plus communautaires, qui permettent de briser cette solitude subie par de plus en plus de seniors.

Telle est notre volonté en finançant grandement l'entretien et les réhabilitations en résidences appartements, toutes équipées d'un club ou d'un restaurant et d'un service de soins infirmiers à domicile. Cette politique d'entretien active menée par le C.A.S.-V.P. est particulièrement importante car elle déstigmatise grandement ces structures en brisant l'image des mouroirs des maisons de retraite indécentes.

De même, on voit fleurir ici ou là des activités proposées qui sortent des traditionnels "repas-accordéon" ou des ateliers lecture. Les consoles Wii ont fait leur entrée dans les résidences et de plus en plus d'activités originales, comme des initiations à l'art moderne, ont fait leur rentrée dans les clubs de nos seniors.

Et puis, il y a des moments qui ne sont pas faciles à vivre, que l'on craint tous ou que l'on a déjà vécus, cette perte d'autonomie définitive qui laisse peu à peu la place à la dépendance et à la grande dépendance. Ce sont les débuts d'un Alzheimer, les troubles sensoriels, les difficultés de plus en plus dures à se mouvoir et puis tout cela qui irrésistiblement s'installe et fait que la vie seule n'est plus envisageable, ni pour le senior ni pour ses accompagnants.

C'est là que la Ville a deux responsabilités aussi énormes qu'elles touchent éminemment à l'humain :

- tout d'abord, celle de protéger les plus précaires ou les plus isolés de celles et ceux qui voient en eux un nouveau marché ;

- et celle de rendre digne l'approche de la fin de vie.

Je crois, avec humilité, Monsieur le Président, mes chers collègues, qu'en nous investissant autant dans le financement de places en établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, nous permettons, grâce au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, établissement à capital 100 % public, de ne pas laisser l'intégralité de la prise en charge de la grande dépendance au secteur privé, tant que celui-ci ne sera pas mieux régulé. C'est ainsi que tous nos établissements sont habilités intégralement à l'aide sociale et peuvent accueillir également les Parisiennes et les Parisiens les plus précaires.

Enfin, notre volonté de financer 2.200 places dans ces fameux E.H.P.A.D. trouve son application à la fois dans la construction de nouvelles places mais également dans l'humanisation de certains des 14 établissements que la Ville gère. C'est ainsi que les experts appellent la "bienveillance architecturale" qui est à l'œuvre dans chacun de nos chantiers.

En effet, les chambres dans ces E.H.P.A.D. sont bien souvent les derniers lieux de vie de ces seniors. Autant pour leurs proches que pour eux, finir ses jours dans des conditions de vie dignes est la moindre des choses qu'une ville comme Paris peut offrir à ses aînés.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'actualité va bientôt être au traitement que le Gouvernement va réserver au cinquième risque, celui qu'il appelle la dépendance. Des échos de recours constant au secteur privé assurantiel nous sont, à tous, arrivés aux oreilles, créant des craintes chez certains d'entre nous. Attendons ce débat mais soyons sûrs que la question des seniors ne se limite pas qu'à la dépendance, mais beaucoup plus au maintien de l'autonomie et à leur dignité. Et si Paris ambitionne d'être modèle en ce domaine, alors il y aura des choses à dire dans ce débat.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT a la parole.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'a fort justement démontré mon collègue Vincent ROGER, vous avez choisi la polémique au consensus sur un sujet qui peut faire débat, qui doit même faire débat tant il est important.

Pour ma part, je souhaite revenir sur les mesures concernant les modifications des aides facultatives servies par le C.A.S.-V.P. aux personnes âgées.

Cédant une fois de plus aux sirènes de la communication et avec l'art maîtrisé qui est le vôtre en matière d'affichage, je constate que vous travestissez la vérité.

Non, Monsieur le Président, Paris n'a pas aujourd'hui créé son minimum vieillesse, comme vous avez tenté de le faire croire et comme j'ai pu le lire dans la presse.

Non, Monsieur le Président, Paris ne passe pas aujourd'hui de l'ombre à la lumière en matière de politique pour les personnes âgées, car Paris a toujours eu un temps d'avance dans ce domaine et vous le savez bien.

Lorsque vous êtes arrivé en 2001, il y avait déjà les cartes de transport, les résidences services, des clubs "Emeraude", l'A.V.P. existait depuis 25 ans, d'ailleurs Paris était et est encore la seule ville à avoir un règlement municipal pour les prestations d'aide facultative.

Lorsque le Gouvernement JOSPIN a décidé la C.M.U., vous avez été obligé de créer le "Complément Santé Paris" car le plafond de la C.M.U. était inférieur à celui de la carte "Paris Santé", carte que vous aviez supprimée.

C'est cela aussi, Monsieur le Président, notre héritage.

En réalité, les mesures phares que vous annoncez aujourd'hui et que nous voterons bien sûr ne sont que des ajustements, et le budget qu'elles représentent (37 millions) est égal à celui des aménagements des berges de Seine. "No comment".

Dans le cadre de "Paris Solidarité" qui n'est en fait qu'une A.V.P. qui change de nom, je rappelle que cette dernière est grosso modo indexée sur le minimum vieillesse.

Or, si ce dernier a été augmenté de 35 euros en avril dernier et devrait l'être encore bientôt, l'A.V.P. elle n'avait pas bougé depuis décembre 2009.

Ce n'est donc pas un cadeau que vous faites, en réalité c'est un dû que vous rendez.

A titre de comparaison aussi, j'ai noté que "Paris Solidarité" sera au même niveau que la P.C.H., la prestation de compensation du handicap servie par l'État qui, elle, a été multipliée par deux en quatre ans.

Quant à l'extension du "Complément Santé Paris" aux personnes handicapées, il s'agit seulement de la rationalisation d'un système, logique d'ailleurs, puisque vous supprimez dans le même temps "Paris Protection Handicap".

Je remarque d'ailleurs que le "Complément Santé Paris", lui, n'a pas augmenté depuis sa création en 2001, ce qui n'est pas le cas des mutuelles que cette allocation est censée couvrir.

Concernant "Paris Logement", son extension aux personnes âgées et handicapées est en soi une bonne mesure et une mesure cohérente.

C'est, en effet, une bonne idée de leur venir en aide pour payer leur loyer dans ce contexte de très forte hausse, largement alimenté d'ailleurs par la spéculation immobilière à laquelle votre politique du logement n'est d'ailleurs pas étrangère, mais comment se contenter alors de la faiblesse des plafonds ouvrant droit à cette allocation ?

Je rappelle, en effet, que le revenu médian, selon l'Observatoire des inégalités, est de 1.200 euros. Or, le plafond que vous instituez est de 1.100 euros pour une personne seule.

Prenez l'exemple, justement, d'une personne âgée avec 1.200 euros par mois, un loyer de 690 euros pour un deux-pièces dans le parc social ; il lui reste 510 euros pour vivre ou plutôt pour survivre, sans aucune aide d'aucune sorte car elle est au-dessus de tous les plafonds de la terre. Des gens comme cela, il y en a beaucoup et la Ville est bien chiche lorsqu'il s'agit d'aider ces personnes qui ont travaillé toute leur vie avec, au bout du compte, une modeste retraite et des conditions de logement relatives mais souvent chères.

Or, la Ville, elle, ne manque pas de moyens, compte tenu des droits de mutation faramineux qu'elle a enregistrés cette année. Une fois de plus, vous obtempérez à votre dogme très social au détriment des classes moyennes. Il est vrai qu'elles ne sont pas votre priorité, car à Paris, maintenant, il faut être ou très riche ou très pauvre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il vous sera répondu par Liliane CAPELLE, mais il faut quand même oser faire une intervention pour démolir les mesures qu'on va voter dans quelques instants et pour nous dire que sur le plan social, on n'en fait pas assez et, après, qu'on en fait trop pour les plus pauvres. Bref, il y avait un petit problème de cohérence, mais Liliane vous répondra.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** - Merci, Monsieur le Président.

Votre communication et celle de Liliane CAPELLE, me semble-t-il, inaugurent d'une façon importante un regard que je crois nouveau sur la question du vieillissement à Paris.

La problématique du vieillissement, lorsqu'on emploie ce terme, est, en fait, très largement ambiguë, parce que, derrière ce mot, se cache un phénomène social qui consiste à constater que, d'une part, l'espérance de vie ne cesse de croître et, d'autre part, que le nombre de personnes plus âgées que la moyenne prend de plus en plus de place dans notre société.

Lorsque l'on parle de vieillissement de la société, cela renvoie aujourd'hui à des concepts bien différents, qu'il s'agisse de la problématique des seniors qui peuvent être retraités mais qui sont parfaitement actifs, et j'allais dire heureusement, lorsque l'on voit ce qu'il en est aussi dans notre Assemblée, on parle aussi des personnes âgées qui, elles, sont déjà rentrées dans un âge plus fragile, où l'attention doit être portée plus directement à leur santé, et on parle aussi, plus tard, du grand âge, de ces personnes âgées en perte d'autonomie.

On le voit bien, il y a là des concepts différents, des populations différentes et la nécessité pour la société et la politique municipale de s'adapter à ce mouvement social profond qui existe dans notre pays.

J'entendais Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT parler il y a quelques instants ; je trouvais effectivement qu'elle employait une vision des choses, des politiques sociales et des critiques de la droite qui sont quand même, à mon avis, assez peu compatibles avec la réalité de cette évolution sociale. Madame, vous avez, en dehors du fait que vous concluez d'une façon paradoxale par le reproche que vous nous faites aux politiques sociales, un discours qui est, pour l'essentiel, assez misérabiliste, assez paternaliste, et lorsque vous évoquez la problématique du vieillissement de la société, vous ne renvoyez qu'à une problématique d'allocation.

Très sincèrement, c'est ce que nous essayons de ne pas faire lorsque nous parlons à la fois de solidarité, mais aussi parce que grâce à la mission d'information et d'évaluation qui va être mise en place, nous allons surtout parler d'adaptation de nos politiques sociales.

Notre collègue CARON-THIBAUT a bien posé les questions. Lorsque l'on parle d'adaptation du logement, lorsque l'on parle d'adaptation de l'urbanisme, lorsque l'on parle aussi de présence active et de mobilisation des seniors dans la ville, on ne parle pas, Madame, d'une façon aussi caricaturalement paternaliste et traditionnelle de politiques sociales qui ont eu peut-être leur mérite d'exister il y a 20 ans mais qui, aujourd'hui, ne correspondent plus à l'évolution de la société.

De ce point de vue, vous rejoignez le discours de la majorité nationale sur ce discours, parce que, lorsqu'en son temps, le Gouvernement parlait du problème des retraites, on le voit bien, au lieu de comprendre qu'il y avait à accompagner un mouvement du vieillissement de la société, y compris du vieillissement des actifs. Il n'a été capable de parler qu'en termes financiers, évidemment pour opérer des reculs sociaux, mais aujourd'hui encore, lorsqu'il parle de la dépendance, et il ne choisit pas ce mot par hasard... Alors que tous les acteurs de ce monde préfèrent parler de perte d'autonomie, il parle de dépendance, il se livre à une dramatisation d'une situation sociale qui est inadaptée à mon avis avec, non seulement par rapport à la réalité des besoins des Français mais aussi par rapport à la manière dont elle doit évoluer. On sent que les préoccupations du Gouvernement naissent essentiellement d'une financiarisation de cette question sociale, avec des arrière-pensées qui ont déjà été décrites par d'autres collègues, sur lesquelles je ne reviendrai pas, et pour lesquelles il n'y aurait pas d'autre réponse, effectivement, que la construction massive d'E.H.P.A.D. financés par des fonds de pension.

Cette logique-là n'est pas celle dont a besoin notre société et à tout le moins Paris, ville capitale.

Nous avons d'autres ambitions qui consistent à mettre la personne âgée lorsqu'elle est en perte d'autonomie ou en risque de perte d'autonomie dans un environnement où elle peut rester à domicile, où elle peut continuer à développer, justement, son autonomie. Cela passe par des politiques financières pour les plus défavorisés de nos concitoyens, mais cela passe aussi par une adaptation globale de nos politiques sociales, de nos politiques urbaines, de notre politique du logement. C'est ce à quoi travaille et va travailler la Ville de Paris et c'est, je crois, ce qu'attendent nos concitoyens, c'est la perspective d'une adaptation sociale pour mobiliser cette société autour d'une population qui évolue, mais de valeurs qui demeurent, qui sont celles de la solidarité et de la participation.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le nombre de personnes âgées, voire même très âgées, de 85 ans et plus, est celui qui a le plus progressé au cours de ces dernières décennies ; un Français sur six a plus de 65 ans.

Cela soulève de multiples interrogations : qualité de vie et vieillissement dans la dignité, prise en charge des pathologies liées à l'âge parfois complexe comme la maladie d'Alzheimer, prise en charge de la dépendance, aides et services aux personnes âgées, place de l'aîné dans notre société, financement des retraites et de l'assurance maladie.

Il est impératif que nous nous inscrivions dans une perspective positive, loin du débat polémique où le vieillissement n'est pas considéré comme une catastrophe comme la dette publique ou le chômage, mais comme le résultat heureux du progrès de notre société.

A Paris, les questions liées au vieillissement doivent être envisagées dans un cadre de réflexion global et humaniste. C'est un débat qu'il faut aborder humblement et sereinement - n'est-ce pas, Monsieur LE GUEN -, sans faux procès, car il concerne notre avenir et celui de nos enfants.

Notre future société aura un plus grand nombre encore de personnes âgées qu'aujourd'hui, c'est un fait, mais la question n'est pas à prendre à l'envers. Une partie de la réponse à la question du vieillissement à Paris tient à la réflexion préalable que nous aurons et non dans le seul fait de tirer le fil de la dépense de santé dans une logique purement comptable.

Quelques questions dont il faudra débattre doivent être posées, mais il y en a, bien sûr, beaucoup d'autres ; ce sont des pistes de réflexion que je voudrais proposer aujourd'hui à notre Assemblée.

La manière dont nous traitons nos aînés actuels et futurs correspond-elle à ce que souhaitent les citoyens pour eux-mêmes et pour leurs enfants ? Recherche-t-on suffisamment les moyens d'améliorer la vie des personnes âgées ? Prend-on assez en compte la signification différente que revêt la vieillesse pour un homme ou pour une femme, celle que prend l'avancée en âge, la fin de l'activité professionnelle selon la classe sociale, le niveau culturel de chaque individu.

Le vieillissement démographique est une réalité qu'il faut inscrire dans son contexte socioéconomique et culturel. Le vieillissement individuel, d'ordre biologique, s'exprime aussi à travers d'autres dimensions : psychologiques, sociales, existentielles.

La question de l'éthique est essentielle au sein de la cité car il y a des conflits entre les aspirations des uns et des autres, en particulier en situation hyperurbaine comme à Paris.

Alors, justement, Monsieur le Président, vous avez commencé votre communication en disant que la richesse de Paris repose d'abord sur les Parisiens. Mais les Parisiens peuvent-ils se reposer sur la richesse de Paris ? Les 410.000 personnes de plus de 60 ans qui habitent la Capitale peuvent-elle dire que Paris fait tout ce qu'elle peut pour elles ?

L'ignorance est toujours l'alliée des mauvaises décisions politiques. On ne peut donc que regretter l'absence en préalable de ce Conseil de Paris d'une grande consultation parisienne incluant l'ensemble des groupes.

Prenons la question de l'habitat, cruciale car elle touche l'articulation entre les politiques locales et nationales. Que représente-t-il pour la personne âgée confrontée à son vieillissement sans savoir ce qu'il adviendra quand la fragilité l'emportera sur ses aptitudes à vivre de façon autonome ?

Ce sont les moins fortunés, les plus marginalisés et les plus fragiles qui se posent le problème de leur habitat de demain avec une réelle inquiétude.

A ce titre, Monsieur le Président, l'extension du dispositif "Paris Logement" aux personnes âgées et handicapées est une bonne chose mais nous souhaitons que vous alliez plus loin encore en relevant le plafond.

S'interroger sur l'habitat de la personne âgée, c'est aussi parler de la différenciation des attentes et des potentiels des personnes quand la retraite marque l'ultime rupture dans la vie sociale de l'homme.

De même, pourquoi opposer le choix de rester chez soi, en adaptant le logement aux réalités de l'évolution de la personne, ou de passer dans des structures collectives répondant au stade ultime de la vie.

Le maître mot est l'adaptation, tant sociétale et psychique que matérielle.

En France, la vieillesse est souvent plus associée à la maladie qu'à la personne, la différence est que le malade génère des personnes alors que la personne génère desirs et attentes.

Le concept de l'habitat est un sujet inépuisable où se rencontrent intérêts personnels et collectifs. Il apparaît qu'une perspective d'avenir pourrait être le maintien plus systématisé de la vie à domicile, mais il est impératif d'insister sur l'entourage et les liens vers l'extérieur, au lieu d'insister sur le fait même de rester dans son domicile, sans contact avec l'extérieur, sans visites, sans rapport avec l'autre et sans rôle.

On en vient à la question concrète de la valorisation de la famille, aspect autour duquel l'habitat doit se resserrer pour justifier d'un maintien à domicile.

A ce propos, j'en arrive à la question à peine effleurée dans votre communication, Monsieur le Président, des aidants ou plus précisément des aidants naturels et familiaux.

Ils jouent un rôle déterminant à Paris, combien sont-ils ?

Réfléchissons aux modalités d'accompagnement, par les aidants notamment, même en situation hyperurbaine comme à Paris. Penchons-nous sur leurs problèmes : la solitude, le manque d'information, l'extrême dureté souvent de ce qu'ils endurent auprès des parents qu'ils soignent.

Quelles sont les aides de la Ville en leur faveur, pour eux qui sont des alliés inestimables ?

Traiter de la question du vieillissement n'est pas que le problème de tous, partant du principe que nous sommes tous, sauf accident, de futurs anciens. Traiter du problème du vieillissement est le progrès de tous et sera en particulier un progrès pour Paris.

Naturellement, il faut tenir compte des spécificités parisiennes : la cherté de l'immobilier, la rareté des terrains, le coût des résidences, le coût des aides à domicile, ajouté à cela le sous-équipement flagrant.

Quelques pistes peuvent être mises en avant : évaluer les dispositifs de prise en charge, associer les Parisiens au débat, favoriser les nouvelles formes de solidarité, faire organiser la prise en charge de proximité par les maires d'arrondissement.

Nous aimerions une réflexion poussée sur le pacte intergénérationnel si important. Chaque génération n'a-t-elle pas une dette sociale envers la précédente ?

Paris a toujours été un creuset d'initiatives. Fort de ce constat, notre groupe souhaite que, fidèle à sa réputation, la Ville engage, en même temps que le Gouvernement, un chantier de réflexion sur la dépendance, afin que 2011 soit, comme le Président de la République l'a dit, une année utile.

C'est un chantier ambitieux mais Paris le mérite, les Parisiens le méritent.

Monsieur le Président, vous nous parlez encore une fois du désengagement de l'État, preuve que ce commentaire a pris chez vous la forme d'une obsession qui se soigne d'ailleurs très bien à coups d'injection de chiffres : 17 milliards de prise en charge, ce n'est pas tout à fait un désengagement.

Vous vous dites le maire de tous les Parisiens, mais dans les faits vous nous proposez la création d'une mission d'évaluation à l'initiative de votre groupe. On peut faire beaucoup mieux.

Notre groupe, l'U.M.P.P.A., demande avec beaucoup de force la création d'un observatoire sur le thème "Vieillir à Paris aujourd'hui et demain" associant l'ensemble des Parisiens, parce que notre Capitale le vaut bien, parce que notre Capitale en a besoin.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mme Karen TAÏEB a la parole.

**Mme Karen TAÏEB.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, les élues républicaines et socialistes tiennent non seulement à saluer le travail de Liliane CAPELLE, qui mène sa délégation avec cœur et responsabilité, mais également à nous interroger sur la question philosophique qui précède ou qui en découle.

Quelle société voulons-nous offrir à nos aînés, à ceux-là même qui ont construit la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui ?

Qu'est-ce que bien vieillir ?

A côté de la philosophie, il y a la science et la médecine qui annoncent que nous allons vivre de plus en plus vieux et il y a surtout les actes et l'engagement politique.

Depuis 2001, Paris conduit une politique exigeante en direction des personnes âgées avec deux axes clairs, le premier qui place les seniors au cœur de la cité comme acteurs et le second qui prend soin des plus fragiles.

De son côté, le Gouvernement a annoncé une future réforme. Après le dossier des retraites traité à la hache, voici donc ouvert celui de la dépendance et un projet de loi qui devrait être présenté en Conseil des Ministres avant l'été 2011 ; le pire est à craindre.

Dans ses promesses de 2007, Nicolas SARKOZY garantissait, je cite, "un système juste et équitable". Résultat, le rapport de Valérie ROSSO-DEBORD qui annonce des mesures plus éloignées les unes des autres de cet hypothétique système.

Est-il juste et équitable de faire notamment supporter la dépendance par souscription à des assurances privées et non par une politique de solidarité nationale ? La réponse est non.

De quelle société parle-t-on ? Quelle société voulons-nous ? Les personnes âgées devront-elles acheter leur indépendance ?

Si ce débat porte sur un enjeu de société, la responsabilité est éminemment politique car, à l'horizon 2050, un tiers des Français aura plus de 60 ans, contre un cinquième aujourd'hui.

Ajoutés la réforme des retraites, des parcours professionnels de plus en plus précaires et chaotiques et une société de plus en plus individualiste, le tableau est plutôt inquiétant s'il n'est pas mené d'urgence une politique responsable et solidaire et non un désengagement de l'État à toutes les sauces.

A Paris, entre 2001 et 2011, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, les dépenses nettes de la Ville ont doublé en direction des personnes âgées.

410.000 Parisiennes et Parisiens, soit un cinquième, ont plus de 60 ans, un tiers d'entre eux a plus de 75 ans, avec une difficulté particulière pour nos aînés : 12,6 % d'entre eux vivent en deçà du seuil de pauvreté contre 9,9 % en France.

33.600 demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans et nous nous félicitons du forum de l'emploi des seniors, "les Paris de l'expérience" qui ont réuni le 1er décembre dernier 6.500 personnes au "104", car il est difficile de trouver un emploi à cet âge médian de la vie, les quinquagénaires au chômage vivant souvent une véritable discrimination à l'embauche.

C'est pourquoi nous saluons la politique menée par notre Département et notamment l'augmentation de l'Allocation Ville de Paris de 775 euros à 840 euros ou encore le dispositif "Paris Logement" qui permet aux personnes percevant moins de 1.100 euros mensuels de ne pas consacrer plus de 30 % à leur logement.

Nous tenons d'ailleurs à ce sujet à réitérer notre désapprobation contre la loi inique de Mme BOUTIN, une loi qui fragilise encore un peu plus les personnes âgées en les poussant vers la sortie, en les invitant à quitter leur logement social dans lequel elles ont vécu des dizaines d'années, voire toute leur vie, pour un plus petit logement, à ne plus pouvoir recevoir les membres de leur famille et à quitter par-là même leur quartier de vie.

J'ajoute à cela que le démantèlement du service public de la santé, la réforme de l'A.P.-H.P. et la mise en péril de l'accès de tous aux soins, les remboursements successifs de médicaments et l'incitation à payer une assurance complémentaire est pour notre majorité inacceptable.

Nous saluons donc l'extension du versement "Complément Santé Paris" qui permettra désormais à toutes les personnes vivant dans la précarité de pouvoir disposer d'une mutuelle afin de pouvoir couvrir leurs soins courants.

Fermement, résolument, concrètement, notre Département s'engage contre la précarisation des seniors, contrairement au Gouvernement.

Pendant que Nicolas SARKOZY promet une situation meilleure tout en détruisant les services publics et les solidarités qui les concernent directement, Paris agit.

Ce sont effectivement 37 millions d'euros annuels supplémentaires pour nos aînés et les personnes porteuses de handicap. J'en profite pour dire aux élus de l'U.M.P. qui ont à plusieurs reprises comparé, pensant trouver le pot aux roses, ces 37 millions d'euros à ceux qui seront investis pour les voies sur berges que les voies sur berges seront un espace de vie, un espace qui permettra d'améliorer la qualité de vie justement des jeunes Parisiens, des plus âgés et des personnes handicapées.

Concernant l'A.P.A., nous nous félicitons de l'augmentation de 26 % depuis 2007 et des 3 millions d'euros annuels supplémentaires que notre Département engage pour permettre à ceux qui gagnent moins de 1.000 euros, contre 695 euros aujourd'hui d'être exonérés de toutes charges.

J'en profite aussi pour dire que nous nous opposons à la suppression de l'A.P.A. pour les personnes faiblement dépendantes en G.I.R.4. Il s'agit d'une fausse économie car elle ne tient pas compte de la prévention. L'A.P.A. qui aide concrètement non seulement les personnes dépendantes mais soulage les aidants.

Paris travaille aussi au lien intergénérationnel. Nous tenons particulièrement à saluer toutes les initiatives dans ce domaine.

Je vois que le temps court.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Concluez, chère amie.

**Mme Karen TAÏEB.** - Cela se voit aussi dans notre soutien aux nombreuses associations de seniors, qui représentent la majorité du bénévolat parisien, que la mairie soutient et subventionne, et les exemples sont nombreux. Partage, enrichissement réciproque, tels sont les maîtres mots de plus de quarante partenariats entre seniors du C.A.S.-V.P. et enfants des centres de loisirs, et cela commence même dès la crèche.

Je voudrais, avant de conclure, remercier l'ensemble des adjoints qui travaillent de manière transversale et collégiale pour une réelle politique solidaire et une société digne de ce nom, qui n'oublie pas ses personnes dépendantes, qu'elles soient âgées ou porteuses de handicaps.

Je terminerai en citant Marcel Pagnol : "On devient vieux quand les jeunes nous abandonnent".

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Donc, les jeunes, ne nous abandonnez pas !

J'ai bien aimé votre remarque sur les voies sur berges, parce que je pense effectivement que nos aînés seront parmi les meilleurs bénéficiaires de cet aménagement, de la même manière qu'ils sont des bénéficiaires des bus de traverse. J'imagine que, dans quelques années, nos collègues de l'opposition, après nous avoir demandé de faire encore plus de bus de traverse, nous demanderont de faire encore plus de voies sur berges sans voiture !

Merci à tous.

Oui, mais l'opposition, ce n'est pas toi, Sylvain. Je ne confonds pas, moi, la droite et la gauche.

La parole est à Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, et merci pour cette communication.

Je voudrais très brièvement remercier tous les élus qui sont intervenus. Je voudrais aussi remercier le C.A.S.-V.P., la D.A.S.E.S. et le Secrétariat général de la Ville de Paris. Je voudrais remercier très sincèrement le cabinet du Maire et les cabinets des adjoints, et le mien en particulier, pour toute l'aide qu'ils nous apportent au quotidien.

Je ne reviendrai pas sur tous les chiffres qui ont été donnés, parce qu'ils sont maintenant bien connus. Je reviendrai plutôt sur quelle société effectivement nous voulons. C'est vrai que, pour moi aussi, la droite et la gauche, ce n'est pas forcément la même chose. Même si quelquefois on peut se retrouver.

J'ai été ravie de voir que vous alliez voter ces projets de délibération, même si j'ai entendu qu'il faut rationaliser. Alors, d'un côté, il faut mettre moins d'argent, mais de l'autre côté il faut en mettre beaucoup plus. Je ne sais pas bien faire.

Je ne vais pas polémiquer, mais quand même. J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit et j'attends de voir ce qui va sortir de toutes les concertations engagées, sur ce qui est appelé la dépendance et ce que nous préférons appeler la perte d'autonomie. Quand on s'occupe de la dépendance, on ne s'occupe que d'un morceau, même important mais que d'un morceau du sujet, plutôt que problème d'ailleurs. Et quand on parle de la perte d'autonomie, on prend cela dans un contexte beaucoup plus général.

J'attends de voir, parce que vous nous dites : qu'est-ce que vous allez faire pour les classes moyennes ? J'attends de voir quelle sera la part de l'Etat pour aider toutes celles et tous ceux qui ne peuvent plus assurer les gestes au quotidien dans leur vie.

Il est bel et bien de demander au Département et à la collectivité, mais il est bel et bien aussi de demander à l'Etat quand ceci est une compétence d'Etat. Pour l'instant, je ne suis pas très au clair avec tout ce qui va se passer.

Quelqu'un a dit : je souhaiterais que le Département de Paris soit représenté. Je vous rassure, je vous représente, Monsieur le Président, au sein d'une des commissions qui a été mise en place dans ce sens. Je ne manquerai pas de signaler, de rappeler quelles sont vos positions.

En fait, nous voulons une ville - j'ai bien aimé ce qu'a dit M. LE GUEN - non pas une ville où on prêche la bienveillance, mais une ville où tout le monde est citoyen jusqu'au bout. On est citoyen à partir du moment où on peut mener sa vie comme on l'entend, et jusqu'au bout on a le droit de faire les choix de vie que l'on veut.

C'est donc une conception vraiment de la société.

Juste un petit rappel : les dossiers évoqués lors de ce Conseil, ce sont les seniors mais également les collègues. On voit bien que dans cette ville on s'occupe de tout et que les seniors, ce n'est pas simplement quelque chose au milieu de nulle part.

On va parler des voies sur berges, Karen TAÏEB l'a signalé. On va parler des nouvelles gouvernances des missions locales, lieux hautement importants. J'ai entendu aussi que chaque génération se doit, etc. Non, ce n'est pas cela, car "on ne se doit pas", on n'a pas de charité à avoir les uns envers les autres, mais on s'apporte mutuellement.

Dans les missions locales, il y a les parrainages. Cela rejoint aussi les grands parrains, toute l'action que l'on veut faire autour des jeunes en très grande difficulté.

Puis, il y a eu effectivement l'élection d'un très jeune adjoint. Voilà, c'est cela, la vie parisienne, la société parisienne : c'est une société harmonieuse.

Il n'est pas très jeune ? Si, par rapport à nous, il est très jeune !

Nous voulons une société harmonieuse, avec le mot de solidarité et non pas de la compassion et de l'empathie en permanence. La compassion et l'empathie, on en a besoin mais on a surtout besoin de respect, de solidarité, d'avancer en même temps. Peut-être pas forcément au même rythme, mais en tout cas en même temps.

Je voudrais juste apporter quelques précisions et je ferai très vite.

Vous parlez à juste titre des taux d'encadrement dans les établissements. Je voudrais juste rappeler que dans les établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui sont des établissements à 100 % habilités à l'aide sociale, on a un taux d'encadrement largement supérieur à ce qui se fait ailleurs, même très légèrement supérieur. Nous sommes dans l'expectative dans les discussions avec l'A.R.S., puisqu'avec les convergences tarifaires, on ne sait pas où cela nous emmènera.

Soyons donc prudents sur ce que vous pouvez nous dire.

Vous avez parlé du bénévolat, et merci d'en avoir parlé, parce que sans les seniors il n'y aurait pas de bénévolat à Paris, ce qu'il faut bien savoir.

Vous avez dit qu'on a cassé les bénévoles du C.A.S.-V.P, c'est totalement faux. Je vous signale qu'on leur a donné maintenant plein de bonnes initiatives et qu'ils y vont maintenant avec cœur, parce que cela les sort de simplement... On leur demande de s'investir, on ne leur demande pas simplement de distribuer de l'aide financière.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Voilà, c'est bien ! Continuez à ne pas être conservatrice, Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure. - C'est cela l'investissement des seniors.

Sur l'emploi, c'est tout de même une compétence d'Etat, je le rappelle, et que nous pouvons faire tout ce que nous voulons. C'est vrai que ce forum des seniors a hélas remporté du succès. Je dis bien "hélas" parce que cela donne l'étendue des dégâts. Mais avec Christian SAUTTER, nous essayons de faire avancer le dossier et ce n'est pas simple.

Sur l'intergénérationnel pour terminer, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites, ce n'est pas un concept, c'est vraiment une réalité que nous mettons en place : quand on parle, comme dans le 3e, du logement, quand on parle dans le 4e arrondissement de faire dans le même endroit l'accueil famille et l'accueil senior, quand dans le 10e nous avons des groupes de slam qui réunissent des jeunes - je dis bien des jeunes et pas forcément des enfants - et des seniors.

J'aurais mille et un dossiers à vous présenter que l'on soutient financièrement. Je voudrais parler de la "Compagnie Bouche à Bouche" dans le 14e, je voudrais parler du 17e et du 18e, et cela devrait s'étendre sur Paris, de voisinage. Je voudrais vous parler d'une bande dessinée, qui a été cosignée entre un groupe de pépés et de mémés du 19e, qui ont fait un atelier d'écriture et qui sont allés à Fleury-Mérogis... Pourquoi ? Les "pépés et les mémés", cela vous gêne ? Je suis grand-mère et cela me va très bien d'être mémé !

... qui sont allés rencontrer un groupe de jeunes à Fleury-Mérogis, et ensemble ils ont fait une bande dessinée.

Il y en a mille des actions comme celles-ci, qui font qu'au quotidien on rend la vie solidaire, respectueuse, respectable pour les uns, pour les autres. Nous avons les aménagements, nous avons tout ce dont vous avez parlé.

Je voudrais dire juste un mot effectivement sur la santé. Ce n'est pas de notre responsabilité s'il y a déremboursement des médicaments, ce n'est pas de notre responsabilité si l'A.P.-H.P. est démantelée, ce n'est pas de notre responsabilité si les personnes âgées sont dans les services d'urgence au lieu d'être dans les services où ils devraient être admis. Ce n'est pas de notre responsabilité : c'est de la responsabilité du Gouvernement que vous soutenez !

Juste un mot encore, nous surveillons de très près ce qui se passe à l'A.R.S., et je vous signale quand même que l'A.R.S. nous a bloqué deux dossiers d'établissement dans Paris en arguant du fait qu'ils n'avaient pas les moyens, que certes on en avait besoin, mais qu'ils n'avaient pas les moyens.

Alors, vous voyez, Monsieur le Président, mes chers collègues, la question philosophique que soulevait Karen TAÏEB me va bien parce que la réponse est là : quelle société voulons-nous ? Pour ma part, la société que je souhaite est une société où chacun se regarde avec des yeux respectueux et plein de douceur.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vive la douceur ! Cela ne ferait pas de mal à Paris, de temps en temps, dans ce Conseil.

Merci beaucoup à Liliane CAPELLE de sa compétence, de son efficacité et de sa douceur.

Mes chers collègues, la communication n'est pas soumise au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 29 G relatif à la modernisation de l'aide à domicile à Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 29 G).

**2011, DDEEES 3 G - Création d'une mission locale unique et signature d'avenants aux conventions conclues avec les missions locales parisiennes pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2011. Montant total : 1.714.374 euros.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux personnels des cinq missions locales parisiennes.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le dossier suivant concerne le projet de délibération DDEEES 3 G sur la mission locale unique.

Je donne d'abord la parole à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER.** - Merci, Monsieur le Président.

À propos du projet de délibération sur la fusion des missions locales : à première vue cette fusion des cinq missions locales parisiennes ne semble pas aller de soi. En effet, pourquoi bousculer un dispositif dont la majorité des acteurs et des responsables politiques salue le travail de proximité auprès des jeunes Parisiens, travail si précieux aujourd'hui, tant les jeunes, et notamment les moins qualifiés d'entre eux, apparaissent comme la génération sacrifiée par notre système économique.

Logement, insertion, emploi, formation, les problématiques sont multiples et s'accroissent autour d'un problème majeur : la précarité professionnelle que subissent les moins de 25 ans, dénigrés par un Gouvernement arrogant qui refuse le R.S.A. à la plupart d'entre eux.

À Paris, plus de 21.000 jeunes ont été suivis l'année dernière dans les missions locales. Près d'un tiers a signé un contrat de travail, plus d'un sur cinq a accédé à une formation ou à un contrat d'apprentissage. Les objectifs fixés par la Ville ont donc été atteints. Chaque mission a défendu un modèle singulier avec, à chaque fois, une offre de service, une communication, et une gestion des personnels distincte.

Alors pourquoi remettre ce système à plat ? Reconnaissons-le, l'indépendance des missions locales n'avait pas que des vertus. Elle entraînait une course aux subventions entre les cinq structures et une compétition entre certaines directions.

Elle brouillait la communication des cinq entités et elle pouvait provoquer des inégalités de traitement dans la gestion des personnels, et peut-être aussi l'approche des jeunes.

Le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" pense que la préservation de l'autonomie de chacune des missions locales est un préalable pour pérenniser leur indispensable travail de proximité, mais soutient également la mutualisation de certains services. Gouvernance, communication, ressources humaines, partage des outils et des pratiques au service des jeunes.

La mutualisation devrait permettre d'aboutir à de meilleurs résultats en gestion, notamment pour les jeunes accueillis, puisque ce sont eux qui sont au centre du dispositif et au centre des préoccupations. La fusion doit être un atout pour leur accueil et leur suivi, et non un simple outil d'évolution de la structure.

Aussi, notre groupe restera vigilant sur la mise en œuvre de cette fusion car l'exercice est périlleux.

Pour assurer la fusion dès cet été, le nouveau directeur général devra concilier une grande efficacité avec un grand sens de la concertation.

Il devra aussi s'assurer de la pérennité de tous les emplois, avec éventuellement des reconversions sur la base d'un réel volontariat.

Le nouveau directeur général devra enfin, et nous soulignons ce point, viser une harmonisation optimale des statuts des personnels.

La fusion devra préserver l'essentiel des avantages individuels et collectifs obtenus et privilégier une harmonisation par le haut pour des statuts parfois contradictoires.

Chaque mission a son histoire, son ancrage, son mode de fonctionnement, et aussi ses spécificités, qui devront trouver une reconnaissance dans la fusion.

Bruno JULLIARD a mené jusqu'ici dans la concertation et avec pédagogie les discussions avec les personnels. Nous tenons à le remercier de nous avoir tenus au courant des évolutions en cours et pour achever ce regroupement, nous l'assurons que nous poursuivrons le dialogue initié avec lui et avec les personnels des organisations syndicales, qui se sont montrées engagées et constructives.

Aussi, nous voterons ce projet de délibération et l'amendement relatif à la représentation des personnels et des usagers au sein de l'association qui sera créée. Associer les jeunes aux différentes instances nous semble dans ce cadre nécessaire et indispensable, et nous nous réjouissons du vote de cet amendement.

Merci.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci : vous avez parfaitement respecté votre temps de parole.

Je donne maintenant la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, le projet de délibération sur le principe de création d'une mission locale unique d'une part, et l'avenant aux conventions pluriannuelles d'objectifs passés avec les actuelles missions locales parisiennes d'autre part, marquent l'intérêt que nous portons à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et visent à renforcer demain l'efficacité de l'action publique dans ce secteur crucial.

On ne le redira jamais assez mais l'insertion professionnelle des jeunes Français laisse à désirer. Le taux de chômage des jeunes Français est structurellement élevé car il est en moyenne trois fois supérieur à celui de leurs aînés. Ce taux s'est encore accentué dans des proportions inquiétantes avec la crise.

Aujourd'hui, nous ne pouvons faire que l'amer constat que l'État porte la responsabilité de l'émergence d'une génération sacrifiée par son incapacité à prendre cette question à bras-le-corps.

À Paris, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans reste élevé malgré une baisse qui démontre l'engagement de notre collectivité pour l'emploi des jeunes. Néanmoins, si le chômage des jeunes baisse légèrement à Paris, il s'accompagne d'une précarisation des contrats. En effet, l'offre temporaire et les contrats aidés progressent fortement, respectivement de 16 % et 50 %, et les offres d'emplois durables régressent.

Nous savons que les jeunes sont les premiers concernés par cette précarisation du marché du travail.

Paris a fait de ses cinq missions locales un outil capital dans la mise en œuvre de sa politique pour l'emploi des jeunes. Les missions locales s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés d'insertion. Elles offrent aux jeunes une aide dépassant l'orientation professionnelle par l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnel touchant tous les aspects de leur vie quotidienne.

Le territoire parisien est desservi par cinq missions locales, et ce maillage territorial prend en compte la diversité de la population parisienne et traduit la volonté de créer pour les jeunes un accès de proximité facilité de surcroît par la bonne accessibilité du territoire de la Capitale.

Aujourd'hui, ce projet de délibération nous propose une réforme de la gouvernance des missions locales. Cette réforme est le fruit de la convergence de la réflexion entre les cofinanciers (Ville, Région et État) dans le cadre de groupes de travail au sein d'un protocole partenarial, mais également les éléments mis en exergue dans la mission d'information et d'évaluation de janvier à juin dernier sur l'accès à l'emploi pérenne des jeunes Parisiens.

Je tiens, mes chers collègues, à saluer le travail mené dans ces groupes de travail sous l'impulsion de Christian SAUTTER et Bruno JULLIARD, avec dynamisme et succès.

Je voudrais, avant de revenir sur la justification de cette réforme, témoigner combien ce dispositif est un outil indispensable et de très grande qualité. Les résultats sont remarquables. Le professionnalisme et le dynamisme des personnels des missions locales, et ce malgré le grand nombre de jeunes suivis et les problèmes connexes auxquels ce public est confronté, sont remarquables. Elles ont rempli l'ensemble des objectifs qualitatifs qui leur étaient assignés, comme, par exemple, le renforcement de leur action auprès des jeunes peu qualifiés issus des quartiers politiques de la ville ou encore l'amélioration en direction des jeunes en plus grande difficulté, en renforçant leur lien avec les antennes jeunes et les actions de prévention spécialisée.

Les objectifs qualitatifs ont également été atteints. Les cinq missions locales ont reçu en 2009 11.521 jeunes pour un objectif moyen annuel fixé à 9.300 jeunes. Pour la même période, les jeunes en suivi sont au nombre de 21.061, alors que l'objectif moyen annuel est de 18.100.

En ce qui concerne les retours à l'emploi, 6.690 jeunes ont signé un contrat de travail, dont 2.193 en C.D.I., 901 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et 3.728 jeunes ont eu accès à une formation, tout ceci pour vous montrer que les objectifs quantitatifs sont excellents.

Je voudrais également insister sur la créativité des équipes de la mission locale. Bon nombre de leurs bonnes pratiques sont à valoriser et à étendre, comme le parrainage des jeunes, dont Liliane CAPELLE a parlé tout à l'heure, le suivi des décrocheurs des universités qui avait été mené par la mission "Soleil" en 2000 avec les universités du 13e, la création de C.A.E. passerelles avec les associations du 14e portés par la mission "Paris d'Avenir" et l'association "Florimont".

La réforme en maintenant les antennes locales, veut renforcer leurs excellents résultats, poursuivre ce travail au plus près du tissu local et étendre les bonnes pratiques.

En revanche, la réforme cherche à assurer d'abord une égalité de traitement de chaque jeune Parisien dans l'accueil et le suivi qui lui est donné. En effet, il fallait harmoniser les politiques, les services proposés et les outils et même éliminer toute forme de concurrence, comme celle observée dans la recherche des offres d'emploi ou de stage.

Ensuite, cette réforme doit favoriser la mutualisation des outils et des services transversaux comme le logement, la santé, l'aide psychologique et, ainsi, améliorer le suivi des jeunes sur le territoire.

Cette mutualisation doit diminuer le nombre de jeunes suivis par chaque référent, car s'il est à noter que les résultats sont au rendez-vous, cette surcharge ne peut perdurer pour la qualité du service et pour la condition de travail des agents.

Plus de lisibilité, d'homogénéité, de visibilité, tels doivent être demain les apports de la création de la mission locale de Paris et le maintien des missions locales en antennes.

Il est important également de souligner le caractère concerté du processus sur l'année passée, mené par Bruno JULLIARD, et le programme de concertation inscrit dans ce projet de délibération. La mise en œuvre sera progressive pour associer les cofinanceurs, les directions, les personnels et les représentants syndicaux. La mise en place de cette nouvelle mission locale sur l'année 2009, depuis le principe de création aujourd'hui d'une mission locale de Paris jusqu'aux négociations syndicales et salariales à l'automne, démontre cette progressivité sur l'année 2011.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération pour aller plus loin dans le service public, dans le service de l'emploi au service de notre jeunesse.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est maintenant à Mme Geneviève BERTRAND.

**Mme Geneviève BERTRAND**. - Merci, Madame la Présidente.

La remarquable action des cinq missions locales parisiennes qui accompagnent quelques 22.000 jeunes entre 16 et 25 ans en situation d'échec scolaire, voire de rupture familiale ou d'exclusion sociale, se caractérise par une exigence d'insertion globale, tant en matière d'emploi que de logement, de santé, d'éducation, de citoyenneté ou encore de mobilité, autant de missions protéiformes qui ne peuvent se concrétiser que par l'opiniâtreté d'un engagement au quotidien des personnels de ces missions locales, conseillers et membres de la direction.

Or, ce pivot de l'accompagnement des jeunes rencontre des difficultés certaines liées notamment à l'éparpillement des pratiques et à une inégalité de la répartition des subventions due à des critères d'évaluation inadaptés.

Une réforme s'imposait donc et la mission d'information et d'évaluation relative à l'emploi pérenne des jeunes, curieusement non mentionnée dans l'exposé des motifs de la délibération, avait déploré les lacunes en termes de communication ou de promotion de ces missions locales et qu'elle souffrait d'un déficit d'image auprès des employeurs potentiels, d'une concurrence malsaine, contraire à une salubre émulation et qui tenait aux modes d'attribution des enveloppes budgétaires liées à la performance et au taux d'emploi effectif des jeunes suivis.

La réforme des missions locales que vous proposez à travers les modalités d'une fusion création semble vouloir mettre en œuvre cette logique de rationalisation des outils et de l'offre de service en amoindrissant les coûts administratifs et techniques, en mutualisant les bonnes pratiques et en éradiquant une logique concurrentielle délétère.

Espérons que la mise en œuvre d'une gouvernance unique mieux coordonnée, tout en conservant l'ancrage territorial local originel des cinq missions, favorisera une meilleure représentation auprès des instances et partenaires opérationnels, une meilleure visibilité, ainsi qu'un premier accueil plus souple pour les jeunes.

Les gains attendus au regard des personnels devraient résider en une gestion plus harmonieuse des statuts et la création d'une représentation unique.

Cependant, si cette réforme présente bien des aspects séduisants et des bénéfices supposés considérables, la liste est longue des questionnements à la lumière de l'existant.

Nos inquiétudes initiales concernent le personnel des missions locales, tant le facteur humain est primordial. Cette préoccupation, d'ailleurs, avait tarabouillé une partie de votre majorité, Madame la Présidente, qui avait posé une question d'actualité au Conseil de Paris en novembre 2010 par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche : qu'advient-il des personnels dès lors qu'une centralisation des fonctions de gestion administrative et financière sera appliquée ? Les postes en doublon seront-ils reclassés ou bien supprimés ? Les équipes seront-elles dispersées, voire réduites, sachant que chaque conseiller de mission locale accompagne en moyenne 160 jeunes à lui seul ? Ce ratio apparaît bien trop élevé lorsque l'on considère que 43 % des jeunes concernés n'ont aucune qualification et qu'un certain nombre d'entre eux sont des mineurs à l'autonomie restreinte.

Il y a donc fort à parier qu'un nécessaire accompagnement des jeunes, plus resserré, plus attentif, de même qu'un allègement substantiel de la charge de travail dévolue aux conseillers, sortira de cette réforme.

Les précisions apportées en 2e Commission par M. SAUTTER et en 7e Commission par M. JULLIARD nous ont rassurés sur le calendrier des négociations avec le personnel qui devraient intervenir en septembre prochain, après l'élection de ses représentants. Il y aura donc, ensuite, 15 mois de pourparlers et de mutualisations de certaines fonctions, au cours desquels seront proposés des postes au niveau centralisé ou une reconversion sur des emplois de conseiller.

Ce sont ensuite les postes de tout le personnel d'encadrement administratif et financier et des cinq directeurs généraux qui suscitent nos interrogations. Ces derniers ont été reçus individuellement à deux reprises par les services de la Mairie de Paris, mais il ne semble pas que cela ait contribué à apaiser toutes leurs craintes. Le rôle du nouveau directeur de cette mission locale unique sera déterminant.

Enfin, notre attention se porte sur l'impérieuse nécessité de ne pas perdre les spécificités développées par chaque mission locale.

Comme l'a rappelé très bien Mme CHARNOZ à l'instant, chacune a mis en œuvre des initiatives particulières, souvent couronnées de succès, grâce à la diversité des approches et des méthodes éprouvées depuis 20 ans.

Ayant eu, personnellement, la chance de travailler aux côtés de Pierre Castagnou à la mission locale "Paris d'Avenir", celle qui couvre les 6e, 7e, 14e, 15e et 16e arrondissements, je tiens à saluer le formidable travail novateur accompli par cette mission à travers son atelier "image de soi" ou la création de son service logement et bien d'autres innovations. Cette ingéniosité pâtira-t-elle de la réforme ? Ces pratiques particulières feront-elles l'objet d'une généralisation ou d'une suppression ?

Souhaitons que la nouvelle entité qui s'apprête à voir le jour saura distinguer ces viviers de créativité à disposition des jeunes en les mutualisant comme autant de bonnes pratiques à perpétuer !

En conclusion, cette réforme, Madame la Présidente, semble d'une urgente nécessité, alors que la France connaît un chômage des jeunes qui est le triple de celui de la plupart de nos voisins européens.

C'est la raison pour laquelle le groupe Centre et Indépendants votera en faveur de ce projet de délibération, mais le principe de responsabilité qui nous anime nous fait souhaiter que le bilan d'activité prévu en novembre prochain, à l'occasion des négociations salariales saura dissiper les doutes quant à la pesanteur administrative et hiérarchique du projet et à ses répercussions humaines.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je donne à nouveau la parole à une femme, puisqu'il y a cinq femmes inscrites sur six orateurs.

Il s'agit de Mme Emmanuelle BECKER pour cinq minutes.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Chers collègues, la question de l'emploi des jeunes constitue un enjeu majeur de société.

Les élus Communiste et du Parti de Gauche y portent une attention particulière et constante car les jeunes sont parmi les premières victimes des politiques de l'emploi catastrophiques orchestrées par le Gouvernement.

Les données statistiques concernant l'emploi attestent des résultats calamiteux de la Droite, avec une augmentation du chômage des jeunes Parisiens de près de 2 % entre novembre et décembre 2010.

Les associations humanitaires d'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre) ne cessent d'alerter le Gouvernement sur les tendances lourdes qu'elles constatent dans leur action de terrain avec une part croissante de jeunes frappés de plein fouet par la pauvreté et l'exclusion.

Le pire reste sans doute à venir quand on sait que 16.000 postes seront supprimés dans l'Education nationale à la rentrée prochaine.

Pour les élèves, la dégradation des conditions d'enseignement sera inévitable et, à terme, leur insertion dans le monde du travail en sera rendue encore plus difficile.

On aura rarement connu Gouvernement plus vil, plus inconséquent et plus indifférent au sort des jeunes.

Dans ces conditions difficiles, notre collectivité doit proposer aux jeunes Parisiens un soutien massif pour les aider dans leur parcours d'insertion, en particulier ceux les plus éloignés de l'emploi.

Les missions locales ont pour rôle d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans ce parcours et de leur permettre de s'insérer durablement dans l'emploi. Elles y parviennent remarquablement bien, comme l'ont montré deux rapports récents de l'Inspection générale de Finances et de l'Inspection générale des Affaires sociales.

Je tiens à cet égard à souligner l'implication des personnels des missions locales parisiennes, qui agissent aux côtés des jeunes pour leur réussite durable, qui s'engagent également auprès des acteurs économiques locaux qui sont des partenaires dans cette mission d'insertion.

Je me permets d'insister sur la dimension relationnelle, qualitative, qui fait partie du travail au quotidien des conseillers des missions locales et qui constitue une des conditions de réussite pour l'insertion durable des jeunes.

Ces réalités sont malheureusement méprisées par la dernière circulaire du Ministère du Travail et de l'Emploi relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'État et les missions locales, qui ne parlent que le langage de la performance chiffrée.

Cette politique du chiffre ou plutôt cette religion du chiffre n'en finit pas de faire des dégâts parmi ceux qui la subissent, des gardés à vue jusqu'aux personnels de France Telecom. Et les personnels des missions locales ne semblent pas non plus épargnés par la pression des indicateurs de résultat inscrits dans les directives du Ministère du Travail.

Aussi, au moment où notre collectivité, par ce projet de délibération, décide de la création d'une mission locale unique, fusionnant les cinq existantes, je souhaite rappeler l'importance pour les élus Communistes et du Parti de Gauche d'une réelle représentation des personnels dans l'organisation administrative de la nouvelle mission locale.

Nous avons formulé cette demande dans un vœu rattaché à ce projet de délibération. Cette demande des personnels des missions locales nous apparaît d'autant plus légitime qu'elle reprend une disposition inscrite dans les anciens statuts des missions locales qui prévoyait la présence d'agents, lors du Conseil d'administration, avec voix consultative.

Cette demande nous apparaît être de bon sens, car qui, mieux que les conseillers de missions locales, sait quels sont les besoins des jeunes Parisiens en matière d'accueil, de formation et d'accompagnement social ?

Leur parole doit être portée au Conseil d'administration de la mission locale, tout simplement parce qu'elle permettra de mieux répondre aux besoins des jeunes et contribuera "in fine" à leur insertion durable dans l'emploi.

Dans cette même volonté de mieux cerner les besoins de ces jeunes Parisiens, d'y répondre de la façon la plus adaptée et la plus efficace, il me semblerait également très profitable que ces jeunes puissent être représentés et entendus au sein du Conseil d'administration. Danielle SIMONNET y reviendra tout à l'heure.

Nous voterons ce projet de délibération visant à la création d'une mission locale unique, nous espérons par notre contribution que les personnels prendront pleinement part à la gouvernance de l'association.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, le projet de délibération relatif à la fusion des cinq missions locales parisiennes en un opérateur unique est bien évidemment un projet de délibération extrêmement important, non seulement du fait de l'objectif des missions locales, d'autant plus fondamental en cette période de crise.

Beaucoup de chiffres ont été donnés par mes collègues, je ne les reprends pas.

Nous voyons bien que le chômage de masse des jeunes tire vers le bas les conditions de travail de tous les jeunes. Ce sont les premières victimes de l'emploi précaire.

Comprenons bien, le patronat utilise les jeunes comme une variable d'ajustement. Le chômage des jeunes touche en premier lieu les 150.000 d'entre eux qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification et leur situation est d'autant plus bloquée qu'ils subissent le déclassement.

Les diplômés sont souvent surqualifiés par rapport au poste occupé et occupent de fait des emplois que pourraient obtenir les non qualifiés ou les moins diplômés.

Il faut bien le comprendre, dans cette précarité de la jeunesse, nous n'assistons pas à un problème périphérique à la marge du monde du travail, mais bien à un problème de précarité qui est le cœur du monde du travail.

On assiste à une casse méthodique, partout en France et en Europe, de tout statut protecteur des salariés afin de disposer d'un grand marché des travailleurs où la concurrence entre les personnes est le maître mot.

Lois, directives européennes, préconisations du F.M.I. vont toutes dans le même sens.

Résultat : alors que les profits d'une minorité ne cessent de progresser, la précarité se généralise et frappe un nombre toujours plus grand de citoyens et le remplacement du salariat par le "précaire", rêve du M.E.D.E.F., la Droite est en train de le mettre en place et les jeunes en sont les premières victimes.

Mes chers collègues, soyons bien conscients qu'agir contre le chômage des jeunes et la précarité de l'entrée dans la vie active passe donc nécessairement par une politique globale en faveur de l'emploi, de la lutte contre la précarité pour la redistribution des richesses et non des mesures spécifiques sur les jeunes pour créer des effets d'aubaine et des mises en concurrence des catégories de travailleuses et travailleurs, en visant à la baisse du coût du travail, ce qu'a toujours voulu nous vendre la droite.

Tout ceci étant dit, revenons au cœur du projet et du sujet qui nous préoccupe ici : comment améliorer le fonctionnement de nos cinq missions locales ?

Alors que le Gouvernement veut conditionner son financement des missions locales à des critères d'efficacité au placement d'emploi des jeunes, niant le volet insertion sociale et citoyenne, la fusion est pour nous une très bonne chose.

Elle doit nous permettre une plus grande résistance face à ces logiques de pseudo efficacité qui génèrent une mise en concurrence des missions locales entre elles et des jeunes entre eux.

Comprenez, si seul le placement d'emploi est comptabilisé, pourquoi suivre les jeunes les plus en décrochage social ? Pourquoi passer du temps pour se préoccuper également de leur accès à la santé, à la culture, au logement, à l'ensemble de leurs droits ?

Pourquoi transmettre à une autre mission locale les offres d'emploi de tel employeur conséquent parisien qu'une mission locale aurait réussi à rassembler ?

Le Département pourra d'autant plus imposer ses propres critères dans un rapport de force à maintenir face au Gouvernement et faire travailler l'ensemble des équipes en synergie dans l'intérêt des jeunes.

Nous avons nos propres objectifs quantitatifs, portant sur le nombre de jeunes accueillis et sur le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi, et les résultats sont bons.

Restons par ailleurs attentifs également aux objectifs qualitatifs. Cette vision proposée ne doit pas éloigner du terrain les futures antennes des missions locales. Au contraire, nous devons au travers des Conseils locaux d'orientation renforcer l'ancrage partenarial local des missions locales. Nous devons y être particulièrement attachés.

La fusion des cinq missions locales en une doit aboutir à une mutualisation de certaines tâches. Elle doit contribuer à une plus grande visibilité de ses compétences et services auprès des jeunes Parisiens, une meilleure mutualisation des pratiques des conseillers.

Mais sachons associer l'ensemble du personnel ainsi que les membres de Direction. Ils sont inquiets du devenir et de la reconnaissance de leurs compétences. Je l'ai entendu particulièrement en assistant notamment à la dernière réunion de la mission locale Paris Est.

Aussi, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a déposé un vœu présenté par Emmanuelle BECKER précédemment, qui vise à demander à notre Assemblée de prendre l'engagement de maintenir les acquis sociaux des personnels. La qualité d'un service public, mes chers collègues, est étroitement liée au statut et au respect de ces personnels.

Il serait extrêmement important que nous puissions, dans cette séance du Conseil de Paris, donner un message fort qui permettrait de rassurer l'ensemble des personnels dans ce sens.

Aussi, nous avons été très surpris de voir que ni les personnels ni les jeunes n'étaient pour l'heure membres de l'association et des instances de la mission locale parisienne.

Les personnels doivent être partie prenante à tous les niveaux et participer pleinement, y compris par le vote. Leur cœur de métier est le cœur de la mission. Leur expérience du terrain est essentielle dans la définition de nos orientations. Leur implication démocratique est un principe de base de notre conception d'un service public. Tel est le principe de notre deuxième amendement.

Enfin, il en va de même pour les jeunes. Nous avons été depuis 2001 volontaristes dans l'implication citoyenne des jeunes à la vie parisienne. Ne les laissons pas au rang d'objets de nos politiques publiques, cibles de nos dispositifs quand il s'agit d'accompagnement vers l'insertion.

Usagers des missions locales, ils doivent pouvoir s'exprimer et s'impliquer dans les débats liés à leur orientation. Bien sûr, nous sommes conscients que les jeunes qui fréquentent les missions locales le font, et nous leur souhaitons, de façon transitoire et courte, mais pourquoi ne pas imaginer chaque année des élections de représentants au sein de chaque mission locale ?

Pour travailler dans ce sens, nous proposons dans un premier temps d'impliquer les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse afin qu'ils participent à la réflexion avec les équipes des missions locales sur les modalités d'implication des jeunes, tel est l'esprit de notre troisième amendement.

Pour conclure, nous devons de façon systématique impliquer les salariés et les citoyennes et les citoyens usagers dans le pilotage de l'ensemble de nos services publics. C'est une exigence démocratique que la gauche se doit de promouvoir.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Madame le Président.

Je suis très satisfait de voir que vous nous proposez aujourd'hui la création d'une mission locale unique à Paris.

En effet, je le suis pour plusieurs raisons.

Satisfait, tout d'abord, que cette idée de réunir les cinq missions locales existantes soit aujourd'hui reprise par vous-même, la Région et l'Etat, car je l'avais moi-même portée lors de mon intervention sur la politique de l'emploi des jeunes, ici même lors du Conseil de Paris du 19 octobre 2009. Je vous proposais alors d'en être l'initiateur.

Oui, Madame le Président, on peut dire que cette idée, qui est avant tout une idée de bons sens, est une idée qui vient du groupe U.M.P.

Alors que M. JULLIARD avait, à l'époque, pris cette proposition avec un peu de légèreté, cette idée avait été reprise ensuite dans le rapport de la Mission d'information de la Ville de Paris relative à l'emploi des jeunes.

Madame le Président, je suis aussi et surtout satisfait parce que les premiers bénéficiaires vont être avant tout les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens. Cela va leur permettre de bénéficier des mêmes actions qui seront mises en place dans des domaines notamment de logement, de santé, d'accompagnement vers l'emploi, etc. En effet, cette gouvernance unique va permettre une véritable égalité de traitement, sans pour autant mettre un terme à la spécificité de chaque arrondissement.

La Mission locale pourra toujours, si elle le souhaite, construire des réponses sur mesure, adaptées aux besoins des territoires. Cette égalité de traitement sera plus facilement accessible, puisqu'il y aura une mutualisation des moyens avec une coordination unique des différents financeurs, qui auront une meilleure visibilité pour une gestion plus cohérente, une meilleure efficacité et efficience des actions, ainsi qu'une meilleure lisibilité de l'activité de la Mission locale.

Il en sera de même pour les autres partenaires, institutionnels ou pas ; je veux parler de Pôle Emploi, l'A.F.P.A., des entreprises et des autres. Ce sera, en effet, plus simple d'avoir en face d'eux un partenaire unique avec qui ils pourront traiter et s'organiser, afin que les jeunes soient les plus grands gagnants de cette restructuration.

Pour atteindre ces objectifs - et je n'ai rien vu à ce sujet dans les documents que vous nous présentez aujourd'hui -, il faut que la Mission locale unique dispose dans chaque arrondissement d'une antenne avec des moyens qui devront être à la hauteur de l'enjeu qui, ne l'oublions pas, est l'avenir de nos jeunes.

J'insiste sur ce point qui est pour moi très important. Les missions locales de Marseille et de Lyon, qui sont, je pense, des exemples à suivre, sont organisées de cette façon.

Dans cette réorganisation, je n'oublie pas non plus les salariés qui sont dans les cinq missions locales et qui vont être réunis dans la structure unique. J'espère que cela leur permettra de bénéficier de conditions de travail meilleures et d'avantages qu'offre une structure de plus de 50 salariés au travers d'un futur comité d'entreprise, d'une organisation managériale qui va leur amener des possibilités nouvelles d'évolution et de promotion interne.

Enfin, permettez-moi de terminer mon propos sur une demande qui concerne la représentativité politique au sein de l'association qui va être constituée.

Le groupe U.M.P. souhaite que toutes les sensibilités politiques soient non seulement représentées mais qu'elles le soient en fonction du poids qu'elles représentent au sein de notre Conseil.

Madame le Président, pour les raisons que je viens d'évoquer, le groupe U.M.P. votera ce projet de délibération mais, avant de terminer, j'aimerais revenir sur deux vœux, le vœu n° 5 bis G et le vœu n° 6 G, qui me paraissent un peu difficiles à mettre en place.

Le n° 6 G concerne les représentants du Conseil Parisien de la Jeunesse qui siègent dans le collège des personnalités qualifiées. Pourquoi pas, sauf qu'ils ne seront pas forcément des usagers de la Mission locale.

Le deuxième vœu, le n° 5 bis G, nous parle du fait que le Président peut appeler à participer, avec voix consultative à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration... d'associer les jeunes usagers dans les instances de concertation au niveau de chaque antenne. En ce qui concerne les usagers, ce n'est pas un secret : dans toutes les missions locales de France, c'est très difficile de les intégrer. Pourquoi ?

Pour une raison simple. Tout à l'heure, j'entendais la raison. C'est vrai que les usagers qui entrent dans la mission locale n'ont pas spécialement pour objectif d'y rester trois ans, quatre ans, cinq ans. Même avec des élections - j'entendais une proposition du parti Communiste à une élection chaque année -, ce n'est pas sûr qu'on ait les mêmes jeunes durant l'année. Ce n'est donc pas très simple et je dois reconnaître que c'est une très bonne idée mais toutes les missions locales de France qui ont essayé ont eu du mal à le mettre en place.

Quant aux salariés représentés, dans le même vœu, je suis un peu étonné parce que les salariés vont être représentés par leur organisation syndicale, donc je ne vois pas pourquoi, on va ajouter encore... !

C'est sûr que, de toute façon, je pense à des missions locales qui sont des grandes missions locales, quand le personnel est intéressé sur un sujet bien donné, une concertation est faite au niveau de la mission locale, mais là, d'intégrer cela dans le règlement intérieur ou dans l'organisation du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, cela me paraît peut-être un petit peu difficile.

Donc, le groupe U.M.P. ne votera pas le vœu n° 5 bis G et n° 6 G. Par contre, il votera le projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Pour répondre aux six orateurs, la parole est à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur de répondre à six interventions qui ont été unanimes dans la louange à l'égard des missions locales.

Je voudrais commencer, avec Bruno JULLIARD, par remercier les cinq élus qui président les missions locales, les directrices et les directeurs des cinq missions locales et l'ensemble des personnels de ces missions parce que, effectivement, et cela a été rappelé notamment par Mme CHARNOZ, les cinq missions locales ont bien travaillé en 2009 et en 2010.

Je voudrais insister évidemment sur l'insertion professionnelle, étant moi-même adjoint à l'emploi, mais Mme SIMONNET a eu raison d'insister sur le fait que les missions locales ont aussi, et peut-être même surtout, un rôle d'accompagnement social d'aider les jeunes à résoudre des difficultés de logement, des difficultés de santé, des pertes d'estime de soi. Ce n'est pas quantifiable, mais c'est un rôle qui est tout à fait important car on ne peut vraiment accéder à l'emploi que si on est bien dans sa peau, pour parler un petit peu familièrement.

Les résultats ont été rappelés, mais je vais les citer rapidement :

- 11.500 jeunes ont été accueillis en 2009 ; c'est tout à fait considérable et c'est plus, même si vous n'aimez pas les objectifs chiffrés, que les 9.300 accueils qui avaient été prévus ;

- 21.100 jeunes ont été suivis, bien plus que ce qui était prévu ;

- surtout, et cela a été souligné par la plupart des oratrices et l'orateur, 6.700 jeunes, 6.690 pour être précis, ont signé en 2009 un contrat de travail : 2.200 en contrat à durée indéterminée, 4.500 en C.D.D. 900 ont signé un contrat d'apprentissage et 3.700 ont eu un accès à une formation. Donc, 1 jeune sur 3 a débouché sur l'emploi grâce à l'action d'accompagnement des missions locales. C'est tout à fait impressionnant et cela mérite tous les compliments qui ont été mentionnés. D'après les informations dont on dispose sur les 11 premiers mois de l'année 2010, le cru 2010 sera meilleur que 2009.

Je ne veux pas maintenant développer longuement les raisons de cette réforme.

Cette réforme ne vient absolument pas de ce que les missions locales seraient en crise ; elles travaillent très bien. Ce que nous voulons tous, et je crois que cela sera voté à l'unanimité, c'est qu'elles travaillent encore mieux et qu'elles deviennent véritablement excellentes, comme la mission que présidait Sandrine CHARNOZ, et peut-être certains l'ont recommandé.

Ce qu'il faut faire tous ensemble, c'est préserver l'efficacité de proximité. Il n'est pas question d'imposer une sorte de costume uniforme à l'action dans chacun des arrondissements où les missions locales travaillent : il faut coller au plus près à la réalité sociale des jeunes de chaque quartier et de chaque arrondissement.

Il faut renforcer l'accompagnement sur mesure. Là encore, on n'est pas dans le prêt-à-porter. Il faut - cela a été très bien dit - partager les bonnes pratiques. Il faut aussi mutualiser un certain nombre d'efforts en direction de certains publics jeunes ; je pense notamment aux jeunes diplômés, victimes de discriminations.

Tout ceci - cela a aussi été rappelé - a été négocié avec les deux autres financeurs que sont l'Etat et la Région, et a été concerté avec les personnels. Il s'agit donc vraiment d'une réforme importante, que tout le monde, je pense, aborde avec confiance et vigilance.

Il y a un certain nombre d'amendements et de vœux sur lesquels je veux dire un mot.

L'amendement n° 3 G est un amendement technique qui, à mon avis, ne pose aucune difficulté.

Les amendements n° 4 G et n° 5 G, qui ont été présentés par Emmanuelle BECKER et Danielle SIMONNET, ont pour but de faire en sorte que les jeunes usagers et les personnels aient leur mot à dire dans la gestion des missions locales.

C'est pourquoi, avec évidemment le plein accord de Bruno JULLIARD, j'ai déposé le vœu n° 5 G bis, dans lequel le président peut appeler les salariés de l'association à participer, avec voix consultative à l'Assemblée générale et au conseil d'administration - M. GIANNESINI a dit que c'était difficile - et qu'il recherche un moyen d'associer les jeunes usagers dans les instances de concertation au niveau de chaque antenne.

En ce qui concerne le vœu n° 6 G, qui parle des conditions de travail et de rémunération et qui propose qu'elles soient non seulement maintenues mais améliorées, l'Exécutif par ma bouche donne un avis favorable.

Je souhaite que ce projet de délibération soit voté à l'unanimité.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 G de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G est adopté.

En réponse aux amendements nos 4 G et 5 G, l'Exécutif a déposé le vœu n° 5 G bis. Les amendements nos 4 G et 5 G sont-ils maintenus ?

Oui, je vous en prie.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Nous retirons nos amendements en faveur du vœu de l'Exécutif, mais sachons quand même à l'avenir de ne pas rendre les personnels et les usagers seulement avec voix consultative. Dans tout conseil d'administration d'un service public, on doit vraiment mettre en avant le principe qu'ils participent pleinement et que l'implication démocratique soit réellement reconnue.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous retirez donc vos amendements ? Oui ? Je vous en remercie. Au profit de ceux de l'Exécutif.

M. POZZO di BORGIO souhaitait donner une explication de vote. Allez-y. Soyez Bref, s'il vous plaît, puisque le vote est commencé.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - On le fait normalement et ce n'est pas bref pour une explication de vote, je vous en prie.

Simplement, il est vrai qu'il y a plein de bonnes intentions dans votre vœu. D'ailleurs, on était même hésitant. Mais je ne voudrais pas trop interférer, car il y a négociation salariale avec les salariés, et ce n'est pas mal qu'on mette plutôt tout cela dans la négociation avec les salariés.

Pour l'affaire des jeunes, je trouve que c'est une bonne idée mais en même temps je rejoins ce que disait Jean-Jacques GIANNESINI, ce n'est pas aussi évident que cela.

Nous avons donc une position plutôt nuancée chez nous. Je crois que Geneviève BERTRAND votera pour, moi je serai plutôt dans l'abstention. Mais je voulais montrer que c'est tout de même un point difficile. Il faut faire attention, en voulant montrer trop de bonne volonté, on risque d'aller à l'encontre des choses qui sont en train d'être négociées, comme notamment l'affaire du personnel.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 1 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, référencé 6 G dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 2 G).

Je vous en remercie.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Il n'y en a pas.

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 3 G).

**2011, DSTI 2 G - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements et de prestations d'assistance pour les réseaux informatiques et de télécommunications en deux lots.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des projets de la 2e Commission, et notamment le projet de délibération DSTI 2 G, sur lequel un amendement technique a été déposé par l'Exécutif.

Madame Maïté ERRECART, vous avez la parole.

**Mme Maïté ERRECART**, au nom de la 2e Commission. - Je m'excuse pour tout à l'heure, car je m'étais absentée un instant.

Il s'agit effectivement d'un amendement technique qui consiste à remplacer les termes "Maire de Paris" par "Président du Conseil général" et à modifier des imputations budgétaires, mais il n'y a pas de commentaires particuliers à faire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique, référencé 2 G dans le fascicule.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 2 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DSTI 2 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'allocation adultes handicapés.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à la 6e Commission et à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 7 G, relatif à l'allocation adulte handicapé a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est d'abord à Mme Danielle SIMONNET et Mme DUBARRY lui répondra.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Dans une logique purement comptable, le Gouvernement a déjà contraint les titulaires de l'allocation adultes handicapés (A.A.H.) à procéder à une déclaration trimestrielle de ressources et non plus annuelle, sous peine de suspension immédiate de cette allocation.

Et le Gouvernement récidive, via un projet de décret relatif à la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi d'un demandeur de l'allocation adulte handicapé.

Je vous propose, à travers ce vœu, que notre Assemblée participe au rapport de force entamé par les associations du comité d'entente, bien en amont de la sortie projet du futur décret scandaleux, et en ce moment en discussion.

Dans le pré-projet de décret, un article 3 prévoit de donner la majorité des voix aux représentants de l'Etat siégeant dans les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, lors de l'attribution de l'A.A.H., instaurant ainsi le principe du décideur payeur pour l'attribution de l'allocation.

Le comité d'entente, qui regroupe les associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, a exprimé son opposition à une telle évolution et refuse totalement, tant que cet article n'est pas retiré, de poursuivre les discussions.

Il faut comprendre qu'un tel décret remettrait en cause le droit de la représentation des personnes en situation de handicap et la concertation sociale, mais également le besoin d'objectivité dans l'appréciation des besoins de la personne.

On voit bien aussi qu'il préfigure de surcroît la remise en cause du droit des personnes à ce minimum social, via sa subordination à une enveloppe de crédits, que le Gouvernement cherche à restreindre au mépris des besoins. Une fois de plus, le Gouvernement remet en cause un principe démocratique pour faciliter sa logique politique comptable libérale.

Notre vœu demande au Président du Conseil d'intervenir auprès du Gouvernement pour qu'il abandonne cet article 3 du décret.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme DUBARRY a la parole.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci, Madame la Conseillère, de cette intervention qui me paraît effectivement tout à fait souhaitable.

Vous avez mentionné le fait qu'il fallait installer un rapport de force avec le Gouvernement, en ce qui concerne le projet de décret, et je vous rejoins tout à fait sur cette volonté d'accompagner le comité d'entente.

Vous avez indiqué également que cela regroupe un certain nombre d'associations représentatives. Je précise qu'il s'agit de soixante associations. Ce n'est pas quelques personnes qui se retrouvent entre elles et qui discutent "le bout de gras" : il s'agit véritablement de l'ensemble des associations représentatives des personnes handicapées.

Elles ont jugé à juste titre que cet article, dans ce projet de décret, était absolument inacceptable. D'ailleurs, cette proposition de la part du Gouvernement est tout à fait surprenante, puisqu'elle revient sur le fonctionnement des M.D.P.H. qui se veulent être un guichet unique, un point d'accès unique aux droits pour les personnes en situation de handicap, et les décisions y sont prises par un collectif au sein des commissions d'accès au droit, collectif réunissant à la fois l'État, au travers de différents services, le Conseil général et les associations.

Le travail que ce collectif mène pour répondre aux demandes des personnes en situation de handicap est effectivement d'apporter des réponses sensées, adaptées, correspondant au besoin des personnes. Il ne peut pas s'agir d'une réponse liée à une enveloppe de crédit, comme vous l'avez très justement souligné.

Je crois que nous avons, collectivité parisienne, à rejoindre ce mouvement de rejet de ce projet d'article de loi, et c'est la raison pour laquelle je donne un avis tout à fait favorable à ce vœu, et je vous remercie de l'avoir soumis au vote de notre Assemblée.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, référencé 7 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 3 G).

**2011, DASES 9 G - Programme d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2010-2011. - Subventions à 40 associations pour leur action d'accompagnement à la scolarité. Montant total : 97.200 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 9 G : programme d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2010-2011, et je donne la parole à Mme Odette CHRISTIENNE.

**Mme Odette CHRISTIENNE**. - Merci, Madame la Présidente.

Le contexte actuel du fonctionnement de l'école publique et des écoles privées sous contrat soulève plus que jamais le problème de l'accès au savoir et à la culture et par là même, celui de la maîtrise de la lecture et de l'écriture, essentielle pour accéder à la culture.

Ainsi nous nous félicitons de la complémentarité des missions de l'école et de structures souvent liées à l'éducation populaire, éducation populaire revenue en grâce.

La volonté de favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre et de développer l'éducation, condition de la citoyenneté, est traduite par l'engagement d'une grande diversité d'acteurs et tout d'abord par ceux qui œuvrent pour développer les activités extrascolaires sous la responsabilité éducative de notre collectivité et aussi, fort heureusement, par les acteurs associatifs parisiens qu'elle soutient.

Je voudrais souligner l'importance du programme d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2010-2011 et la participation à cet effet de 40 associations que nous félicitons pour leur efficacité.

Le programme départemental mis en œuvre par les associations diverses à la fois par leur statut et par leur taille a, au-delà du développement culturel et social des jeunes, l'objectif de soutenir les familles.

Les familles sont en grande demande d'accompagnement dans leur rôle à l'égard de la vie scolaire de leurs enfants. Les associations se situent dans le cadre d'initiatives distinct de celui de l'institution scolaire mais complémentaire ; leurs actions sont conçues en cohérence avec les différents dispositifs de lutte contre l'échec scolaire mis en place par divers partenaires concernés, dont l'Education nationale.

Pour souligner la pertinence des diverses interventions des associations, je voudrais insister sur l'action exemplaire que mène "l'Association d'éducation populaire Charonne-Réunion" en matière d'éducation populaire, et tout particulièrement en direction des plus jeunes. Cette association, située dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, a en effet développé un programme ambitieux d'accompagnement à la scolarité. Elle contribue à la formation physique, intellectuelle et civique, en particulier par le biais des loisirs, des enfants et des adolescents. Plus classiquement, elle aide aussi aux devoirs et à l'apprentissage. Elle a ainsi acquis un rôle majeur dans la prévention de l'échec scolaire. L'action de cette association est un bon exemple des missions que remplit l'ensemble des associations qui œuvrent au programme de l'accompagnement à la scolarité.

Celui-ci bénéficie ainsi à 4.000 enfants chaque année, dont une majorité sont domiciliés dans des quartiers concernés par la politique de la ville. Le dispositif s'appuie sur un fort réseau de bénévoles, 1.500 au total.

Ce sont des classes de CM2 et de 6<sup>e</sup> qui sont les plus concernées. En effet, lors du passage du collège, environ 50 % des jeunes accueillis sont en retard scolaire. Les actions menées à travers ce programme s'inscrivent dans un partenariat local avec l'ensemble des structures (écoles, services sociaux...). Ce sont également des acteurs du dispositif de réussite éducative.

Elles visent à une plus grande autonomie des enfants, au renforcement ou à la restauration de la confiance en soi, bien sûr, mais aussi dans les adultes référents, l'accompagnement des parents, l'amélioration du lien entre les familles et l'école et la consolidation des apprentissages. En général, elles pratiquent un temps d'aide aux devoirs, précédé d'un temps de goûter, suivi d'un temps de loisirs éducatifs. Attentives à un "vivre ensemble", elles cherchent à élargir les références socioculturelles des enfants, leur connaissance de leur quartier et de la ville.

Pour ce faire, elles élaborent des outils très créatifs : théâtre, réalisation de journaux, jeux de société, enquêtes, coins et activités lecture, contes, ateliers scientifiques, jardinage, sensibilisation à la citoyenneté à travers des débats sur la discrimination et la tolérance, les droits de l'homme, la protection de l'environnement ou la prévention des conduites à risque.

La place des familles dans cette action est centrale ; beaucoup d'initiatives sont faites pour réduire l'écart entre la vie scolaire des enfants et les réalités auxquelles sont confrontés leurs parents, problèmes de langue, d'aisance vis-à-vis des enjeux scolaires, voire d'incompréhension ou d'autodévalorisation en cas d'échec scolaire des enfants, disponibilité.

Il me paraît particulièrement judicieux d'attribuer à ces 40 associations mettant en œuvre ce programme d'actions un soutien financier global de 97.200 euros.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Ma collègue Odette CHRISTIENNE a été particulièrement précise sur l'ensemble des actions de ces associations de proximité, et je tenais à l'en remercier.

C'est en effet un outil essentiel au quotidien qui est porté par le Département de Paris. Nous ne le faisons pas seuls mais à côté des actions menées par la direction des affaires scolaires sous l'égide de Colombe BROSEL et également sous votre égide au titre de la réussite éducative.

Sachez qu'au-delà de ces 40 associations de proximité, il faut ajouter les 27 centres sociaux et 9 autres associations de quartier qui mènent aussi des actions de prévention précoce. L'ensemble des délibérations ne sont pas vues ensemble mais au total, ce sont près 300.000 euros qu'investit le Département de Paris dans ce cadre.

On veille évidemment à ce que l'action ne soit pas uniquement en miroir du système scolaire mais offre aussi sociabilité, plaisir de la découverte, de l'apprentissage, ouverture sur la ville, confiance en soi - comme l'a dit Odette CHRISTIENNE au titre du théâtre - et également confiance en l'adulte.

Ce dispositif est réévalué chaque année en fonction des besoins locaux avec une attention particulière pour les quartiers ou arrondissements déficitaires.

Évidemment, je vous appelle tous à voter favorablement pour ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 9 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 9 G).

Merci.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la facturation des chambres individuelles à l'A.P.-H.P.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, en commençant par le vœu n° 8 G, relatif à la facturation des chambres individuelles à l'A.P.-H.P., déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Olivia POLSKI et M. LE GUEN lui répondra.

**Mme Olivia POLSKI**. - Mes chers collègues, il y a 40 ans, l'hôpital public a opéré de nombreux changements, à commencer par l'humanisation des hôpitaux grâce à la suppression des salles communes.

Or, le 19 janvier dernier, la direction générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui gère 37 établissements à Paris et en Ile-de-France, a décidé l'expérimentation de la facturation des chambres individuelles.

Cette mesure visant à faire une séparation entre des chambres de première classe payantes (45 euros la nuit) et des chambres de deuxième classe non payantes est injuste puisqu'elle réduirait la qualité et la dignité de l'accueil à l'hôpital pour les plus défavorisés et en premier lieu - c'est dans la droite ligne de la discussion que nous avons eue tout à l'heure - pour les patients les plus âgés.

Cette décision pose de plus de multiples difficultés dans son application pratique, à commencer dans les unités qui n'ont que des chambres à un lit, ce qui devrait d'ailleurs être justement la norme.

Aussi, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émet le vœu que le Président du Conseil de Paris saisisse la directrice de l'A.P.-H.P. afin que l'expérimentation de la facturation des chambres individuelles ne soit pas mise en œuvre.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Ce point est un point très important et nous devons le considérer à la fois comme tel, juger cette mesure, et aussi regarder le contexte dans lequel cette décision est en train d'être prise. Elle est en train d'être prise puisque, semble-t-il, on n'en est aujourd'hui que dans une phase dite "expérimentatrice". En fait, nous essayons de voir si à la fois les professionnels de l'Assistance publique d'une part, et les usagers, c'est-à-dire les Parisiennes et les Parisiens d'autre part, vont accepter cette mise en coupe réglée de leur présence à l'hôpital.

Alors, à vrai dire, Olivia POLSKI, vous avez fort justement décrit tout le caractère scandaleux de cette mesure. Je vous rappelle que 45 euros, c'est quand même une somme loin d'être négligeable, c'est le moins qu'on puisse dire, si l'on doit effectivement avoir recours à cette question de la chambre individuelle, qui n'est pas, contrairement à ce que l'on peut croire à l'Assistance publique, un critère de confort et d'exigence particulière du malade. En fait, la plupart du temps, ces questions sont prises pour des raisons soit médicales, soit sociales, psychologiques, et si, aujourd'hui, on prétend exclure la dimension médicale de ce paiement supplémentaire, on met de côté complètement toute la dimension psychologique et sociale, ce qui, évidemment, va faire des médecins et des responsables des services des gens qui seront en face de leurs malades pour exiger d'eux, d'une façon tout à fait subjective, des coûts supplémentaires, dont on nous dit avec un cynisme invraisemblable qu'ils sont là pour aider l'Assistance publique, c'est-à-dire qu'au même moment où l'État ne donne pas les moyens minimum du fonctionnement de l'Assistance publique, on demande à ces personnels de se tourner vers les malades pour leur faire les poches.

Evidemment, vous imaginez bien que dans ce contexte, les personnels de l'Assistance publique sont particulièrement choqués, se sont exprimés fortement contre, comme les usagers d'ailleurs, qui sont à l'origine de cette campagne, et nous voulons dire aujourd'hui, à la fois à ces usagers de l'hôpital et aux personnels de l'Assistance publique, que le Conseil de Paris est à leurs côtés pour juger tout à fait scandaleuse, inappropriée, injuste, cette mesure.

Je remercie Olivia POLSKI et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés d'avoir demandé à l'Exécutif de s'exprimer sur cette question auprès de la Direction de l'Assistance publique.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu référencé 8 G dans le fascicule avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 4 G).

**Vœu déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG, EELVA relatif à la remise en cause de l'aide médicale d'Etat (AME).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 9 G, qui concerne l'aide médicale d'État, qui a été déposé conjointement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Madame la Présidente, chers collègues, le vœu que j'ai l'honneur de vous présenter demande au Président du Conseil de Paris de saisir le Gouvernement, afin qu'il rétablisse l'Aide médicale d'État dans son principe et dans son intégralité et que ne soit pas appliqué le forfait de 30 euros prévu par la dernière loi des finances. Ce vœu est porté par l'ensemble des groupes de la majorité, comme vous venez de le dire à l'instant.

Le forfait de 30 euros, instauré à partir du 1er janvier 2011, est, en fait, un véritable droit d'entrée qui vise à empêcher ce que la majorité parlementaire a appelé le "tourisme médical", stigmatisant, comme déjà si souvent, les étrangers résidant en France.

Il a pour but de réaliser des économies sur le budget de la Sécurité sociale, mais, en réalité, économies qui risquent d'être des bouts de chandelles et qui se traduiront ensuite par un surcoût bien plus considérable, comme toujours lorsqu'est prise une mesure à courte vue.

Rappelons que l'aide médicale d'État a été créée en 2000 par le Gouvernement de Lionel JOSPIN pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière sur notre territoire, qu'elle a pour objectif, évidemment, des objectifs humanitaires, mais également des objectifs de santé publique pour l'ensemble de la population et qui concernent tous les Parisiens, car lorsqu'une partie de la population ne peut plus se soigner, c'est la santé de tous qui est mise en cause.

Le droit d'entrée qui remet donc en cause l'efficacité de l'A.M.E. inquiète les associations, inquiète les élus de la majorité de gauche parisienne et je vous demande, évidemment, d'adopter ce vœu, afin que nous puissions tenter de remettre en cause cette disposition qui existe depuis le 1er janvier dernier.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à M. LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais d'abord m'étonner que les élus U.M.P. n'aient pas voté le vœu de Mme Olivia POLSKI. Les Parisiens sauront donc que ceux qui se plaignent toujours des coûts imposés aux Parisiens viennent de voter l'augmentation des tarifs des chambres.

**M. Jean-François LAMOUR**. - J'assume !

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Assumez-le, Monsieur LAMOUR, vous avez raison ! Assumez-le comme vous allez assumer aussi, j'imagine, la suppression de l'Aide médicale d'État ou, plus exactement, sa mise sous conditions !

Je remercie Rémi FÉRAUD d'avoir proposé ce vœu, parce que, vous ne le savez peut-être pas forcément, mais un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'I.G.A.S. a été rendu, même s'il a été rendu sans information publique, puisque le rapport n'a été mis sur le site du Ministère que le 31 décembre, qui est évidemment une journée particulière, où nous sommes tous accrochés à l'idée de savoir ce qui se passe sur les sites gouvernementaux et la publication des rapports.

Ce rapport de l'I.G.A.S. démontre l'inanité complète des accusations qui avaient été portées vis-à-vis de l'Aide médicale d'État et montre que la mesure envisagée devrait coûter en fait beaucoup plus cher. Elle correspond à une attitude déontologique et éthique contraire à celle des personnels hospitaliers. Nous avons donc là une mesure qui est totalement inappropriée, puisque les problèmes qui sont constatés en matière d'augmentation de l'Aide médicale d'État renvoient à un problème d'organisation de l'aval hospitalier pour partie, à une meilleure facturation que celle qui se faisait précédemment, et certainement pas au tourisme médical ou à l'abus de soins comme ont voulu le faire croire un certain nombre de parlementaires de la majorité, dont M. LAMOUR, et j'imagine qu'en cohérence, il votera contre ce vœu, mais, évidemment, au nom de l'Exécutif, nous appelons à voter ce vœu cohérent et solidaire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé 9 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 5 G).

#### **Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux horaires du centre de santé Marcadet (18e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 10 G, relatif aux horaires du centre de santé Marcadet. Il a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et c'est Mme Claudine BOUYGUES qui le présente.

**Mme Claudine BOUYGUES**. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je voulais effectivement attirer votre attention, au nom de M. Daniel VAILLANT et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés qui ont déposé ce vœu, sur les difficultés d'accès aux soins dans le Nord-Est parisien en comparaison à l'Ouest de la Capitale.

Je voudrais parler particulièrement du 18e arrondissement, qui rencontre une des plus faibles démographies médicales de Paris, dans la mesure où l'arrondissement compte moins de 8 médecins généralistes pour 10 habitants, des disparités qui existent entre les quartiers de l'arrondissement pour l'accès à l'offre de soins qui est essentiellement concentrée sur les quartiers Montmartre et Jules-Joffrin, faisant que la porte de Clignancourt et d'Aubervilliers, voire le quartier de la Chapelle, sont vraiment considérablement impactés par le manque d'offres de soins, que de plus en plus de patients sont, en raison de ces éléments, contraints à recourir aux urgences de l'hôpital Bichat pour des demandes de soins qui sont des soins véritablement primaires.

Face à tout cela, ce sont les centres de santé qui sont, plus que jamais, un maillon essentiel dans cette offre de soins, puisqu'ils permettent de recourir à des médecins conventionnés en secteur 1 sans dépassement d'honoraires et d'accueillir des personnes qui bénéficient de la C.M.U., voire de l'A.M.E., le sujet dont nous venons de parler.

Le centre de santé départemental situé au 22, rue Marcadet a fait l'objet d'une grande réhabilitation en 2008. Aujourd'hui, on voit que ce centre est à saturation, les équipes n'arrivent plus à répondre à l'urgence sociale et il n'est, accessoirement, ouvert que de 8 heures 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

Nous demandons, à ce titre, afin de remédier à ces difficultés, que le Maire de Paris prenne les dispositions nécessaires pour étendre les horaires de ce centre Marcadet jusqu'à 19 heures.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie Claudine BOUYGUES de cette intervention très importante, car elle met le doigt sur une des difficultés que connaissent nos centres de santé et elle nous permet, en tout cas à l'Exécutif, de préciser ce que nous souhaitons mettre en œuvre, car c'est bien une politique d'augmentation de l'offre de santé que nous voulons développer en matière de centres de santé.

C'est pourquoi nous avons un groupe de travail du Conseil de Paris, associant toutes les sensibilités de notre Assemblée, pour réfléchir aux problèmes d'accès au soin, singulièrement dans le Nord-Est parisien et au rôle que peuvent y jouer les centres de santé.

Sans aller précocement, nous constatons l'importance de l'ouverture par exemple des horaires, qui évidemment permettent à la fois d'accroître la quantité d'offre de soins mais surtout de répondre d'une façon plus adéquate à une demande de soins.

Je vous réponds triplement : d'une part, le centre Marcadet est pour nous un point fort de l'offre de santé municipale et sociale dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. En tant que tel, il mérite d'être développé et évidemment soutenu.

Nous souhaitons d'une façon plus large augmenter l'offre de soins, je le précise pour tous ceux qui peuvent avoir ici des doutes, nous aurons l'occasion dans ce Conseil de valider cette politique, nous souhaitons augmenter l'offre de soins des centres de santé à Paris gérés ou soutenus par la Ville de Paris.

Nous souhaitons donc les moderniser, faire en sorte que le conservatisme ne soit pas un frein mais que, au contraire, le progrès soit à l'ordre du jour pour ces centres de santé et que, notamment, les plages horaires soient plus compatibles avec la vie de l'ensemble des Parisiens et pas simplement des horaires compatibles avec la tradition. L'évolution des modes de vie fait que l'offre de soins doit aussi s'adapter à cela.

Merci beaucoup de ce vœu que je soutiens, c'est un engagement que nous voulons prendre devant vous pour que, dans les semaines et les mois qui viennent, nous allions dans ce sens.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Nous voterons ce vœu parce qu'il est vrai qu'il y a, en ce qui concerne les services de Paris, un véritable conservatisme. Je ne sais pas d'où cela vient.

Je dirai à M. LE GUEN que c'est en l'occurrence pour les centres de santé mais, hier, j'étais dans Paris, j'étais effaré de voir que les jardins étaient fermés à 17 heures et que les familles étaient autour des jardins et ne pouvaient pas y rentrer. C'est pareil pour un tas de choses.

Il faut une sorte de révolution culturelle au sein de la Ville de Paris pour que les fonctionnaires comprennent qu'ils sont aux services des Parisiens.

Merci, nous voterons ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2011, V. 6 G).

#### **Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux boîtiers à ultrasons installés à l'entrée de certains magasins.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous abordons le vœu n° 11 G relatif aux boîtiers à ultrasons installés à l'entrée de certains magasins. Il a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci.

Chers collègues, en décembre, un boîtier à ultrasons installé à l'entrée du magasin Ed situé avenue Secrétan dans le 19<sup>e</sup> arrondissement avait provoqué des troubles sonores et auditifs parmi les plus jeunes.

D'abord débranché, le dispositif avait par la suite été remis en marche avant de voir son intensité réglée à la baisse, à la suite d'une mobilisation de clients et d'élus parisiens.

La Direction du groupe Carrefour dont dépendent les enseignes "Ed" affirme qu'il s'agit d'un dispositif antirats, ce qui n'empêche pas les nuisances ni les agressions sonores.

Dans l'ignorance des conséquences sur la santé des enfants, des adolescents et des nourrissons, le principe de précaution doit s'appliquer. Certes, le boîtier est désormais inaudible mais ce n'est qu'un moindre mal.

De l'aveu même du groupe Carrefour, d'autres dispositifs similaires ont été installés à Paris et dans sa région et leurs conséquences éventuelles sur la santé des plus jeunes restent inconnues.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Président du Conseil de Paris intervienne auprès du Ministère de la Santé, pour qu'une enquête de santé soit menée dans le respect du principe de précaution.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** - Nous connaissons mal les conséquences de ce type de boîtier sur l'audition, en tout cas au moins sur l'audition et peut-être même sur l'environnement psychologique dans lequel vivent ceux qui sont amenés à subir ces agressions.

Je rappelle, et je pense que ma collègue Emmanuelle BECKER en sera d'accord, qu'en tout état de cause nous sommes contre ce type de dispositif pour les raisons de ségrégation sociale que cela implique, d'âge en l'occurrence. Ce sont des mesures anti-jeunes en quelque sorte qu'il est important de dénoncer.

Par ailleurs, il est important aussi de regarder les conséquences que cela a, qui sont mal connues, et nous pouvons donc demander au Ministère de saisir l'A.N.S.E.S. pour que des études soient faites sur les conséquences que pourrait avoir ce type de dispositif que, par ailleurs, nous réprouvons.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, référencé 11 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 7 G).

**2011, DASES 19 G - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Aurore pour la mise à disposition des locaux situés 1, Place Mazas (12e), destinés au relogement de l'activité actuellement mise en oeuvre par l'Espace Solidarité Insertion "alte Paris Lyon". Montant : 38.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 19 G sur lequel un amendement technique n° 12 G a été déposé par l'Exécutif.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - C'est un amendement technique, s'il y a des questions et des observations. Cela concerne les locaux place Mazas dans le 12e arrondissement.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Si vous n'avez pas de question, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 19 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DASES 19 G).

**2011, DASES 70 G - Signature d'une convention de transfert de gestion avec la Ville de Paris des locaux situés 1, Place Mazas (12e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous passons à l'examen de la délibération DASES 70 G sur lequel l'amendement technique n° 13 G a été déposé par l'Exécutif.

Madame TROSTIANSKY, vous avez de nouveau la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY,** vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, c'est un amendement technique également sur le transfert de gestion des locaux situés place Mazas.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 13 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 70 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DASES 70 G).

**2011, DASES 7 G - Règlement Départemental d'Aide Sociale : modification des dispositions relatives aux aides financières allouées au titre de l'aide sociale à l'enfance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 7 G sur lequel l'amendement n° 14 G a été déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et l'amendement 14 G bis par l'Exécutif.

C'est un projet de délibération important, qui concerne l'Aide sociale à l'enfance sur lequel il y a plusieurs inscriptions. La parole est tout d'abord à M. DUTREY.

**M. René DUTREY.** - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, c'est un sujet épineux dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises. Ces familles (1.200, 1.300, 1.400 selon les années) sont les véritables naufragées de la situation du logement à Paris.

Beaucoup de gens sont galériens du logement, les listes d'attente sont à 120.000 demandeurs, mais on est ici face à la population naufragée du logement qui, très souvent, suite à une expulsion ou à une situation extrême, s'est retrouvée à la rue.

Quelle est exactement la vie suite à une expulsion ? Il faut le savoir, vous vous présentez en tant que famille avec vos enfants au Centre d'action sociale, on vous remet une liste d'hôtels et vous partez très souvent d'hôtels en hôtels pour essayer de convaincre un hôtelier sympathique de bien vouloir vous accueillir.

Suite aux incendies de 2005, un gros travail a été fait sur les hôtels, ce qui a permis d'exclure un certain nombre de lieux peu recommandables, ce qui a eu aussi pour effet de beaucoup se rabattre sur les chaînes plus officielles, type Formule 1 ou hôtels plus structurés qui, bien sûr, ne sont pas du tout adaptés pour accueillir des familles.

Les conditions de vie sont bien le problème de cette situation, situation qui normalement ne devrait être que transitoire, mais le transitoire vu la situation du parcours de logement devient bien souvent une transition longue.

Un hôtel n'est pas fait pour y vivre et surtout pas pour y vivre en famille, l'absence de cuisine, très souvent l'éloignement de l'école des enfants, parfois même un hôtel tel que le Formule 1 de la Porte de Châtillon est juste à côté de l'Institut du Judo, de ce fait, dès que l'Institut du Judo accueille une manifestation, les familles sont obligées de changer d'hôtel. C'est effectivement la galère absolue.

Bien sûr, on nous présente aujourd'hui une réforme du mode d'accès à ce dispositif, mais comme constat et comme constat initial, l'hôtel n'est pas fait pour accueillir des familles. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

En termes d'objectifs, il y a eu bien sûr le dispositif "Louez solidaire" qui est censé progressivement se substituer à l'hôtel, mais je crois que nous devons nous fixer à terme comme objectif qu'aucune famille ne vive dans un lieu sans cuisine et sans un lieu au minimum adéquat pour pouvoir y construire sa vie.

Je comprends bien la logique de l'Exécutif de présenter cette réforme. C'est extrêmement injuste aujourd'hui, les "prestations" fournies par Paris sont nettement supérieures et de meilleure qualité à ce qui est proposé par d'autres départements, en particulier au Département des Hauts-de-Seine, ce qui entraîne, ce que je veux bien entendre, un effet d'appel d'air.

C'est effectivement très injuste, cela pousse à mettre en place un certain nombre de règles plutôt restrictives pour éviter cet appel d'air. Le problème est que ces règles restrictives sont très difficiles à mettre en œuvre, voire quelquefois inapplicables. Très concrètement, je prends l'une des règles, qui est tout à fait de bons sens, logique : trois mois de résidence sur le territoire pour avoir le droit de bénéficier de ce dispositif. Alors, trois mois de résidence, si la famille ne les a pas, le travailleur social va leur dire : "Non, retournez dans les Hauts-de-Seine !". Elle va retourner dans Hauts-de-Seine qui va peut-être lui dire "non" à nouveau, puis elle va revenir à Paris. Voilà une famille qui risque un peu plus de galérer, non pas du fait d'une mesure parce que nous sommes absolument immoraux de mettre ce type de mesure en place, mais parce que l'appel d'air et le fait que certains départements mènent moins bien les politiques que nous font un peu plus galérer les familles.

Je crois que ces dispositifs - il n'y a pas à hurler contre ce qui a été mis en place, ce n'est pas la volonté du groupe "Les Verts" -, j'ai bien peur qu'ils soient, concrètement et en toute humanité, pour le travailleur social, très difficiles à appliquer parce que, quand il se retrouvera devant une situation extrême, il sera bien obligé de contorsionner un peu ces règlements. D'autres disent que ces règlements permettront de mieux le sécuriser dans son travail et de lui permettre de l'exercer dans de bonnes conditions.

Ma seule crainte est que ces dispositifs, que je comprends tout à fait, tout à fait légitimes, n'entraînent pas la dégradation des conditions de vie des familles.

Je le répète, s'il y a un objectif à mettre en œuvre aujourd'hui, c'est que ces familles, ces 1.200, 1.300... Il y a toujours 1.300, 1.400, 1.500 familles aujourd'hui logées dans ce dispositif, c'est-à-dire que ce dispositif correspond à une demande, pour le coup, pérenne. L'hôtel n'est pas un endroit pour loger des familles. Nous devons, à terme, et je trouve que ce serait un très beau projet pour notre majorité de gauche de décider, comme d'autres villes européennes l'ont fait, de dire : cette situation transitoire, on ne peut offrir des hôtels et des lieux qui ne sont pas adaptés.

J'attirerai également l'attention. J'ai demandé les chiffres : 18-20 % de familles qui aujourd'hui ne disposent que de 7 euros par jour et par personne pour vivre, les autres bénéficiant d'autres aides. 7 euros par jour et par personne pour vivre à l'hôtel - elles ne sont effectivement que 1/5e des familles complètes puisque les autres bénéficient, bien sûr, d'un salaire ou d'autres dispositifs - 7 euros, c'est quand même très, très peu pour pouvoir vivre... je ne parle même pas de vivre mais de survivre. Je crois que notre unique objectif, et j'espère vraiment qu'on aura l'occasion d'en reparler, doit être les conditions de vie de ces familles dans cette situation transitoire qui devient parfois trop longue, alors qu'elles ont déjà subi très souvent un traumatisme important du fait d'une expulsion, d'une décohabitation ou d'une situation, en tout cas, pas facile à vivre.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je pense que, si on veut rester tous ensemble jusqu'au bout, il faut que chacun fasse un petit effort de concision.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, depuis 2001, la collectivité parisienne a engagé une politique volontariste pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des familles défavorisées, afin qu'aucune famille ne soit laissée à la rue, le recours à l'hébergement hôtelier devant être la dernière solution proposée quand aucune autre solution d'hébergement n'a pu être trouvée.

Effectivement, face à l'insuffisance des dispositifs d'hébergement financés par l'Etat en direction des personnes en difficulté sociale, le Département de Paris a fait le choix de financer, au titre de la protection de l'enfance, les prises en charge hôtelières des familles en grande précarité. Quasi inexistantes en 1992, le montant des aides financières de l'Aide sociale à l'enfance a été de 23 millions d'euros en 2009. L'importance de ce phénomène ne cesse de croître, malgré la politique volontariste de la collectivité parisienne pour l'accès au logement et pour prévenir les situations d'exclusion.

Dans ce contexte, tout en continuant à faciliter l'accès au logement des familles défavorisées, il est devenu nécessaire de procéder à l'actualisation du règlement pour l'adapter à la situation de montée en charge des familles à l'hôtel et la nécessité d'avoir un accompagnement social mieux adapté.

Déjà, des réformes engagées depuis 2008 ont conduit à des améliorations concrètes, puisque la sortie des familles de l'hôtel vers le logement ou les résidences sociales est plus rapide. La durée de séjour est aujourd'hui inférieure à un an pour deux tiers des ménages et inférieure à six mois pour 41 % d'entre eux. Chaque année, plus d'une famille hébergée sur deux sortent de l'hôtel grâce à "Louer solidaire" et aux accords collectifs, ou encore à la livraison des places d'hébergement et notamment des résidences sociales.

Force est de constater qu'il s'agit d'un dispositif visant à la réinsertion sociale qui fonctionne bien.

Aujourd'hui, le Département de Paris souhaite aller plus loin sur la problématique de l'hébergement à l'hôtel, en améliorant l'accompagnement de tous les membres de ces familles. Si l'accompagnement dans l'accès au logement est réussi pour une grande part de ces 1.100 familles, soit 3.300 personnes environ, il est aujourd'hui indispensable de s'attacher également au bien-être des enfants, majoritairement concernés par ces aides puisque deux tiers des bénéficiaires sont des enfants, en recentrant l'attribution de ces aides du Département dans le cadre de leur objectif de protection de l'enfance.

La signature par la famille d'un contrat d'accompagnement sociale permettra notamment de mettre l'accent sur le projet et le suivi éducatif en direction des enfants, de réaffirmer le lien avec les objectifs de protection de l'enfance. Cela rejoint totalement les conditions de vie qu'a décrites M. René DUTREY dans son intervention précédente.

L'accompagnement social visant à favoriser l'autonomie de la famille et le développement de l'enfant sera ainsi renforcé. Je tiens ici à mentionner les 7 millions d'euros consacrés aux allocations à la famille et à l'enfance, qui sont aussi concernés par ce nouveau règlement. Ces aides ont un rôle fondamental de soutien au quotidien, comme l'aide au premier accueil des mineurs étrangers isolés, l'assistance pour les vêtements, la santé, l'hygiène, les loisirs ou encore les activités périscolaires.

De plus, ce nouveau règlement plus clair et plus lisible permettra de faire évoluer les modes d'attribution des aides vers une prestation en nature et mieux régulée. Aujourd'hui, l'aide financière est directement attribuée aux familles qui la reversent aux hôteliers. Avec cette modification importante, le Département disposera d'un cadre légal pour nouer des partenariats avec le Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière, le fameux P.H.R.H., que le Samu social est en train de mettre en place, par exemple, et pourra leur confier la réservation hôtelière des places ainsi que le paiement des nuits à l'hôtel. Cette mutualisation de la réservation hôtelière permettra donc de mieux encadrer les relations avec les hôteliers, d'améliorer la qualité du parc et de faire baisser les prix des chambres.

Dans le même esprit, une condition de résidence de trois mois et un maximum d'un an, mise en place non pas pour exclure mais pour fixer des règles et des objectifs et aux travailleurs sociaux et aux familles qui entreraient dans ce dispositif.

Enfin, les travailleurs sociaux, libérés de cette tâche, qui n'est pas leur spécialité et à laquelle ils consacrent un temps important, voire trop important, pourraient alors uniquement se consacrer à un accompagnement social des familles, et donc de leurs enfants, encore plus qualitatif qu'il ne peut l'être aujourd'hui. Ce projet de délibération montre donc que la réforme de l'aide sociale ne passe pas que par des économies mais par une meilleure ingénierie pour plus d'efficacité.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, la collectivité a décidé de modifier le Règlement départemental d'aide sociale. Elle ne le fait pas par hasard, elle entend le réactualiser, considérant que depuis son vote en 1992, le contexte a changé.

Rien n'est plus vrai, en effet ; le contexte est considérablement dégradé. Nous vivons aujourd'hui une crise sociale, politique et économique exceptionnelle : le chômage se maintient à un niveau élevé, les services publics sont menacés et la tension spéculative sur le marché immobilier parisien bat des records tous les mois. Pour les familles les plus fragiles, c'est trop souvent un synonyme d'exclusion et de mal-logement. Mais, si l'hébergement des personnes et des familles sans abri relève de la compétence de l'Etat, ses dispositifs sont notoirement insuffisants.

C'est pour cette raison que le Département utilise aujourd'hui de manière croissante les ressources de son dispositif d'aide sociale à l'enfance, pour contribuer aux dépenses d'hébergement à l'hôtel des familles parisiennes les plus menacées.

Cette solution d'hébergement, cela a été dit par mes collègues, est loin d'être idéale. Comme le rappelle l'exposé des motifs de ce projet de délibération, notre ambition est de promouvoir un logement pérenne.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche y souscrit pleinement. Mieux encore, nous avons même demandé par un vœu que Paris n'ait plus recours à ce type d'hébergement d'ici la fin de la mandature. Nous l'avons demandé par un vœu, vœu que nous avons d'ailleurs fait adopter par la majorité de notre Conseil.

Je voudrais en rappeler les raisons, brièvement.

L'hébergement d'urgence en hôtel meublé coûte très cher à la collectivité, pour un résultat plus que douteux : ce sont 23 millions d'euros chaque année qui alimentent un commerce dont les acteurs ne sont pas toujours très recommandables. Malgré nos bonnes intentions et la vigilance des services, on ne peut nier qu'il reste à Paris des marchands de sommeil ; on ne peut nier non plus qu'un grand nombre de ces familles vivent dans des conditions de promiscuité, d'exiguïté et de vulnérabilité insupportables. Nous n'avons pas le droit, de notre point de vue, de durcir les conditions d'accès à ce type d'hébergement d'urgence, si nous ne pouvons pas leur garantir dans le même temps des solutions facilitées de sortie vers un logement pérenne. Ce serait politiquement déséquilibré et dangereux, et c'est malheureusement ce qui transparaît à la lecture de ce document qui comporte un certain nombre d'ajouts et de corrections qui nous inquiètent.

Je pense notamment à l'obligation de résidence préalable à Paris qui passe dans ce nouveau règlement de un à trois mois et qui revient à durcir les conditions d'accès. C'est pourquoi l'objet principal des amendements de notre groupe est de revenir sur ce durcissement des conditions d'accès en introduisant une obligation de relogement, conformément à ce vœu que nous avons fait adopter il y a quelques mois au Conseil de Paris.

Au bout d'un an, nous proposons que la collectivité s'engage à proposer aux familles une solution alternative, qui permette une amélioration de leur situation. Nous devons dire à ces familles qui sont aujourd'hui à l'hôtel que nous ne les abandonnerons pas, ni maintenant ni dans un an, que notre mission et de leur permettre de retrouver un logement stable, de permettre à leurs enfants de se développer et d'être scolarisés dans des conditions décentes.

J'entends évidemment les objections que l'on formulera à cet objectif de relogement dans un délai d'un an. J'entends notamment, de la part d'un certain nombre de mes collègues, qu'en nous engageant à reloger ces familles dans un délai d'un an, nous créons le risque de mettre en concurrence ces familles avec d'autres familles qui demandent un logement social, par exemple, et qu'elles seraient en quelque sorte privilégiées par rapport à d'autres.

Mais ce n'est pas ce que nous souhaitons, loin de là. D'ailleurs, ce que nous proposons, ce n'est pas forcément au bout d'un an l'accès à un logement social mais l'accès à une solution alternative à l'hôtel meublé. Nous savons qu'il existe d'autres dispositifs, comme les résidences sociales ou "Louer solidaire".

J'entends une autre objection surgir, lorsque nous esquissons cette proposition. On nous dit, par exemple, que si nous nous engageons à reloger au bout d'un an les familles à l'hôtel, nous courons le risque de ne pas parvenir à tenir les délais.

Si tel est le cas, alors il nous faut nous interroger très sérieusement sur notre politique en matière de logement. Cela signifie alors sans doute qu'il convient de développer, bien au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui, le dispositif "Louer solidaire". Aujourd'hui, ce dispositif fonctionne comme un sas d'entrée vers le logement social. Pourquoi ne pas imaginer de transformer ce dispositif et d'en faire un tiers secteur à part entière à côté du parc privé et du parc social ?

J'entends enfin qu'en introduisant cet engagement de relogement au bout d'un an de résidence en hôtel meublé, nous risquerions de créer un effet de filière. Je trouve, encore une fois, que l'argument est un peu spéculaire.

Réfléchir en ces termes, cela supposerait que les familles entrent à l'hôtel par stratégie ou par tactique. C'est un procès d'intention que je trouve très dégradant pour des familles qui n'y ont recours qu'à la suite d'une rupture d'hébergement, d'une séparation familiale ou d'une expulsion locative. Ce n'est pas ce que nous pouvons appeler une tactique, ce n'est pas un choix : on n'entre pas à l'hôtel par choix.

En l'état, si notre Département ne s'engage pas à reloger les familles à l'hôtel dans un délai d'un an, comme nous le proposons par le biais d'un de nos amendements, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche ne votera pas cette modification du règlement départemental d'aide sociale.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame SIMONNET, vous avez la parole pour 5 minutes, pas plus et éventuellement moins.

**Mme Danielle SIMONNET**. - La modification du règlement de l'Aide sociale à l'enfance ne nous satisfait pas et comporte des régressions inquiétantes.

Nous approchons du mois de mars et de la fin de la trêve hivernale sur les expulsions locatives mais, de toute façon, nos permanences, pendant tout l'hiver, ne désemplissent pas de familles en très grande précarité en matière de logement. A chaque fois, c'est autant d'enfants en danger, exposés à l'échec scolaire, à des problèmes de fatigue, d'angoisse, de santé. Autant de déséquilibres graves qui nuisent fortement à leur développement.

Considérons tout cela comme le fruit d'une maltraitance sociale. Des familles qui se retrouvent dans l'obligation de recourir aux aides financières de l'Aide sociale à l'enfance sont confrontées à des situations de grande détresse et de vulnérabilité. Leur demande relève de l'urgence, notamment en matière d'hébergement.

Nombre de familles restent hébergées à l'hôtel pour des temps longs sans avoir accès à un logement. L'hôtel coûte cher à notre collectivité, mais aussi aux familles. Ce n'est jamais un choix. Essayez de mener une vie normale à l'hôtel, de nourrir normalement votre famille, de respecter l'espace vital de chacun. Et on ne parle pas ici de l'hôtel Crillon qui accueille le dîner du siècle chaque mois, de celles et ceux qui s'enrichissent sur le dos du peuple, mais de petits hôtels meublés, bien souvent en sale état.

Rappelons-le, l'hébergement hôtelier ne saurait en soi constituer une solution satisfaisante. Comme le disait tout à l'heure Ian BROSSAT, nous devons avoir pour objectif d'en sortir, et la stabilisation dans le logement doit être au cœur du dispositif d'accompagnement social des familles.

Notre groupe Communiste et élu du Parti de Gauche a proposé treize amendements. Je ne vous les présenterai pas tous, mais je souhaite insister sur trois aspects, qu'il nous faut absolument modifier dans ce texte, sans cela nous ne pourrions pas l'adopter.

Le premier problème : nous estimons que, dans les cas d'hébergement à l'hôtel, les bénéficiaires doivent se voir proposer, dans un délai maximum d'un an, une solution alternative à ce mode d'hébergement, qui permette une amélioration de leurs situations, et ce dans le cadre de toute la palette de propositions de logement : les logements d'insertion, le logement social comme l'entrée dans le dispositif "Louer solidaire". C'est essentiel si nous souhaitons bien viser l'objectif de la stabilisation dans le logement pour les familles.

Deuxième problème : nous sommes opposés à la décision d'expérimenter une délégation de la mission d'hébergement au Samu social à laquelle il est fait allusion dans l'exposé des motifs. Le Samu social étant régionalisé, il peut être amené à envoyer des familles dans des hôtels éloignés du lieu de scolarisation des enfants, dans un autre département.

Sachez que la centrale de réservation d'hôtels du 115 passe des accords avec des grandes chaînes hôtelières pour réduire les coûts des nuitées, bien souvent éloignées des transports en commun, peu accessibles, et les familles se retrouvent ballottées, d'hôtel en hôtel, d'un département à un autre, au gré des flux de clientèles.

Il est donc impératif de repousser cette expérimentation avec l'Etat, tant que des garanties sur la stabilité de l'accueil, la proximité de la scolarisation, le respect du taux d'effort de 30 % des ressources familiales, n'auront pas été assurés. C'est un élément fondamental. Rencontrez donc ces familles, qui sont baladées et vous ne pourrez que souscrire à cette décision.

Troisième problème : le projet de délibération prévoit de restreindre les aides aux familles en capacité d'attester d'une durée de résidence sur le territoire parisien égale ou supérieure à trois mois. Mais pourquoi ? Serions-nous face à une logique comptable qui nous amènerait à dire, comme d'autres l'ont dit à une autre époque, au sujet de l'immigration : on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ?

N'oubliez pas que cette phrase, à laquelle je n'ai jamais adhéré, disait également : "Mais nous devons en prendre toute notre part". Eh bien, Paris est une ville-département riche, mes chers collègues, bien plus que le 93 où se concentre en grande partie le logement social de la Région Ile-de-France, alors c'est normal que nous participions plus que d'autres départements à l'effort de solidarité.

Alors, bien évidemment, il est scandaleux, et nous devons le rappeler, de voir des départements comme le 92, truffés de ghettos de riches, ne rien faire sur le logement social ni l'hébergement d'urgence.

Mais n'oublions pas que nous percevons des droits de mutation en hausse. Or, on les doit à la spéculation immobilière, justement responsable en grande partie de l'impossibilité pour les familles de se loger à Paris. Alors assumons de consacrer une part plus importante de ces droits de mutation pour réparer les dégâts sociaux engendrés ! Nous devons plus nous engager dans le dispositif "Louez Solidaire" et investir une grande partie de ce budget.

Enfin, nous refusons de conditionner l'attribution des aides à l'hébergement au fait que la famille atteste de recherches actives. Cela pourrait nous faire penser aux logiques des Pôles Emploi : "si vous n'acceptez pas n'importe quoi, on vous supprime vos allocs". Or, une famille ne doit pas accepter d'être envoyée "à perpète" et de bousiller la scolarité de ses enfants. Bien sûr, il faut responsabiliser les familles, mais pas les culpabiliser ni déresponsabiliser les services sociaux et notre collectivité.

Alors que cette logique de culpabilisation des familles prévaut dans la politique gouvernementale, notamment au travers de la mesure scandaleuse de suppression des allocations familiales faite par Gouvernement, suivons une toute autre logique, celle de la solidarité et du respect des droits : un logement pour tous !

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Mme Olga TROSTIANSKY va répondre aux quatre orateurs.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, merci d'abord aux quatre intervenants, parce que c'est important qu'on puisse discuter de la modification du règlement départemental d'aide sociale ensemble.

L'hébergement à l'hôtel des familles sans logement et sans hébergement est une modalité très importante d'action de la Ville de Paris en matière de prévention d'exclusion. Nous souhaitons protéger les enfants pour qu'ils n'aient pas à connaître la vie dans la rue.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous l'avez souligné, nous avons souhaité actualiser le règlement et l'adapter aux nouvelles réalités sociales. Vous l'avez souligné tous, le contexte économique et social est dégradé, le désengagement de l'État à protéger les plus vulnérables amène de plus en plus de familles à perdre leur logement et, pour certaines, à se retrouver dans la rue et notre action d'hébergement des familles relève de la protection de l'enfance et nous nous engageons à conduire ces familles vers le logement ou un hébergement adapté aussi vite que possible et si nous n'avons d'autre choix que d'héberger les familles à l'hôtel, c'est en raison de la pénurie chronique des structures d'hébergement qui devraient être adaptées aux familles, que ce soient les centres d'hébergement et les résidences sociales. Je vous rappelle que les centres d'hébergement, s'il y a une pénurie, c'est de la responsabilité de l'État.

Pour que notre collectivité ne se retrouve pas à prendre en charge des familles non parisiennes issues de départements voisins qui imposent, elles, des conditions plus restrictives, ce nouveau règlement va imposer aux familles de résider depuis au moins trois mois à Paris. Il y a un système dérogatoire qui, bien sûr, va permettre de préserver le fait qu'aucun enfant ne reste dans la rue à Paris.

Les services sociaux départementaux font également en sorte de respecter les attaches locales des familles et tiennent compte évidemment, comme vous l'avez sollicité les uns et les autres, le plus possible des lieux de scolarisation des enfants.

Ce texte permet de clarifier les droits et devoirs des familles, et les engagements de la collectivité parisienne.

Beaucoup d'intervenants ont souligné de nombreuses pistes de travail que nous pouvons explorer. Notre réflexion sur les prises en charge hôtelières ne s'arrête pas à cette modification du règlement. Nous souhaitons améliorer les conditions de vie des familles dans les hôtels, même s'ils n'ont pas vocation à accueillir longtemps ces familles.

Nous envisageons donc un dispositif qualitatif de contrôle des conditions d'hébergement que nous soumettrons à cette Assemblée dans les prochains mois.

Les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche proposent 14 amendements au projet de règlement départemental.

Afin de ne pas dénaturer le texte, notamment sur la nécessaire adhésion des familles à un contrat d'accompagnement social, et le temps de résidence de trois mois à Paris, je vous propose de refuser les amendements n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 7 et 9.

Je vous propose également, pour les amendements n<sup>os</sup> 8, 11 et 12, une modification.

Un amendement de l'Exécutif vous présente ces modifications qui ont pour objet de préciser les droits des familles.

Au final je donne un avis favorable aux amendements n<sup>os</sup> 1, 2, 10, 13 et 14, qui vont vers une amélioration du texte du règlement.

C'est ce que je voulais dire, Madame la Présidente, par rapport aux intervenants et par rapport à ces 14 amendements.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - L'Exécutif a indiqué les amendements auxquels il était favorable. Vous en avez certains pour lesquels une modification est demandée, d'autres négatifs.

Quelle est votre position ?

**M. Ian BROSSAT**. - Lorsqu'il y a un amendement de l'Exécutif, il se substitue au nôtre. Lorsqu'il n'y en a pas et qu'il y a un avis défavorable, nous les maintenons.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur DUTREY, allez-y, brièvement, si vous pouvez.

**M. René DUTREY**. - Très rapidement, il s'agit d'une explication de vote. Le groupe "Les Verts" s'abstiendra sur ce projet de délibération. Par manque de perspective sur ce que pourrait être un autre dispositif pour accueillir ces familles. Nous n'avons pas d'objectifs à terme et il serait important que nous nous mettions des objectifs, en nous laissant le temps, ne permettant plus à des familles d'habiter dans des lieux qui ne sont pas adaptés.

Sur les amendements, nous suivrons les votes du groupe Communiste : une fois n'est pas coutume.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. POZZO di BORGIO voulait dire un mot. Je lui donne la parole.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Sur le projet de délibération, nous voterons, mais sur l'amendement, qui part d'un bon principe, avec des considérations intéressantes, nous avons peur que cela déresponsabilise les bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas l'amendement des élus Communistes.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Il y a un certain nombre d'amendements pour lesquels l'Exécutif est favorable. Je peux peut-être commencer à mettre ceux-là aux voix.

Ce sont des sous-amendements, en quelque sorte, parce que c'est contenu dans un même ensemble. Je vous propose donc de voter de manière disjointe l'amendement n° 14 G.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 10 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 9 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8, sous amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 8 sous amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11, sous amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 11 sous amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 12, sous amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 12 sous amendé est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 G en tenant compte de ces précisions.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 14 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 14 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 7 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DASES 7 G).

Je vous remercie, nous avons terminé nos travaux pour ce matin.

### Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quinze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

### 2011, DASCO 13 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés - Montant : 1.000.000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous abordons le projet de délibération qui concerne le soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés.

Mes chers collègues, l'école dans notre pays est en crise. Elle devrait être le socle de la société française, elle est de plus en plus reléguée à sa marge, privée de ses moyens, de son autorité et de sa légitimité. Depuis 2002, ce sont 70.000 postes qui ont été supprimés dans l'Education nationale : des professeurs, bien sûr, mais aussi des conseillers principaux d'éducation, des conseillers d'orientation, du personnel administratif et des surveillants.

La communauté éducative est la victime d'un certain état d'esprit, qui consiste à vouloir appliquer une logique de rentabilité à toutes les formes d'activité, y compris celles qui, par définition, sont les plus généreuses et les plus désintéressées. Une véritable détresse s'installe chez les enseignants qui ne sont pas assez reconnus, pas assez rémunérés et que l'Etat a même renoncé à former. Et les collèges sont tout particulièrement fragilisés.

Paris n'est évidemment pas épargné. Si j'ai souhaité que, cet après-midi, nous abordions la question des collèges, c'est notamment pour deux raisons : d'abord, parce que c'est un temps de la vie, l'adolescence, qui est décisif individuellement pour la construction d'une personne et collectivement pour l'harmonie d'une société. Et ensuite, parce que les collèges parisiens sont très symptomatiques de la cassure qui caractérise la France d'aujourd'hui. Certains établissements obtiennent des résultats scolaires très supérieurs à la moyenne nationale, et préparent leurs élèves à rejoindre les plus grands lycées. Les autres ont des résultats nettement inférieurs et cumulent à la fois plus de difficultés et moins de soutien.

Première explication de cet état de fait : l'assouplissement de la carte scolaire, qui a permis que se multiplient les dérogations. A la rentrée 2010 à Paris, ce sont ainsi 10 % des élèves entrant en sixième, qui ont obtenu du rectorat la possibilité de s'inscrire dans un collège ne relevant pas de leur secteur.

Mais la profonde inégalité qui sépare les collèges s'explique aussi, encore plus directement, par une scandaleuse iniquité dans l'attribution des moyens publics, à commencer par les personnels.

Prenons l'exemple de la dotation horaires globale, qui correspond aux moyens humains alloués par le rectorat aux établissements. Elle a augmenté dans les vingt-cinq collèges les plus favorisés et elle a baissé dans les 23 collèges les plus fragiles. Elle a même diminué de près de 10 % en deux ans dans les quatre collèges Ambition réussite, c'est-à-dire ceux qui affrontent les situations les plus difficiles. Décidément, pour le Gouvernement, les Z.E.P. et les R.E.P. (zones et réseaux d'éducation prioritaire) n'ont hélas de prioritaire que le nom.

Ce que je vous propose, mes chers collègues, c'est de tenter à notre échelle d'impulser une autre logique, celle de la justice, en revendiquant un principe simple, que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer, que je réaffirme ici avec netteté : pour assurer l'égalité des chances, il faut assumer l'inégalité des moyens. Il est temps de sortir de la fiction selon laquelle l'effort public devrait être réparti de façon indifférenciée, sans tenir compte de la réalité des besoins.

Je vous confirme donc que notre Département a décidé de consacrer 1 million d'euros à la cinquantaine de collèges les plus fragilisés. Je pense notamment aux établissements classés en Z.E.P. et en R.E.P., mais aussi plus largement à ceux qui comptent un grand nombre de boursiers, et à ceux encore qui accueillent plus de 25 % d'élèves ayant un an de retard à l'entrée en sixième.

Ce million d'euros sera affecté à des projets d'établissements qui visent à tisser des liens entre les familles, le quartier et la communauté scolaire. Nous contribuerons ainsi à aider les collèges dans la diversité de leurs missions.

Nous revendiquons de même une logique de l'accompagnement, à l'inverse du Gouvernement qui ne croit qu'à la menace et à la sanction. A quoi servira, par exemple, la suspension par l'Etat des allocations familiales pour les parents d'enfants absentéistes ? Sinon à enfoncer un peu plus dans la difficulté des ménages déjà souvent très précarisés.

A Paris, nous savons que pour ces familles, qui d'ailleurs sont souvent monoparentales, les aides ne sont pas un luxe mais un moyen d'existence. Et nous savons aussi qu'il faut créer des ponts qui les relient à la communauté scolaire. C'est ce que nous faisons à travers l'initiative des Cafés des parents, qui tentent de leur donner quelques repères.

Il faut aussi ouvrir des structures pour les élèves exclus temporairement de leurs établissements, ce qui est très généralement le cas des absentéistes prolongés. Nous avons ainsi créé trois centres, qui leur sont spécifiquement destinés, et le plus récent a été inauguré dans le 20<sup>e</sup> arrondissement en octobre dernier.

Mes chers collègues, une société qui progresse repose sur la solidarité. Nous sommes là pour créer des liens et pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. C'est dans cet esprit que je vous présente ce plan.

Je veux remercier très chaleureusement Colombe BROSSEL de son engagement qui s'appuie sur des convictions, dont je sais la générosité.

Et à tous les enseignants des collèges de Paris, comme à l'ensemble des personnels, je veux témoigner, une fois de plus, de ma confiance et de mon soutien.

Merci.

Il y a un débat organisé.

Madame Lynda ASMANI, c'est à vous, vous avez la parole.

**Mme Lynda ASMANI.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, "dans les établissements qui cumulent les difficultés, il faut donner davantage de moyens", évidemment. A ce titre, Monsieur le Président, vous êtes en accord parfait avec les propos tenus par le Ministre de l'Education nationale. Je m'étonne donc que vous ne rendiez pas davantage justice à l'action entreprise par le Gouvernement en faveur des collèges les plus en difficulté.

La mise à plat du collège, afin de faire une place aux élèves qui ne se reconnaissent pas dans les enseignements traditionnels, fera d'ailleurs partie des chantiers, je le suppose, de la grande campagne des présidentielles tant attendue de tous en 2012, dans le prolongement de la mise en place notamment, rappelez-vous, des classes de découverte professionnelle par Luc FERRY.

Les contraintes budgétaires sont là, c'est vrai, mais elles obligent à ne pas se contenter de créer des postes, et tout au contraire à favoriser les pratiques qui fonctionnent sur le terrain, et, partant, l'autonomie des acteurs locaux.

Les collèges les plus fragilisés sont au cœur de la politique éducative nationale et ne constituent en rien les enfants pauvres de l'action publique, même s'il est vrai, Monsieur le Président, que vous avez soulevé une question importante concernant les allocations familiales.

S'il est vrai que le système éducatif, notamment au collège, est inégalitaire et tend à figer les parcours, ainsi que le met en évidence le quatrième rapport PISA à aucun moment vous ne faites référence, Monsieur le Président, aux dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement pour remédier à ce lourd et déplorable atavisme.

Vous citez de la sorte dans votre projet de délibération les remarques effectuées par la Cour des comptes qui, dans son rapport de mai 2010 relatif à "l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves", mais vous omettez de préciser que la totalité des préconisations de la Cour afférentes à la nécessité d'un engagement exceptionnel en faveur des établissements en difficulté ont été mises en œuvre par ce même Gouvernement.

Ainsi, dans les établissements d'enseignement les plus confrontés à la difficulté scolaire, la Cour recommandait de systématiser les affectations sur profil des responsables et des enseignants. Voilà chose faite, et ce, depuis la rentrée 2010, alors qu'une expérimentation a été menée dans 105 collèges et lycées présentant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence.

Leurs chefs d'établissement recrutent ainsi des personnels enseignants après publication à ce poste de profils correspondant au projet pédagogique de l'établissement.

Autre mesure passée sous silence et qui répond pourtant aux doléances de la Cour des comptes : la constitution de contrats d'objectifs pluriannuels, visant à donner aux équipes des moyens nécessaires. Voilà ce qui est aussi effectif, car les établissements suivant le programme C.L.A.I.R. (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) signent des contrats d'objectifs avec toutes les autorités académiques.

Vous citez donc les déficiences originelles sans dire un mot sur, quand même, un certain nombre de solutions réellement apportées. Tout ceci est un peu partial, alors même que l'Education nationale œuvre à l'amélioration du climat scolaire, à la promotion de la réussite de chacun, au renforcement de la stabilité des équipes pédagogiques et éducatives, ainsi qu'à l'effectivité de l'égalité des chances, même si nous savons tous ici que c'est un vaste sujet et un vaste défi.

De plus, pour finir, l'organisation de l'éducation en zone difficile sera revue dès la rentrée 2012, notamment autour d'une fusion des dispositions de soutiens pédagogiques et sociaux avec un renforcement des taux d'encadrement des élèves et une amplification de l'aide personnalisée, parce que l'apprentissage des savoirs fondamentaux, nous le savons tous, est l'élaboration du lien social et l'ouverture à une culture foisonnante et tout cela constitue autant d'exigences pour l'éducation de nos enfants. L'effort est décuplé sur 25 collèges parisiens les moins favorisés qui bénéficient de plus de 13 millions d'euros supplémentaires accordés par le Rectorat, soit une moyenne de 520.000 euros par collège.

La prise en compte de leurs difficultés se traduit par l'attribution d'enseignants coordonnateurs des réseaux et de réussite scolaire, d'assistants pédagogiques supplémentaires, d'ateliers, de classes relais et d'une dotation complémentaire pour l'accompagnement éducatif.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est pourquoi le groupe Centre et Indépendants ne peut que se féliciter de la volonté du Département d'accorder un million d'euros supplémentaires à la cinquantaine de collèges les plus fragilisés, soit environ 20.000 euros par collège qui viendront donc s'ajouter aux 13 millions d'euros supplémentaires alloués par l'État.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de délibération intervient à un moment où la situation du collège est particulièrement critique.

Suite à la suppression de dizaines de milliers de postes depuis 2002, tous les échelons du système éducatif sont durement touchés, mais c'est sans doute au collège que les conséquences de ces réductions drastiques des moyens se font le plus durement sentir. Jamais les inégalités entre les établissements n'ont été aussi fortes, jamais la ségrégation scolaire et sociale n'a été aussi marquée, jamais la concurrence entre établissements à Paris et au sein même des arrondissements n'a été aussi implacable.

Des rapports alarmants, notamment celui de l'O.C.D.E. et celui de la Cour des comptes, confirment le constat que nous faisons depuis des années : le système français est un des plus inégalitaires, puisque les résultats scolaires y sont les plus corrélés au milieu social d'origine ; l'écart entre les bons élèves et les élèves en difficulté ne cesse de se creuser, notamment au collège.

On aurait pu penser que le Ministère de l'Education nationale saurait en tirer quelques enseignements. Or, il n'en est rien. Malgré une augmentation du nombre d'élèves dans le second degré, l'Académie de Paris vient d'annoncer la suppression de 27 postes d'enseignants et de communiquer aux chefs d'établissement les dotations horaires qui leur seront attribuées à la prochaine rentrée.

Or, contrairement à ce qui vient d'être dit et en dépit des engagements du Ministre qui affirmait encore il y a quelques jours qu'il fallait donner davantage de moyens aux collèges qui cumulaient les difficultés, ce sont à nouveau les collèges les plus fragiles qui sont les plus touchés et comme depuis des années, la fracture entre les collèges les plus attractifs et ceux qui font l'objet d'évitement va encore se creuser, fracture évidemment renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire unanimement dénoncé par toute la communauté éducative.

C'est aussi ce que dénonce une récente enquête du S.N.P.D.E.N., le principal syndicat des chefs d'établissement, dont le constat est sans appel : les établissements situés en Z.E.P. ou en R.A.R. sont les plus durement affectés à tous points de vue, la perte d'effectifs y est beaucoup plus marquée que pour les autres établissements et l'on y constate de plus en plus d'homogénéité scolaire et sociale.

Quant aux établissements les plus favorisés, et alors qu'on nous expliquait que l'assouplissement de la carte permettait d'y favoriser une mixité sociale, on constate que la diversification y est en fait très modérée. On entre alors dans une spirale que les récents arbitrages de l'Académie pour les collèges parisiens ne sont pas prêts d'enrayer. Les moyens étant calculés en fonction du nombre d'élèves qui fréquentent l'établissement, les collèges qui sont victimes d'évitements perdent des élèves, donc des moyens, donc des élèves.

L'assouplissement de la carte scolaire couplé à ce mode de calcul des moyens a des effets absolument délétères sur le terrain où l'on assiste depuis quelques années à une véritable mise en concurrence des collèges publics qui se battent pour garder des élèves, et donc des moyens. La pression est constante et l'équilibre fragile, surtout pour les collèges qui sont dans la moyenne et qui peuvent, à tout moment, basculer.

Il suffit parfois d'une légère baisse démographique ou de l'octroi d'une option dite valorisante dans un autre collège du secteur pour qu'un collège perde des élèves, donc des moyens, et soit très vite en voie de ghettoïsation.

La mise en concurrence des établissements publics est considérablement renforcée et, d'une certaine façon, encouragée par le classement des collèges en cinq catégories et par la présentation de chaque collège qui en est faite sur le site de l'Académie de Paris.

Voici quelques exemples de ce que l'on trouve sur le site des collèges du 13<sup>e</sup> arrondissement, parmi lesquels les parents sont désormais invités à faire leur choix. En dessous des résultats de l'établissement au brevet des collèges, vous trouvez une rubrique : "particularités de cet établissement - ses qualités - sa dynamique" et vous lisez : "collège situé dans un environnement très agréable, avec une équipe de professeurs stables et très soucieux de la réussite de leurs élèves" ou bien : "collège de taille moyenne situé en centre-ville" - on se croirait dans une agence immobilière - ou, à l'inverse : "collège Z.E.P. qui accueille une population scolaire difficile avec plus de 50 % de boursiers, projet citoyenneté avec les partenaires du commissariat et de la justice, difficultés à constituer des équipes qui suivent véritablement et durablement les élèves". On croit rêver.

Eh bien non, voilà ce que signifient concrètement l'assouplissement de la carte scolaire, la mise en concurrence des établissements du service public et les dérogations accordées cette année encore pour la rentrée en sixième à 1.353 familles parmi les plus informées, auxquelles on permet d'intégrer les meilleurs établissements du centre-ville en les classant pudiquement dans la rubrique "autres motifs de dérogation" !

Nous condamnons fermement cette mise en concurrence des établissements et cette déstabilisation du service public qui favorise, par ailleurs, les départs massifs vers le privé.

Il est urgent de mettre un terme à cette dérive et de sortir de cette vision exclusivement comptable et budgétaire qui voudrait imposer la seule logique de la rentabilité à l'école, ainsi d'ailleurs qu'à la petite enfance.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui va permettre de desserrer l'étau et, dans le cadre des compétences qui sont celles du Département, de doter massivement les 50 collèges les plus défavorisés d'importants moyens supplémentaires. Nous nous félicitons de cette décision et formons le vœu que les projets, les voyages, les activités culturelles qui seront proposées aux élèves grâce à cette dotation supplémentaire leur permette, dans un contexte où la pression scolaire est toujours plus forte, de retrouver à l'école des moments de plaisir et d'épanouissement personnel.

Je terminerai en vous donnant deux chiffres.

Dans le classement établi par l'O.C.D.E. sur le bien-être à l'école et la qualité de vie en place, la France arrive en 22<sup>e</sup> position sur 25. Toujours selon ce classement, les écoliers français sont vices champions du monde en termes de stress scolaire.

Gageons que cette dotation supplémentaire contribuera dans certains collèges à alléger un peu cette pression.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX a la parole.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport du Haut Conseil de l'éducation, rendu le 1<sup>er</sup> octobre dernier au Gouvernement, confirme nos inquiétudes sur la situation des collèges aujourd'hui.

Voici les premières phrases de ce rapport : "Notre collège se trouve aujourd'hui dans une situation préoccupante : performances des élèves médiocres et en baisse, inégalités de réussite d'origine sociale accrues, malaise enseignant, problème de vie scolaire qui se multiplient".

La loi de 1975 instituant le collège unique est à l'origine d'acquis majeurs : la démocratisation de l'enseignement, l'organisation du système éducatif, la prise en compte de la difficulté scolaire par de multiples dispositifs.

Mais le collège unique, en raison des disparités importantes entre établissements, de l'existence déguisée de filières et de stratégies de contournement bénéficiant aux familles les mieux informées n'a d'unique que le nom.

Renforcer la continuité entre école primaire et collège, fusionner les budgets du premier et du second degré, donner une formation initiale solide aux professeurs et redéfinir leur temps d'enseignement, laisser davantage d'autonomie aux chefs d'établissement : telles sont les principales recommandations de ce comité pour mettre le collège sur la bonne voie.

Les réductions budgétaires, la suppression aberrante de la formation des enseignants, l'assouplissement de la carte scolaire, la montée du chômage et la précarisation d'une partie de plus en plus importante de nos citoyens, hélas, ne va pas dans le sens de la bonne voie souhaitée par les huit experts de ce comité.

Paris n'est pas épargnée par cette dure réalité. Les collèges qui accueillent les élèves les plus défavorisés voient leurs moyens diminuer alors qu'ils sont victimes de l'évitement scolaire.

À l'opposé, les collèges situés dans les quartiers où il y a le moins de problèmes sociaux voient leurs moyens augmenter.

Face à la volonté de l'État, délibérément engagé dans une véritable régression du dispositif éducatif national, le Département de Paris à toutes les raisons de réagir. Les politiques gouvernementales, si elles persistent, risquent de mettre fin à l'école publique de qualité pour tous.

En réponse à ce démantèlement programmé de l'école publique, il est important que notre Conseil soit solidaire des équipes enseignantes des 50 collèges parisiens les plus fragilisés par cette politique injuste qui creuse les inégalités.

Le million d'euros proposé par ce projet de délibération va permettre à ces collèges de renforcer leur projet d'établissement et de disposer de moyens supplémentaires pour financer de nouvelles actions. Ces actions et ces projets contribuent de façon décisive au dynamisme des équipes pédagogiques et à leurs initiatives pour changer l'image souvent dévalorisée de ces collèges auprès des familles, qui hésitent à scolariser leurs enfants dans ces mêmes établissements.

Parmi ces actions, deux domaines nous semblent particulièrement importants : l'ouverture à la culture et la prise de conscience de l'enjeu environnemental.

Par ailleurs, nous proposons que le Département explore de nouvelles pistes susceptibles d'aider les collégiens pris dans des difficultés sociales.

Nous avons la chance de vivre dans une ville riche d'un patrimoine exceptionnel, avec une forte concentration de musées et d'équipements culturels. De nombreux artistes venant du monde entier contribuent à faire de la Capitale un lieu de la création vivante. Les jeunes collégiens, pourvu qu'on donne les moyens aux équipes pédagogiques, ont là de formidables opportunités de rencontres et de découvertes qui contribuent à leur formation citoyenne et sensible.

Dans le même esprit d'ouverture au monde, toutes les initiatives qui favorisent les séjours et les voyages en dehors du quartier restent éminemment formatrices.

N'oublions pas, dans cet appel à projets, tous les projets liés à l'environnement. De nombreux collèges se sont déjà engagés dans des démarches d'Agenda 21 et mènent des actions remarquables.

Alors que la relation individuelle et collective à l'environnement s'affirme de plus en plus comme une des composantes essentielles de la citoyenneté, nous nous devons de soutenir les initiatives qui aident à former le citoyen de demain. Nous savons tous que malgré les efforts de notre collectivité, la situation sociale se dégrade et que les enseignants sont souvent face à des élèves pris dans des contextes familiaux et sociaux de plus en plus complexes.

En réponse à ces situations, des réponses pédagogiques et politiques qui nous semblent prometteuses sont aujourd'hui explorées en France. Nous pourrions peut-être nous en inspirer. Par exemple, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine expérimente depuis un an un dispositif pour permettre à des collégiens d'apprendre dans de meilleures conditions. Il a investi 350.000 euros dans des petites unités de logements nommées "internats de respiration". Les élèves peuvent y prendre plus facilement du recul face à leurs difficultés familiales et sociales et retrouver ainsi un potentiel scolaire diminué par leur situation sociale.

Afin d'imaginer des réponses nouvelles en faveur de la réussite des collégiens et des collèges, notre collectivité pourrait organiser des états généraux des collèges parisiens en réunissant les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Notre Ville a les capacités d'organiser la réflexion collective autour du collège et de soutenir les projets qui en seront issus.

Affirmer notre volonté politique de mener ces rencontres serait une marque de soutien à celles et ceux qui forment et éduquent nos jeunes, et le signe d'une implication concrète pour leur avenir.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

Mme Emmanuelle BECKER a la parole.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci.

Chers collègues, la problématique à laquelle nous faisons face est celle d'un gouvernement qui a fait le choix idéologique d'abandonner le collège public, ce socle républicain pourtant essentiel dans la formation des citoyens.

Le Département de Paris fait le choix de ne pas accepter cet état de fait avec résignation. Nous nous en félicitons. Cela s'exprime notamment par la sectorisation que notre Département propose systématiquement dans un esprit de mixité sociale.

Mais comment cette mixité sociale peut-elle s'inscrire dans les faits quand le Rectorat fait des dérogations un véritable système ordinaire. 1.353 dérogations à la rentrée 2010, c'est pour le moins la signature d'un refus de mixité.

Il n'est pas tolérable que se creuse de plus en plus l'écart entre les collèges dits de riches et les collèges de pauvres. Nous croyons au collège pour tous, sans lequel notre société est condamnée à perpétuer l'injustice sociale.

Dans ce cadre, soutenir financièrement les collèges les plus fragilisés est une excellente initiative du Département. L'inégalité entre les établissements est flagrante. Les 15 collèges les plus favorisés ont reçu cette année 619 élèves ne relevant pas de leur secteur. Cette inégalité est avant tout liée aux ressources familiales des élèves. Ce n'est un secret pour personne : les collèges les plus demandés - ceux qui obtiennent les meilleurs résultats au brevet - sont ceux qui accueillent le moins d'enfants d'ouvriers et le plus d'enfants de cadres. Ce sont les enfants et leur famille qui ont été frappés de plein fouet par la crise. Pour eux, une aide publique à destination de leur établissement scolaire n'est pas à négliger.

Répartir un million d'euros entre 50 collèges ne suffira pas pour compenser l'abandon dont s'est rendu coupable le Gouvernement. Les classes resteront surchargées tant que le Ministère de l'Éducation nationale supprimera des postes par dizaines de milliers chaque année ; les difficultés pédagogiques s'accumuleront tant que l'État s'entêtera à refuser de former complètement les nouveaux enseignants, et cependant, à l'échelle de notre Département, c'est un effort qui va dans le bon sens.

Il aura pour vertu majeure d'inciter les équipes éducatives à porter un véritable projet d'établissement qui doit faire du collège non simplement un lieu d'éducation et de vie, mais un véritable lien entre les familles, les équipes pédagogiques, les élèves et les personnels.

Ces projets d'établissement doivent porter un message citoyen qui peut s'exprimer sous bien des formes, qu'elles soient culturelles, sportives, ou qu'elles passent par un voyage scolaire. Car bien plus qu'un socle commun de connaissances au rabais tel que l'a proposé François FILLON dans sa loi de 2005, le collège que nous voulons bâtir doit apporter les savoirs nécessaires à l'acquisition de compétences professionnelles, mais également ceux essentiels relevant du plein exercice de la citoyenneté et de la liberté.

Cela nécessite à l'évidence une stratégie de financement afin que l'argent versé puisse contribuer à des embauches de personnel encadrant ou d'animation.

Vous l'aurez compris, le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche votera ce projet de délibération et suivra avec attention l'utilisation des sommes qui seront versées à ces collèges qui en ont tant besoin, afin que cette expérience soit bénéfique pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup ; comme quoi on peut dire beaucoup de choses intéressantes en peu de temps.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, après tous ce qui a été dit précédemment, ce projet de délibération est une formidable occasion de rétablir un peu de vérité sur la politique menée en direction de l'éducation, tant par l'État que par que votre majorité.

Il est temps en effet, je le crois, de dénoncer solennellement ici le réflexe qui est le vôtre depuis des mois et des années, de détourner les questions éducatives à des fins purement idéologiques et politiciennes, et la réponse de Mme BROSSEL à la question d'actualité, tout à l'heure, l'a encore confirmé, il faut bien le regretter !

Car, si sur le fond de ce projet de délibération, nous retrouvons des choses positives (aider les collèges les plus défavorisés), l'exposé des motifs est, disons-le clairement, le rendez-vous des mensonges, des approximations et des calomnies. Non, ne vous en déplaise, Monsieur le Président du Conseil général, Madame l'adjointe au Maire, la droite, qu'elle soit parisienne ou au Gouvernement, ne veut pas que nos enfants deviennent des analphabètes, des débiles et des incompetents, et nous avons autant, si ce n'est plus, à coeur que vous que l'éducation en France soit une réussite.

Vous reprochez à l'Etat de vouloir détruire l'Education nationale et, ce faisant, de supprimer 16.000 postes.

Qui peut nier aujourd'hui, mes chers collègues, que notre pays se doit d'avoir une attitude exemplaire dans la gestion de ses services publics et des finances publiques qui y concourent ? L'effort doit être assumé par tous les corps de l'Etat et l'Education nationale, avec près de 1 million d'agents, doit également prendre toute sa part dans la volonté non pas de dépenser moins mais de dépenser mieux et de façon maîtrisée.

Cet effort, d'ailleurs, si vous ne l'avez pas remarqué, est partagé dans l'ensemble de l'Union européenne. Ainsi, le Gouvernement grec a décidé de diminuer le salaire des fonctionnaires de 15 %. Le Gouvernement espagnol, quant à lui, baisse ses salaires d'au moins 5 % et le Gouvernement portugais, enfin, a décidé non seulement une baisse des salaires mais également de fermer un tiers des écoles de premier cycle, soit près de 500 établissements. Et là, bizarrement, mes chers collègues de la majorité, bizarrement, on ne vous entend pas beaucoup critiquer ces gouvernements, certainement parce que ces gouvernements sont également socialistes.

A Paris, cet effort est d'ailleurs largement plus faible puisque le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite tombe, pour le premier degré, à un sur trois et, pour le second degré, à 8 % des prochains départs.

Permettez-moi d'ajouter également, sur la demande qui est la vôtre de l'augmentation des effectifs, une citation qui ne vous laissera pas indifférents - je cite : "La solution aux difficultés du système scolaire ne se trouve pas dans un accroissement des moyens financiers et humains qui lui sont consacrés". Ce n'est pas d'un élu U.M.P., c'est de Didier MIGAUD, premier Président de la Cour des comptes, qui n'est pas réputé être à droite.

De plus, sur votre demande d'augmenter les effectifs, quand on a recruté plusieurs milliers d'agents à la Ville de Paris ces dernières années et que le résultat, c'est d'avoir un conflit social avec les directrices de crèche, un conflit social sans précédent, franchement, je crois qu'en la matière, vous n'avez aucune leçon à nous donner !

Quelle politique, alors, pour les collèges parisiens ?

Vous abordez dans ce projet de délibération la question de l'assouplissement de la sectorisation et les dérogations accordées.

Là encore, mensonges et erreurs !

D'abord, il y a la réalité des chiffres. Sur 4.053 demandes, seules 1.353 ont été accordées, dont seulement 157 pour commodités familiales, type fratries. Tout le reste repose sur des critères sociaux, médicaux ou de type, par exemple, section internationale.

157 sur 4.053 demandes, cela fait 3 % !

La réalité des chiffres, c'est également de dire que les effectifs de collège de groupe 5 évoluent de la même façon que ceux de groupe 1, soit une augmentation de près de 1 %.

Voilà ce que vous dénoncez à hue et à dia : les collèges seraient en déperdition à cause de nous parce que 3 % des demandes de dérogation sont accordées notamment pour des fratries !

La vérité, c'est que l'allègement de cette sectorisation révèle votre propre échec de la politique sociale dans des quartiers difficiles, où les crispations sont multiples et où l'impact dans ces établissements est immédiat parce que vous n'avez pas su assumer vos responsabilités dans ces quartiers. Voilà la réalité de l'allègement de la sectorisation des collèges.

Enfin, le présent projet de délibération sonne la fin de la léthargie du Département de Paris à l'égard des collèges. 1 million d'euros pour 50 collèges, c'est bien, cela permettra sans doute de conduire des projets. On peut regretter d'ailleurs un certain nombre de clartés quant au choix de telle ou telle classe, ou de tel ou tel projet, voire de tel ou tel collège, car, disons-le, les nombreux critères proposés risquent un certain flou au final. Mais nous verrons dans le temps et nous aurons de nouveau l'occasion d'en débattre.

Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons que, enfin, l'Exécutif s'intéresse aux collèges et nous rejoigne, même du bout de l'orteil, dans le camp de ceux qui défendent l'éducation à Paris.

Oui, car cette proposition viendra sans doute s'ajouter à nos nombreuses demandes pour plus de sécurité aux abords des collèges. Je vous rappelle le vœu que nous avons déposé pour la sécurisation de certains établissements. Je vous renvoie aux récentes déclarations de Claude BARTOLONE, pourtant pas de droite, à propos de la vidéoprotection dans les collèges, qui dit qu'il n'y a pas de tabou en la matière.

Evidemment, d'autres demandent de meilleures infrastructures sportives pour les élèves, de meilleures conditions de travail pour les professeurs de la Ville de Paris, une meilleure accessibilité et un meilleur entretien des bâtiments...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce serait bien de conclure, Monsieur MENGUY !

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - ... la résolution des problèmes de logement de fonction, etc. J'en passe.

Et puis, ce million d'euros viendra s'ajouter à ce qui est déjà fait - et je terminerai par là, Monsieur le Président - par le Rectorat de Paris et, disons-le, même si cela semble être un gros mot pour vous, par la droite.

A la rentrée 2011, l'ensemble des collèges parisiens bénéficiera d'une dotation en augmentation de 521 heures annuelles d'enseignement. La dotation horaire des collèges les moins favorisés est supérieure de 40 % à celle des plus favorisés.

Par rapport à la moyenne des collèges, les 25 collèges les moins favorisés bénéficieront de plus de 13 millions d'euros supplémentaires, et nous nous réjouissons du million supplémentaire dont nous débattons cet après-midi.

Je pourrais continuer ainsi encore longtemps.

Alors, en conclusion, disons-le, nous nous réjouissons que le Département de Paris se réveille et décide d'accorder ce million aux 50 collèges parisiens les plus défavorisés. Nous nous réjouissons que, enfin, la Gauche parisienne entre dans un monde où l'éducation n'est pas une idéologie ou un argument politicien mais un bien partagé par tous et défendu par chacun, bref, la réalité.

Nous voterons évidemment ce pas en avant. Mieux vaut tard que jamais !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS.** - Monsieur le Président, je vais commencer par la fin pour vous dire que je voterai ce projet de délibération mais je le voterai, à vrai dire, sans enthousiasme, sans plaisir et avec une certaine gravité.

Sans enthousiasme parce que...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ne vous forcez pas !

**M. Jean-François MARTINS.** - Je vous dis sans enthousiasme mais le manque d'enthousiasme, ce n'est pas votre faute, c'est la faute de la situation qui nous a conduits à devoir voter cette aide exceptionnelle de 1 million d'euros à destination des collèges.

Sans enthousiasme parce que c'est une situation dégradée de l'institution scolaire, successive aux différentes politiques menées par le Gouvernement, de la R.G.P.P. à la suppression des R.A.S.E.D., à la suppression des postes enseignants, qui ont conduit à créer ce qu'Eric MAURIN appelait "la recherche de l'entre-soi". Le Gouvernement en a fait sa doctrine : il faut rechercher l'entre-soi en milieu scolaire. Tous les pédagogues vous diront que, évidemment, c'est le contraire qui forme des enfants curieux et ouverts sur le monde.

Sans plaisir également, je le voterai parce que je crois que c'est une mauvaise habitude que la Ville et le Département de Paris ne doivent pas prendre de, systématiquement, compenser les désengagements de l'Etat. Nous l'avons fait pour le logement, nous l'avons fait et nous le faisons pour l'hôpital, nous sommes en train de le faire pour l'éducation.

Monsieur le Président, je vous invite, malgré tout, à ne pas donner le signe au Gouvernement que, systématiquement, chaque fois qu'il se désengagera, nous serions prêts à payer. Ce serait une mauvaise habitude à leur donner.

Enfin, je le voterai avec gravité parce que la situation des collégiens, et en particulier des collégiens les plus difficiles, ne peut pas être soumise à l'incertitude et à la précarité des moyens auxquels ils sont victimes aujourd'hui. L'Education nationale est un bien public, disait M. MENGUY. C'est un bien qui doit être envisagé de manière pérenne et, donc, ses moyens doivent être sanctuarisés afin de pouvoir mener des politiques de long terme.

Enfin, j'aimerais quelques secondes supplémentaires, Monsieur le Président, pour défendre mon amendement.

Je crois qu'en matière d'action à destination des collèges et en particulier des collégiens les plus fragiles et de leur famille, l'institution scolaire ne peut pas tout et je crois qu'en dehors de la classe, il y a une action du milieu associatif et en particulier des mouvements d'éducation populaire qui ont la capacité, par des méthodes d'apprentissage innovantes, par de l'apprentissage non formel, à ouvrir à la citoyenneté, à la découverte aux sciences un certain nombre d'enfants, à favoriser l'alphabétisation précoce. Je crois que, dans cet appel à projets qui permettra de distribuer cette enveloppe exceptionnelle, les mouvements d'éducation populaire devraient être éligibles pour des interventions sur ces collèges les plus fragiles.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

Effectivement, il ne faut pas prendre l'habitude, chaque fois que l'Etat se désengage, de faire à sa place. C'est très bien ce qu'il a dit, mais de temps en temps, il faut.

Mme Colombe BROSSEL a la parole.

**Mme Colombe BROSSEL,** au nom de la 7e Commission.  
- Merci, Monsieur le Président.

Merci à chacun des intervenants.

Trois points en réponse à vos différentes interventions.

D'abord, j'ai cru un instant que nous pourrions avoir un accord sur le constat, le constat qui nous a menés à faire la proposition qui vous est présentée aujourd'hui sur un investissement supplémentaire dans les collèges les plus fragilisés, parce que le constat - et il a été repris par un certain nombre d'entre vous - est bien que c'est aujourd'hui à Paris, sur ce maillon-là, que les inégalités sont en train de se creuser et qu'il nous faut agir.

Malheureusement, autant ce constat nous pouvons manifester le partager sur des études européennes (les études de l'O.C.D.E., les études P.I.S.A.), autant nous ne parlons manifestement pas, mes chers collègues, toujours de la même chose quand nous parlons d'une situation parisienne.

Je serais tellement heureuse - je vous le dis sincèrement ! - si tous les chiffres qui nous ont été cités comme étant des dotations extraordinaires et formidables du Rectorat allouées aux collèges parisiens, si tout ceci était vrai.

Mais, honnêtement, je serais la plus heureuse des élus, je serais la plus heureuse des adjointes aux affaires scolaires qu'ait connu cette Ville.

Malheureusement, mes chers collègues, c'est toute la différence entre un communiqué de presse et un travail dotation horaire globale par dotation horaire globale sur les 112 collèges parisiens, aujourd'hui, la réalité est telle que la D.H.G. baisse à Varèse, à Dolto, à Michelet, à Méliès, à Delaunay, à Mozart, à Marx Dormoy, à Utrillo...

Je peux continuer ainsi longtemps, ce sont toujours les mêmes quartiers, le 18e, le 19e, le 20e, le 13e, c'est là où aujourd'hui on est dans cette spirale infernale avec des collèges qui sont laissés à l'abandon, qui voient leurs moyens baisser et qui sont aujourd'hui fragilisés par la baisse des moyens et par l'assouplissement de la carte scolaire.

Le constat est celui-là. J'aurais aimé que nous trouvions au moins un accord sur le constat, qui est objectif, qui n'est pas une utilisation ni idéologique (je n'ai rien contre l'idéologie) ni politique (je n'ai rien contre la politique), c'est un constat objectif et factuel, il est aujourd'hui celui de la vie des collèges à Paris.

C'est bien pour cela que nous agissons aujourd'hui sur ces établissements. Mes collègues l'ont dit, oui, c'est une question de mixité sociale et scolaire, oui, c'est une question de lutter contre l'évitement.

Que pouvons-nous faire ? Nous pouvons redonner confiance, ce que nous faisons aujourd'hui ou ce que nous allons essayer de faire c'est redonner confiance, redonner confiance à la population d'un quartier, la confiance envers le collège de son quartier.

Il faut que les familles aient de nouveau envie et trouvent naturel que leur enfant aille dans le collège de secteur. Pour ceci, nous pouvons travailler sur une amélioration de l'image et à faire en sorte que les projets puissent exister dans ces établissements.

Monsieur MARTINS, vous avez raison, effectivement, il n'est pas de notre ressort de compenser systématiquement le désengagement de l'État.

Je cite juste un chiffre. C'est un chiffre qu'aime à citer Philippe MEIRIEU. En 2001, le budget de l'Education nationale était constitué de 93 % de salaires, de traitements et de 7 % de soutien aux projets pédagogiques.

Aujourd'hui, le budget de l'Education nationale ce sont 99 % de salaires et de traitements et moins de 1 % de soutien aux projets pédagogiques.

Vous croyez qu'il y a moins de projets pédagogiques dans les établissements, moins de créativité, moins d'innovation, moins de professeurs (et, en plus, il y a moins d'enseignants) qui ont envie de porter des choses, qui ont envie de faire avancer leurs élèves ? Non.

C'est simplement que, aujourd'hui, l'Education nationale, l'État n'est plus en mesure d'accompagner ces établissements, alors, oui, c'est aussi pour cela qu'il faut que nous le fassions.

Nous le faisons dans des proportions qui sont importantes. Je le répète, l'investissement du Département de Paris sur ce qui n'est pas le cœur de nos obligations, pas le cœur de nos compétences légales, c'est aujourd'hui pour les collèges 7 millions d'euros par an.

Faites le rapport sur tous les autres départements entre le nombre de collèges et l'investissement et vous verrez qu'un certain nombre de propos hâtifs sur le fait que la collectivité parisienne n'était pas très présente dans ce champ vont retomber aussi rapidement qu'un soufflet.

Nous passons donc de 7 millions d'euros à 8 millions d'euros.

Mes chers collègues, j'aimerais bien trouver d'autres domaines, et notamment de la part de l'État, dans lesquels il y a un accroissement budgétaire à ce point important pour des établissements qui en ont besoin.

Oui, c'est un investissement important et c'est un investissement qui va aller directement dans les établissements.

Merci aux uns et aux autres de vos suggestions, de vos propositions que j'ai entendues de la part des uns et des autres concernant ce sur quoi ces projets devraient porter, sur un élargissement des idées que nous pourrions avoir pour accompagner les établissements.

Je termine par deux mots, je suis un peu obligée de dire un mot sur l'intervention de Mme ASMANI et de M. MENGUY.

Vous vous faites les porte-parole d'une politique que vous avez après tout le droit de défendre. N'oubliez pas la réalité de ce que vivent aujourd'hui les acteurs de la communauté éducative parisienne et je me permets d'y revenir, avec vraiment à peine un sourire, parce que le sujet est trop important pour cela.

Vous avez hurlé tout ce qu'il était possible de hurler lorsque nous avons demandé à ce que, sur la question importante des rythmes scolaires, il y ait un débat national. Vous nous avez expliqué qu'il était hors de question qu'il y ait un débat national, que là n'était pas la question. Le Ministre l'a organisé.

Vous nous avez dit que nous étions des sectaires et des idéologues quand nous avons dit que la suppression de la formation des enseignants était en train de casser l'école publique. Vous nous avez traités de tous les noms.

Même le Président de la République a reconnu dans ses vœux au monde de l'éducation qu'il fallait revenir sur le sujet.

La réalité, c'est ce qui nous guide, c'est ce qui nous accompagne, ne soyez pas plus sectaires que nécessaire, soyez aussi un peu en lien avec la réalité.

Je termine, Monsieur MARTINS, par vous remercier d'abord pour votre proposition d'amendement et vous expliquer la raison pour laquelle je vais appeler à voter contre si vous ne le retirez pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On pourrait accepter le premier alinéa et ne pas accepter le deuxième.

**Mme Colombe BROSEL,** rapporteure. - C'est exactement cela. Merci d'avoir rajouté de la subtilité à mes propos qui en manquaient manifestement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est l'âge qui parle, c'était le sujet de la solidarité intergénérationnelle de ce matin, il faut que les vieux aident un peu les jeunes !

**Mme Colombe BROSEL,** rapporteure. - On en apprend tous les jours !

Le Président a tout dit. Si vous en êtes d'accord ?

Il nous semble important, au-delà de la plaisanterie, que l'argent aille dans les établissements. Il faut que cet argent aille dans les établissements, d'autres dispositifs vont maintenant devenir notre droit commun, ils permettent d'accompagner financièrement tous les mouvements complémentaires de l'Education nationale, ce sont les 150.000 euros sur les projets pédagogiques, les 250.000 euros sur les voyages, etc.

Nous continuerons à travailler avec ces acteurs, mais il me semble important que cet argent aille dans les établissements scolaires, c'est pourquoi, si vous en étiez d'accord, nous pourrions faire ce que M. le Président a proposé.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Excellente intervention, merci.

Monsieur MARTINS, êtes-vous d'accord pour enlever le deuxième alinéa ?

**M. Jean-François MARTINS.** - Il me semble que le premier alinéa permet au moins de figer les principes de l'association de l'éducation populaire à cette intervention, c'est un bon compromis.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G ainsi amendé déposé par M. Jean-François MARTINS assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 1 G amendé est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 13 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 13 G).

#### **2011, DASCO 8 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges pour l'année scolaire 2011-2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au projet de délibérations DASCO 8 G relatif à la modification des secteurs de recrutement des collèges pour l'année scolaire.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Merci, Monsieur le Président.

Je l'ai dit tout à l'heure, malgré la réponse peu convaincante de Mme BROSEL, vous avez érigé la sectorisation des collèges en dogme comme une réalité immuable, en faisant fi des libertés élémentaires des familles, c'est-à-dire choisir.

Conséquence plus grave, c'est que cette procédure lourde qui nous intéresse dans ce projet de délibération a mis de fait sur le côté la concertation élémentaire avec les familles qui, pour le 15e arrondissement, avec Philippe GOJJON, s'en sont publiquement offusquées.

Par ce projet de délibération, les secteurs de Buffon et de Camille Sée notamment seront modifiés, de nombreux élèves seront transférés vers d'autres collèges, par exemple une vingtaine d'élèves de l'école Dupleix seront transférés vers le collège Guillaume Apollinaire, et mon propos évidemment ne vise pas à remettre en question l'excellente qualité de tous les établissements concernés par les délibérations et l'excellent travail des professionnels et de la communauté éducative.

Avec Philippe GOJJON, nous regrettons que les familles du 15e arrondissement soient mises devant le fait accompli. L'information leur est parvenue pendant les vacances de Noël, un doute a été maintenu auprès des familles sur l'issue possible ou certaine d'une telle procédure et, en plus, le calendrier était tel que la procédure d'inscription dans le secteur privé était close entre-temps, ce qui empêchait les familles qui le souhaitaient de pouvoir avoir une solution de rechange.

Voilà donc la démonstration qui est faite de votre part de la façon dont vous gérez ce type de procédure administrative. Voilà comment vous créez vous-mêmes, finalement, les conditions des prochaines demandes de dérogation que vous condamnez tant.

C'est la raison pour laquelle, avec Philippe GOJJON, Jean-François LAMOUR et Agnès de FRESSENEL, l'adjointe au Maire du 15e arrondissement en charge de ces questions, nous avons fait le choix des familles qui veulent, à tout le moins, pouvoir être libres de choisir ce qu'elles pensent juste pour elles-mêmes et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

*(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Christian SAUTTER,** président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Quelques mots de réponse de Mme BROSEL. Je lui donne la parole.

**Mme Colombe BROSEL,** au nom de la 7e Commission. - Le 15e arrondissement est, je crois, définitivement un arrondissement, en certains points, étrange.

J'avais déjà eu droit aux conseillers de Paris du 15e arrondissement qui m'interpellent parce qu'ils n'ont pas des informations que je donne religieusement tout en étant très laïque aux adjoints aux affaires scolaires, y compris du 15e arrondissement. Je ne sais pas mais parlez-vous, envoyez-vous des mails, faites des photocopies.

Maintenant, c'est quand même l'étape d'après. Peut-être il faut que je m'adapte, quand une adjointe au maire du 15e arrondissement vient dans une réunion publique devant quarante personnes et y prend position, manifestement elle n'est pas porteuse de la voix du maire du 15e. Je suis désolée, je n'avais pas imaginé cette situation-là.

Alors, oui, il y a eu un processus de concertation long, qui a occupé beaucoup de gens, beaucoup de temps, qui s'est conclu le 6 décembre par une réunion dite de territoire, avec plusieurs arrondissements, et donc il y avait l'adjointe aux affaires scolaires du 15e arrondissement, qui n'a pas exprimé d'opposition au projet qui était proposé. Il a d'ailleurs été discuté avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, dont les parents qui avaient chacun des représentants dans la salle.

Voire même une demande qui a été portée par l'adjointe au Maire du 15e, j'ai accepté cette demande, et j'en viens du coup à me demander si je n'ai pas fait une erreur, si cette demande était finalement soutenue par la mairie du 15e. Tout cela devient très compliqué à suivre dans le 15e.

Je glisse, entre parenthèses, que l'ensemble des arrondissements, avec qui j'ai travaillé sur les modifications de secteurs, savent à quel point je suis soucieuse d'intégrer toutes leurs propositions dans les travaux qui sont faits. Je vous promets que si j'avais eu un bout de début de proposition de la part de la mairie du 15e sur les modifications de sectorisation, cela aurait été mon point de départ pour travailler.

Il y a eu d'autres occasions d'ailleurs de se parler de cette sectorisation, au-delà de toutes ces réunions de concertation. Nous avons eu un Conseil départemental de l'Education nationale le 1er février. Il me semble qu'il y a des élus de l'opposition qui y siègent, voire même d'ailleurs des élus du 15e. Personne n'y était.

Je garde uniquement, pour terminer, en mémoire le fait que lors de ce C.D.E.N. du 1er février, la sectorisation proposée par le Département de Paris a été votée à l'unanimité, par des acteurs qui ont tous - je dis bien tous, y compris dans leur diversité - salué le travail de concertation qui a été mené, et dont je tiens d'ailleurs ici à remercier chaleureusement l'ensemble des services, que ce soit de la DASCO ou du Rectorat, qui ont permis ce vote unanime.

Peut-être que cette intervention au Conseil de Paris n'est qu'un petit prurit politicien. Je garde en mémoire le fait que cette concertation a permis une adoption à l'unanimité en C.D.E.N.

Ma foi, si vous aviez voulu, à ce moment-là, faire état de divergence, vous en aviez l'occasion, vous n'êtes pas venu l'exprimer. Je considère donc que le dossier est derrière nous, passée cette intervention.

Je vous remercie.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Monsieur MENGUY, quelques mots parce que normalement...

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Oui, mais comme Mme BROSSEL met en cause le fait que je n'étais pas présent au C.D.E.N., je vais lui répondre.

D'abord, je constate que, si elle ne comprend pas grand-chose, c'est que finalement effectivement la procédure est bien plus compliquée, et cela valait le coup d'intervenir.

Puis, Madame BROSSEL, j'aurais beaucoup aimé pouvoir assister au C.D.E.N. mardi dernier. Pour tout vous dire, malheureusement vous avez dû noter qu'il y avait eu un conflit dans les crèches, et que du coup les crèches de Paris étaient fermées. Donc un certain nombre de parents ont dû trouver une solution dans l'urgence dont je faisais partie. Alors, plutôt que de stigmatiser l'absence de certains élus, comme d'autres collègues de votre majorité, renseignez-vous avant.

Je vous explique, et voilà. On discute calmement et croyez bien que j'avais mieux à faire que de réécouter votre discours au C.D.E.N. aussi.

**M. Christian SAUTTER**, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Comme vous le disiez très justement, il faut s'exprimer calmement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibérations DASCO 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASCO 8 G).

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Mes chers collègues, je vous invite enfin à vous prononcer sur la désignation de représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

**Résidences - Services pour personnes âgées "Abbaye Bords de Marne" 3, impasse de l'Abbaye à Saint-Maur des Fossés (94) (Conseil d'administration) (R. 1 G) :**

- Mme Liliane CAPELLE.

**Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent quatre" (Conseil d'administration) (R. 2 G) :**

- Mme Geneviève BERTRAND, en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné le 20 octobre 2008, démissionnaire.

**Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris (R. 3 G) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris (R. 4 G) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, titulaire, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 5 G) :**

- Mme Myriam EL KHOMRI, en remplacement de M. Georges SARRE, désigné le 29 septembre 2008, démissionnaire.

**Jurys des concours du titre IV pour le recrutement du personnel des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (R. 6 G) :**

- M. Romain LÉVY, président, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Premier Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 7 G) :**

- M. Romain LÉVY, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels des établissements de l'Aide sociale à l'Enfance (R. 8 G) :**

- M. Romain LÉVY, titulaire, président, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

**Centre hospitalier "Fondation Vallée" 7, rue Bensérade 94257 Gentilly (Conseil de surveillance) (R. 9 G) :**

- M. Romain LÉVY, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 10 mai 2010, démissionnaire.

**Association d'entraide des pupilles, anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance (Conseil d'administration) (R. 10 G) :**

- M. Romain LÉVY, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 11 G) :**

- Mme Claire MOREL, suppléante, en remplacement de M. Romain LÉVY, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Etablissement public local d'enseignement ci-après : Collège Buffon, 16, boulevard Pasteur (15e) (Conseil d'administration) (R. 12 G) :**

- M. Jean Baptiste MENGUY, suppléant, en remplacement de Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

**Organe de l'Etablissement d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association ci-après : Collège Ecole active bilingue Jeannine Manuel, 70, rue du Théâtre (15e) (R. 13 G) :**

- M. Gérard d'ABOVILLE, en remplacement de Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 1 G à R. 13 G).

**Modification de la composition des 2e et 6e Commissions.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - J'informe enfin notre Assemblée des changements de la composition des 2e et 6e Commissions :

- Mme Valérie MONTANDON intègre la 2e Commission, en qualité de titulaire ;

- Mme Claire MOREL intègre la 6e Commission, en qualité de titulaire.

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - Nous arrivons maintenant à la fin des débats du Conseil général et, selon l'habitude, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Christian SAUTTER**, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*(La séance est levée à seize heures trente-cinq minutes).*

**Votes spécifiques.**

**M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, M. Didier GUILLOT, Mmes Frédérique PIGEON, Myriam EL KHOMRI, Roxane DECORTE, M. Ian BROSSAT, Mme Isabelle GACHET, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, MM. Jérôme DUBUS, François LEBEL, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Danièle POURTAUD, MM. Pascal CHERKI, Claude DARGENT, Jean-Yves MANO, Romain LÉVY, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Aline ARROUZE, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Pierre AURIACOMBE, Jean-Pierre LECOQ, Jean VUILLERMOZ, Mmes Frédérique CALANDRA, Fabienne GIBOUDEAUX, Colombe BROSEL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mmes Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, Virginie DASPET, MM. Julien BARGETON, Mao PÉNINOU, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEES 3 G - Création d'une mission locale unique et signature d'avenants aux conventions conclues avec les missions locales parisiennes pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2011. Montant total : 1.714.374 euros.

**MM. Daniel ASSOULINE, François VAUGLIN, Julien BARGETON, Mmes Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, Laurence GOLDGRAB, MM. Patrick KLUGMAN, Etienne MERCIER, Philippe MOINE, Mmes Claire MOREL, Annick OLIVIER, Firmine RICHARD, MM. Hermano SANCHES RUIVO, François VAUGLIN et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, SGCP 1 G - Reversement de l'écrêtement de trois conseillers de Paris.

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DASCO 4-G Participations aux charges de fonctionnement des collèges publics pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2011. Montant total : 250.000 euros.

2011 DASCO 7-G Subvention à l'association Les Inconditionnels de la Gaîté Lyrique, implantée en résidence d'artiste au collège Montgolfier (3e). Montant : 5.000 euros.

**Mme Colombe BROSEL**, rapporteure.

2011 DPA 1-G Approbation du principe du projet de restructuration du service de restauration et d'amélioration des conditions d'accessibilité du collège Georges Braque situé 91, rue Brillat Savarin (13e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt de la demande de permis de construire.

**Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2011 SGCP 1-G Reversement de l'écrêtement de trois conseillers de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2011 DDEEES 4-G Signature d'une convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL), relative à l'attribution d'une aide financière pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne. Montant : 90.000 euros.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2011 DASES 59-G Signature d'une convention avec l'association Act Up Paris (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011 DASES 10-G Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec l'association SEUIL (20e) pour le fonctionnement de sa structure expérimentale.

2011 DASES 11-G Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec l'association CFPE - Etablissements (94270 Kremlin Bicêtre) pour le fonctionnement du centre d'accueil familial "Relais Alésia".

2011 DASES 17-G Signature d'une convention d'habilitation d'aide sociale avec l'association Maison Notre Dame du Sacré Coeur pour le fonctionnement de la Maison d'Enfants Clair Logis 5, square Lamarck (18e) et de son service d'accueil pour adolescents 14, rue de Trétaigne (18e).

2011 DASES 22-G Signature d'un contrat de transaction avec la société d'assurance GAN pour accepter une indemnité au profit du Département de Paris, en règlement du sinistre au SAFD de Sens le 17 octobre 2007. Montant : 3.312,92 euros.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2011 DILT 6-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris en 7 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2011 DRH 2-G Propositions du Comité d'accompagnement des pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2011.

2011 DRH 4-G Signature d'un avenant à la convention conclue entre l'Etat, Préfecture de Paris, la Commune de Paris, le Département de Paris et le Centre d'Action Social sur le transfert de gestion du Comité médical et de la Commission de réforme stipulant la reconduction pour 5 ans de la convention dans les mêmes termes.

2011 DSTI 10-G Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées préalablement au lancement d'une ou plusieurs consultations, ayant pour objet l'acquisition et l'intégration d'un outil de Gestion Electronique de Documents au sein de la MDPH et de la DASES.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011 DASES 5-G Réponse aux consultations et signature de toute décision concernant l'exécution des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées pour l'année 2011. Approbation du tarif 2011 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011 DU 1-G Cession de l'immeuble départemental situé 55 rue des Ternes (17e).

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2011 DAJ 1-G Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011 DDEEES 1-G Signature d'une convention avec l'association MIRP Entreprise pour l'attribution d'une subvention au titre de la permanence "emploi" au sein de la mairie du 10e arrondissement. Montant : 7.623 euros.

2011 DDEEES 2-G Signature d'une convention avec l'association FACE Paris pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2011. Montant : 60.000 euros.

2011 DDEEES 7-G Signature d'une convention de mécénat de compétences avec la société IBM France.

2011 DDEEES 8-G Signature d'une convention avec l'association Institut de Promotion des Travailleurs (IPTR) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de son action de soutien des demandeurs d'emploi au sein de la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 20e. Montant : 5.000 euros.

2011 DDEEES 14-G Lancement d'un marché à bons de commande relatif à la réalisation de deux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle d'allocataires du RSA Socle : accompagnement individualisé vers l'emploi (AIVE) et diagnostic orientation (DO).

2011 DDEEES 18-G Subvention à l'association Collège de l'Emergence des Leaders et Entrepreneurs - CELE Innovation Sociale. Montant : 17.500 euros.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011 DASES 1-G PDI. Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation (APASO), pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 251.500 euros.

2011 DASES 2-G Signature d'une convention avec l'association Mi-Fugue Mi-Raison (93100 Montreuil) relative à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 20.982 euros.

2011 DASES 3-G Signature d'une convention avec l'association QUADRA relative la mise en place et à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). Montant : 45.920 euros.

2011 DASES 4-G PDI. Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL), relative à l'animation d'ateliers de soutien et d'accompagnement d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ayant un projet de création d'activité. Montant : 45.000 euros.

2011 DASES 8-G Signature d'une convention avec l'association Jaurès-Pantin-Petit (J2P) pour l'attribution d'une subvention pour une action de formation sociolinguistique extensive et une action d'aide à l'accès aux droits. Montant : 7.000 euros.

2011 DASES 12-G Subvention à l'association Culture(s) en herbe(s) (11e) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre de jardins solidaires. Montant : 5.000 euros.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011 DAJ 2-G Communication de la liste de marchés attribués du 4 novembre au 30 décembre 2010.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

#### Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste

MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusées** : Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

**Absents** : M. David ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI.

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	2	Suspension et reprise de la séance. ....	38
Adoption de comptes rendus. ....	2	2011, DASCO 13 G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés - Montant : 1.000.000 euros. ....	38
2011, SG 3 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur la politique municipale en direction des personnes âgées. <u>2011, DASES 29 G</u> - Modernisation de l'aide à domicile à Paris. ...	2	2011, DASCO 8 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges pour l'année scolaire 2011-2012. ....	46
2011, DDEES 3 G - Création d'une mission locale unique et signature d'avenants aux conventions conclues avec les missions locales parisiennes pour l'attribution de subventions au titre de l'année 2011. Montant total : 1.714.374 euros. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PCF/PG relatif aux personnels des cinq missions locales parisiennes. ....	19	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. ....	47
2011, DSTI 2 G - Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture d'équipements et de prestations d'assistance pour les réseaux informatiques et de télécommunications en deux lots. ....	26	Modification de la composition des 2e et 6e Commissions. ....	48
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'allocation adultes handicapés. ....	27	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	48
2011, DASES 9 G - Programme d'accompagnement à la scolarité au titre de l'année 2010-2011. - Subventions à 40 associations pour leur action d'accompagnement à la scolarité. Montant total : 97.200 euros. ....	27	Clôture de la séance. ....	48
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la facturation des chambres individuelles à l'A.P.-H.P. ....	29	Votes spécifiques. ....	48
Vœu déposé par les groupes PSRGA, PCF/PG, EELVA relatif à la remise en cause de l'aide médicale d'Etat (AME). ....	29	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	48
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux horaires du centre de santé Marcadet (18e). ....	30	Liste des membres présents. ....	50
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux boîtiers à ultrasons installés à l'entrée de certains magasins. ....	31		
2011, DASES 19 G - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Aurore pour la mise à disposition des locaux situés 1, Place Mazas (12e), destinés au relogement de l'activité actuellement mise en oeuvre par l'Espace Solidarité Insertion "alte Paris Lyon". Montant : 38.000 euros. ....	32		
2011, DASES 70 G - Signature d'une convention de transfert de gestion avec la Ville de Paris des locaux situés 1, Place Mazas (12e). ....	32		
2011, DASES 7 G - Règlement Départemental d'Aide Sociale : modification des dispositions relatives aux aides financières allouées au titre de l'aide sociale à l'enfance. ....	32		

**La Secrétaire générale du Conseil de Paris**  
**Directrice de la publication**  
**Catherine SCHMITT**